

République démocratique du Congo : Document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Ce document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et Initiative d'allègement de la dette multilatérale sur la République démocratique du Congo a été élaboré par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre. Il a été établi à partir des informations disponibles au 16 juin 2010, date à laquelle il a été achevé. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités congolaises ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

**Document du point d'achèvement
de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et
Initiative d'allégement de la dette multilatérale**

Document établi par les services du Fonds monétaire international (FMI)
et de l'Association internationale de développement (IDA)
et

Approuvé par Mark Plant et Christian Mumssen (FMI),
ainsi que par Obiageli K. Ezekwesili et Otaviano Canuto (IDA)

15 juin 2010

	Page
Table des matières	
Sigles et acronymes	3
Résumé analytique	4
I. Introduction	6
II. Conditions requises pour atteindre le point d'achèvement : évaluation des résultats	6
A. Processus DSRP	9
B. Stabilité macroéconomique	11
C. Utilisation des économies budgétaires	14
D. Gestion des dépenses publiques	16
E. Gouvernance et prestations de services dans les secteurs prioritaires	18
F. Stratégies applicables aux secteurs social et rural	22
G. Gestion de la dette	26
III. Analyse actualisée de l'allégement et de la viabilité de la dette	27
A. Révision de l'assistance PPTE et statut de la participation des créanciers	29
B. Éventuel complément d'assistance exceptionnel	32
C. Participation des créanciers à l'IADM	35
D. Perspectives de viabilité de la dette	36
E. Analyse de sensibilité et viabilité de la dette à long terme	37
IV. Conclusions	38

V. Questions à débattre	38
Encadrés	
1 État d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant	7
2. Traitement des créances détenues par la Banque belge	33
3. Principales hypothèses macroéconomiques de référence	36
Graphiques	
1. Composition du stock de la dette extérieure par groupe de créanciers	40
2. Indicateurs de l'encours et du service de la dette extérieure du secteur public à moyen et à long terme, 2010–30	41
3. Analyse de sensibilité, 2010–30	42
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–09	14
2. Dépenses des ministères des secteurs prioritaires, 2003–09	16
3. Ventilation de l'augmentation du ratio VA de la dette/ exportations	34
4. Révisions du stock nominal et de la valeur actualisée de la dette au point de décision, par groupes de créanciers, à fin décembre 2002	43
5. Aide estimée au point de décision (révisée)	44
6. Comparaison des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de change	45
7. État de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée	46
8. Valeur nominale et actualisée de l'encours de la dette extérieure à fin décembre 2009	47
9. Valeur actualisée de la dette extérieure	48
10. Service de la dette extérieure après application intégrale des mécanismes d'allègement de la dette	49
11. Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2009-30	50
12. Analyse de sensibilité, 2010-30	51
13. Octroi de l'aide du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2003-15	52
14. Octroi de l'aide de l'IDA au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2010-44	53
15. Octroi par les créanciers du Club de Paris d'un allègement de la dette dans le cadre d'initiatives bilatérales	54
16. État d'avancement des dossiers des pays admissibles à l'initiative	55
Appendices	
I. Gestion de la dette	56
II. Analyse de viabilité de la dette à l'aide du cadre des pays à faible revenu	58

SIGLES ET ACRONYMES

ACSC	Accord de coopération sino-congolais
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
AGRER	AGRER Études et Conseils
ARMP	Agence de régulation des marchés publics
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BERCI	Bureau d'Études, de Recherche et Consulting International
BGDEL	Banque de développement des États des Grands Lacs
CE	Commission européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière dans les pays
DGDP	Direction générale de la dette publique
DGMP	Direction générale des marchés publics
DMFAS	Système de gestion de la dette et d'analyse financière
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
ESB	États de suivi budgétaire
ESDP	Enquête de suivi des dépenses publiques
FafD	Fonds africain de développement
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GIBS	Groupe inter-bailleurs de la santé
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
ITIE	Initiative sur la transparence des industries extractives
JSAN	Note consultative conjointe
LICUS	Pays à faible revenu en difficultés
MDF	Ministère des finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRCG	Projet de renforcement de capacité et de gouvernance
PUAICF	Projet d'urgence d'atténuation des impacts de la crise financière
RDC	République démocratique du Congo
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SCRP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SRSS	Stratégie de renforcement du système de santé
UE	Union européenne
VA	Valeur actuelle
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- En juillet 2003, les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA) ont établi que la République démocratique du Congo avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Le montant de l'allègement de la dette nécessaire pour réduire la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure admissible à 150 % des exportations, déterminé au point de décision, était de 6.311 millions de dollars EU à fin décembre 2002 en VA. Cet allègement impliquait un facteur commun de réduction de 80,2 %.
- La RDC a procédé avec succès à des réformes clés dans le cadre de l'initiative PPTE bien qu'elle ait dû faire face à des défis exceptionnels depuis le point de décision, notamment à une situation sécuritaire difficile.** Les services du FMI et de l'IDA sont d'avis que la RDC a fait des progrès satisfaisants dans l'observation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement. Toutes les conditions de déclenchement (« déclencheurs ») du point d'achèvement ont été pleinement satisfaites. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été finalisé en 2006 et officiellement adopté en 2007. Sa mise en œuvre a été satisfaisante, comme l'atteste la Note consultative conjointe des services des deux institutions (JSAN) relative au rapport d'activité sur l'application de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de la RDC. La première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) est en cours d'achèvement, en même temps que l'examen du point d'achèvement de l'initiative PPTE. En outre, les autorités ont pleinement observé les déclencheurs concernant l'affectation des ressources de l'initiative PPTE à des dépenses en faveur des pauvres, l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, de la gouvernance et des marchés publics, le renforcement des prestations de services dans les secteurs prioritaires et la gestion de la dette publique.
- À l'issue de l'exercice de rapprochement de la dette au point d'achèvement, la VA de la dette extérieure admissible au 31 décembre 2002, après allègement traditionnel de la dette, a été révisée à la hausse de 933 millions de dollars EU.** En conséquence, l'aide au titre de l'initiative PPTE requise au 31 décembre 2002, en VA, a été portée de 6.311 millions de dollars EU au point de décision à 7.252 millions de dollars EU. Le facteur commun de réduction est passé de 80,2 % à 82,4 %.
- Les créanciers représentant environ 96 % de la VA révisée de l'aide aux PPTE ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'initiative PPTE**

renforcée. Tous les créanciers multilatéraux, à deux exceptions près¹, tous les créanciers membres du Club de Paris et certains autres créanciers officiels ont accepté d'y participer. Les autorités cherchent actuellement à obtenir la participation des créanciers restants.

- **La RDC ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir un complément d'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée.** Le ratio VA de la dette/exportations à fin décembre 2009, après assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée, était de 44,2 %, niveau sensiblement plus faible que prévu au point de décision. Cette baisse tient au fait que les exportations ont été supérieures et les nouveaux emprunts inférieurs aux prévisions. Le ratio VA de la dette/exportations à fin décembre 2009, une fois fourni dans sa totalité un allègement supplémentaire de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE, est estimé à 43,3 %, niveau bien au-dessous du seuil de 150 % auquel un complément d'aide est envisagé dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.
- **À son arrivée au point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, la RDC sera admissible également à un allègement supplémentaire de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), à une assistance du Club de Paris au-delà de l'initiative PPTE et à une aide au titre de l'Initiative en faveur des pays les moins avancés de l'Union européenne (UE).** L'allègement de la dette par l'IDA dans le cadre de l'IADM réduirait le service de la dette nominale de 28,4 millions de dollars EU en moyenne par an jusqu'à 2043.
- **L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, fourni dans sa totalité, l'aide bilatérale additionnelle au-delà de l'initiative PPTE et l'allègement de la dette dans le cadre de l'IADM au point d'achèvement réduiraient sensiblement la charge de la dette extérieure de la RDC.** Le ratio VA de la dette/exportations à fin décembre 2010 tomberait à 57,5 % après apport de l'aide IADM; on prévoit que ce ratio augmentera jusqu'à fin décembre 2013 principalement sous l'effet de nouveaux emprunts, et qu'il baissera par la suite pour se situer à 31,1 % à fin décembre 2030. Cependant, l'évolution future de ces indicateurs est très incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la croissance économique et les modalités des nouveaux financements extérieurs.
- **Les services du FMI et de l'IDA recommandent que les administrateurs des deux institutions approuvent le déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée pour la RDC.**

¹ La Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) n'ont pas officiellement accepté d'y participer. La BDEGL est en pourparlers avec les autorités sur l'octroi d'un allègement de la dette. La BEAC a accordé un allègement de 2,8 millions de dollars EU en VA au point de décision au terme de plusieurs cycles de rééchelonnement d'arriérés (voir note 20).

I. INTRODUCTION

1. **Le présent document traite des progrès réalisés par la RDC dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.** De l'avis des services du FMI et de l'IDA, ces progrès sont suffisants pour qu'ils recommandent à leurs Conseils d'administration respectifs l'approbation du déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée pour la RDC. Les autorités ont pleinement satisfait à toutes les conditions de déclenchement («déclencheurs») du point d'achèvement, telles qu'elles sont formulées dans le document du point de décision de l'initiative PPTE de 2003².

2. **En juillet 2003, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont établi que la RDC avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTE.** Les administrateurs ont en outre déterminé que le point d'achèvement flottant serait atteint lorsque les déclencheurs décrits dans l'encadré 6 du document du point de décision seraient satisfaits. Le montant d'allègement de la dette engagé au point de décision était de 6.311 millions de dollars en VA, calculée à fin décembre 2002. Cet allègement représentait une réduction globale de 80,2 % de la VA du total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État à fin décembre 2002 après application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. En même temps, les Conseils d'administration des deux institutions ont approuvé un allègement de dette intérimaire en faveur de la RDC. L'allègement de dette intérimaire du FMI a été suspendu de juin 2006 à décembre 2009 car la RDC ne bénéficiait pas d'un soutien dans le cadre d'un accord formel avec le FMI. Le pays a atteint le plafond fixé pour l'allègement intérimaire de sa dette par l'IDA au titre de l'initiative PPTE, soit 33 % de l'allègement de dette engagé (en VA), le 15 octobre 2009. L'allègement intérimaire a repris le 15 décembre 2009, lorsque le plafond a été porté à 50 %³.

3. **Ce document s'articule comme suit.** La section II évalue les progrès de la RDC dans l'observation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée. La section III présente une analyse actualisée de l'allègement et de la viabilité de la dette (IAD), notamment l'état de la participation des créanciers et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. La section IV résume les principales conclusions et la section V présente les questions soumises à l'examen des administrateurs.

II. CONDITIONS REQUISES POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT : ÉVALUATION DES RÉSULTATS

4. **De l'avis des services du FMI et de l'IDA, la RDC a pleinement satisfait à tous les déclencheurs du point d'achèvement (encadré 1).** Toutes les décisions et mesures fondamentales requises pour satisfaire aux conditions de déclenchement ont été prises et toutes les actions nécessaires à cette fin ont été menées, en particulier : progrès dans.

² Voir « Democratic Republic of Congo: Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Country - Decision Point Document », *IDA/R2003-0059/2 et Rapport du FMI 03/267*, 14 juillet 2003.

³ Democratic Republic of Congo: Revised Schedule of IDA's HIPC Debt Relief, *IDA/SecM2009-0671*, 10 décembre 2009.

Encadré 1 – République démocratique du Congo : état d’avancement dans l’observation des déclencheurs du point d’achèvement flottant	
Déclencheur	État d’avancement/commentaires
1. DSRP	
Achèvement d’un DSRP complet suivant un processus participatif et application de ce document pendant un an, dûment étayée par les rapports d’activité annuels de la RDC et déclarée satisfaisante par une JSAN.	Appliqué. La note consultative conjointe (JSAN) a confirmé que la préparation et l’exécution de la stratégie ont été satisfaisantes – les services des deux institutions ont jugé également satisfaisante l’application globale de la SRPC dans les 12 mois menant au point d’achèvement, comme le montrent le niveau élevé des taux d’exécution budgétaire et des affectations budgétaires aux dépenses prioritaires, les bons résultats initiaux dans le domaine social et les progrès sensibles des réformes structurelles.
2. Stabilité macroéconomique	
Maintien continu de la stabilité macroéconomique après l’arrivée au point de décision, attesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC du FMI.	Appliqué. Le rapport des services du FMI pour la première revue de l’accord FEC a été transmis au Conseil d’administration de l’institution en même temps que le document sur l’initiative PPTE le 14 juin 2010.
3. Utilisation des économies budgétaires	
Affectation des économies budgétaires dégagées par l’allègement du service de la dette au titre de l’initiative PPTE renforcée pendant la période intérimaire aux dépenses de lutte contre la pauvreté conformément au DSRP-I, avec pièces justificatives.	Appliqué. Les ressources de l’initiative PPTE ont été affectées aux secteurs clés où elles ont le plus gros impact sur la pauvreté, par exemple secteurs sociaux et sécurité.
4. Gestion des dépenses publiques	
(a) Mise en place d’un système d’exécution budgétaire modernisé qui puisse fournir des informations sur la chaîne de la dépense allant de l’engagement au paiement et permette le suivi des arriérés.	Appliqué. Un nouveau système moderne d’exécution budgétaire recouvrant les quatre étapes fondamentales de la gestion des dépenses est en vigueur depuis 2008 dans l’unité de la Chaîne de la Dépense du MDF.
(b) Adoption et application d’un système de comptabilité publique en partie double et d’un nouveau plan comptable; et	Appliqué. Le système de comptabilité publique en partie double et le nouveau plan comptable ont été adoptés. Ils sont utilisés pour l’exécution du budget depuis 2008.
(c) Établissement de rapports d’exécution budgétaire trimestriels reposant sur les classifications économique, administrative et fonctionnelle.	Appliqué. Les rapports d’exécution budgétaire appelés ESB sont établis tous les trimestres depuis 2008 à l’aide des trois classifications internationales les plus répandues. Ces rapports renseignent en outre sur l’état mensuel des arriérés budgétaires.
5. Gouvernance et prestations de services dans les secteurs prioritaires	
(a) Achèvement d’un exercice de suivi budgétaire	Appliqué. L’exercice de suivi budgétaire dont le

Encadré 1 – République démocratique du Congo : état d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant	
Déclencheur	État d'avancement/commentaires
des dépenses de santé, d'éducation, de développement rural et d'infrastructure, consistant en i) un suivi de l'exécution des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté; ii) une évaluation par les groupes d'utilisateurs de la qualité des services publics correspondants; et iii) une évaluation par les fournisseurs de services des contraintes nuisant à l'efficacité de leurs prestations; et	but est de suivre l'exécution des dépenses sociales a été achevé. Les enquêtes auprès des utilisateurs et des prestataires de quatre services publics essentiels ont été achevées en 2010.
(b) Adoption et application d'un nouveau code des marchés publics et des principaux décrets d'exécution.	Appliqué. Un nouveau code des marchés publics a été promulgué par le Parlement en avril 2010 et toutes les mesures et documents d'exécution essentiels ont été adoptés, en particulier l'établissement des institutions clés et l'adoption d'un manuel de procédures. Un rapport d'exécution sera établi avant novembre 2010.
6. Secteurs social et rural	
Adoption de stratégies de développement sectoriel satisfaisantes et de plans d'exécution correspondants pour la santé, l'éducation et le développement rural.	Appliqué. Le gouvernement a adopté en 2010 des stratégies de développement et des plans d'action correspondants satisfaisants pour tous les trois secteurs, qui ont été élaborés sur la base d'analyses fiables et de consultations avec les parties prenantes.
7. Gestion de la dette	
Installation et activation à part entière d'un système informatisé d'enregistrement de la dette recouvrant toutes les dettes contractées ou garanties par l'État, ainsi que les dettes des entreprises publiques non garanties par l'État, qui puisse : (a) fournir des projections mensuelles du service de la dette et intégrer les données sur les décaissements effectifs et l'exécution des paiements de service de la dette; et (b) faciliter la centralisation des informations sur la dette dans une unité unique. En outre, les projections mensuelles du service de la dette seront publiées à l'avance tous les trimestres.	Appliqué. Un système informatisé d'enregistrement de la dette recouvrant tous les types de dettes publiques a été installé et pleinement activé. Des états mensuels du service de la dette, notamment des projections du service de la dette, sont produits tous les trimestres et transmis au MDF pour paiement. Toutes les informations sur la dette sont maintenant centralisées à l'OGEDP.

l'application de la SRP (déclencheur 1); maintien d'un programme macroéconomique solide, attesté par les résultats du programme appuyé par l'accord au titre de la FEC (déclencheur 2); utilisation satisfaisante des ressources de l'initiative PPTE pour les dépenses en faveur des pauvres (déclencheur 3); amélioration de la gestion des dépenses publiques (déclencheur 4), ainsi que de la gouvernance et des marchés publics (déclencheur 5); renforcement des prestations de services dans les secteurs prioritaires (déclencheur 6); et la gestion de la dette publique (déclencheur 7)

A. Processus DSRP

Achèvement d'un DSRP complet suivant un processus participatif et application de ce document pendant un an, dûment étayée par les rapports d'activité annuels de la RDC et déclarée satisfaisante par une JSAN.

5. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé, au vu de la mise en œuvre satisfaisante du DSRP complet participatif adopté en juillet 2006, comme il ressort de la JSAN relative au rapport d'avancement le plus récent sur l'exécution de la SCRCP des autorités⁴.** Depuis le processus de paix de 2002 qui a mis fin à un conflit armé total et conduit le pays à des élections démocratiques, les autorités congolaises ont fait de gros progrès dans la promotion de la croissance et la lutte contre la pauvreté. La SRPC de 2006 est le document de référence central qui guide tous les programmes du gouvernement et sert à leur élaboration, dont le « *Programme de Gouvernance* », les « *Cinq Chantiers* ». En effet, la SRPC est une étape importante dans la consolidation de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gouvernance économique et le renforcement de l'internalisation du programme. Ses principaux piliers sont :

- 1) améliorer la gouvernance et consolider la paix en renforçant les institutions;
- 2) promouvoir la croissance et consolider la stabilité macroéconomique;
- 3) accroître l'accès aux services sociaux de base et réduire la vulnérabilité;
- 4) combattre le VIH/SIDA; et
- 5) améliorer la dynamique communautaire et l'environnement social⁵.

6. **La SRPC de la RDC offre une solide base de renforcement des politiques en raison de son approche participative.** La stratégie doit sa solidité en grande partie à un processus de préparation large et inclusif, qui consiste en une série de consultations effectuées dans de nombreuses provinces avec les parties prenantes de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes de jeunes, des syndicats, du Parlement et du secteur privé. En outre, des enquêtes ont été menées auprès de groupes représentatifs et dans l'ensemble du pays avec l'aide de l'Institut national de la statistique et de dix organisations non gouvernementales partenaires. Malgré le conflit dans l'Est, ces enquêtes et consultations ont été effectuées dans les régions isolées et dangereuses du Nord-Kivu et Sud-Kivu, de Katanga et d'Ituri. Le processus s'est étendu autant que possible aux groupes de rebelles et aux factions politiques d'opposition afin de promouvoir un dialogue global inclusif pour la paix et la reconstruction et de définir des priorités. Des résumés des résultats des enquêtes par provinces et secteurs ont été établis à titre d'éléments d'information de la SRPC nationale en vue de rendre compte de la diversité de cet immense pays et de jeter les bases de sa décentralisation ultérieure.

⁴ JSAN sur le Rapport de mise en œuvre de la SCRCP de la RDC, 14 juin 2010.

⁵ Les administrateurs de l'IDA et du FMI ont examiné la JSAN sur la SRPC en septembre 2007. Selon les principales conclusions des services des deux institutions, la SRPC est riche d'informations sur le diagnostic de pauvreté, mais elle pourrait être étoffée par un complément d'information sur les moyens d'existence des ménages et par des analyses des secteurs productifs.

7. L'évaluation de la pauvreté de 2006, fondée sur l'enquête 1-2-3 de 2004/05, a permis de bien mieux comprendre les causes, l'étendue et la distribution de la pauvreté. Cette évaluation sera mise à jour dans la période précédant la deuxième SRPC.

L'enquête 1-2-3 est la première enquête nationale sur la pauvreté des ménages et a fourni un large éventail d'informations sur la pauvreté et les conditions de vie. Environ 71 % des Congolais vivaient dans la pauvreté, dont le taux était plus élevé dans les zones rurales (76 %) qu'urbaines (61 %), et les provinces de Kinshasa, Maniema, Katanga et Bas-Congo étaient celles qui s'en sortent le mieux. Les ménages dirigés par des femmes étaient dans une meilleure situation que ceux dirigés par des hommes. D'après le rapport, les principales causes de la pauvreté sont les conflits, la baisse de l'emploi salarié, le recul de la demande de produits agricoles, la malnutrition et les maladies, la corruption, la détérioration des infrastructures, de l'environnement et des services sociaux de base, en particulier dans les zones rurales. La perturbation des liens et des institutions socioéconomiques dans les communautés a elle aussi contribué à l'état de pauvreté. En août 2010, les autorités lanceront une nouvelle évaluation de la pauvreté, qui comprendra une deuxième enquête 1-2-3 pour obtenir, sur la pauvreté et les ménages, des données comparables à utiliser dans la SRPC de deuxième génération.

8. Les progrès dans la mise en œuvre de la SRPC ont été inégaux et les autorités ont décidé de prolonger la période d'application jusqu'à fin 2010. Il ressort d'une revue par le gouvernement de la SRPC pour la période avril 2007-décembre 2008 que son application doit être renforcée pour que ses objectifs puissent être atteints. En particulier, il est nécessaire de mieux aligner les dépenses budgétaires sur les priorités du gouvernement et d'accroître l'efficacité des interventions de l'État. Les autorités ont donc décidé de prolonger la période d'application de leur SRPC initiale jusqu'à fin 2010 afin d'assurer un délai suffisant pour la réalisation de ses objectifs et la préparation d'une stratégie de deuxième génération⁶. L'évaluation conjointe des services des deux institutions présentée ci-dessous est fondée sur les progrès dans l'application de la SRPC de première génération au cours de la période précédant immédiatement le point d'achèvement.

9. L'application globale de la SRPC au cours des douze derniers mois a été satisfaisante. Malgré l'impact d'un conflit qui traîne et de la crise financière mondiale, l'exécution budgétaire des dépenses en faveur des pauvres est restée à plus de 95 % en 2009, et les plafonds budgétaires de 2010 permettent des dépenses prioritaires plus élevées dans les secteurs en question. Ce relèvement des dépenses donne de bons résultats initiaux : taux de scolarisation en hausse, amélioration des indicateurs de santé et accroissement de l'accès à l'infrastructure, notamment par la remise en état des routes. Grâce aux récentes améliorations de l'état de sécurité, les autorités ont pu réaliser de gros progrès en 2009-10 dans le programme structurel qui sous-tend leur SRPC. Elles ont élaboré de nouvelles stratégies sectorielles et des plans de dépenses à moyen terme pour les secteurs clés tels que l'éducation et la santé. De nouveaux cadres juridiques pour les marchés publics et les affaires (OHADA)

⁶ Voir *Note de synthèse sur le processus DSCR en RDC*, 15 juillet, 2009, qui accompagnait le rapport de mise en œuvre de la SCR de 2006-08 (avril 2007) et le PAP joint pour 2009-10.

ont été adoptés par le Parlement en 2009-10 et les réformes des systèmes de GFP ont repris avec une vigueur renouvelée.

10. **Le rapport d'activité de 2010 ne cache pas la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation de la SRPC dans la période à venir.** Les services des deux institutions proposent d'accorder une plus grande attention au plan d'élaboration d'une vaste stratégie statistique défini dans la SRPC pour favoriser un meilleur suivi de la nouvelle SPRC. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines (à savoir stabilité macroéconomique, GFP, éducation, mortalité infantile, espérance de vie, VIH/SIDA, accès aux soins maternels et décentralisation), mais les accomplissements sont plus faibles dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, la nutrition maternelle, l'égalité des sexes et l'environnement. L'incidence de la pauvreté monétaire ne semble pas s'être sensiblement accrue malgré les perturbations économiques et sociales difficiles. Les travaux analytiques, notamment une étude diagnostique de l'intégration commerciale, l'adoption de stratégies sectorielles dans plusieurs secteurs clés en 2010 (voir ¶ 36-43), et les enquêtes sur les prestations de services publics (voir ¶ 26-28) devraient renforcer la base d'élaboration et d'évaluation des politiques dans la prochaine SRPC.

B. Stabilité macroéconomique

Maintien continu de la stabilité macroéconomique après l'arrivée au point de décision, attesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC du FMI.

11. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé, au vu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de l'accord FEC actuel (juillet 2009-juin 2012).** En 2003-04, les autorités ont mis en œuvre — dans le cadre du premier programme appuyé par la FEC — des politiques prudentes qui ont diminué la monétisation des déficits budgétaires, principale cause de l'instabilité macroéconomique, et contribué à réduire l'inflation et les tensions sur le taux de change⁷. Elles ont par ailleurs fait des progrès notables dans les réformes structurelles de l'administration des recettes, de la gestion des finances publiques (GFP) et du secteur financier. Cependant, la mise en œuvre des politiques a commencé à s'essouffler en 2005 par suite de l'attention portée par le gouvernement de transition sur les élections nationales de 2006 et, ultérieurement, en raison de flambées soudaines périodiques du conflit dans les provinces de l'Est et d'une discipline budgétaire inadéquate. Depuis janvier 2009, les autorités ont amélioré leurs politiques et raffermi les réformes structurelles — dans le cadre d'un programme suivi par les services du FMI (PSF) et du programme FEC actuel — malgré l'effet négatif de la crise financière mondiale sur l'économie nationale. En particulier, les autorités ont réduit le recours de l'État au financement de la banque centrale en dynamisant les recettes et en améliorant le contrôle des dépenses. Elles ont progressé dans les réformes structurelles, en particulier l'administration des recettes, la GFP et le secteur financier. Ces mesures ont rendu l'économie plus résistante face au ralentissement économique mondial et contribué à réduire les tensions macroéconomiques.

⁷ Le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FEC en juillet 2002.

12. Les résultats macroéconomiques — quoique inégaux avant l'entrée en application du programme FEC actuel — ont été satisfaisants. En 2003-04, le PIB réel s'est accru de 6,2 % par an (croissance de 3 points de pourcentage supérieur à celle de la population), tandis que l'inflation est tombée (de 135 % en 2001) à un niveau à un chiffre. La croissance a commencé à ralentir en 2006 dans la période précédant les élections, et l'inflation a augmenté sous l'effet des dérapages de la politique menée. En 2009, la croissance économique a été freinée par la détérioration des termes de l'échange du pays, provoquée par une contraction de la demande mondiale d'exportations de produits de base et le recul consécutif de la demande intérieure. L'inflation, en glissement annuel, atteignait 53 % à la fin de l'année du fait d'une forte dépréciation du franc congolais par rapport au dollar EU sous l'effet d'une baisse des recettes d'exportation et d'une légère hausse du crédit de la banque centrale à l'État à la fin de 2008 aux fins du financement des dépenses de sécurité. Cependant, l'inflation a baissé pour se situer à 15 % à fin avril 2010 grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. En 2010, la croissance du PIB réel devrait atteindre 5,4 %, soutenue par la reprise du secteur minier, due à des prix à l'exportation élevés, tandis que l'augmentation de l'investissement public et des investissements directs étrangers dans le secteur minier et l'infrastructure publique soutiendra la croissance dans le secteur des services.

13. La position extérieure est faible mais s'est récemment améliorée grâce à une augmentation de l'aide à la balance des paiements. Le solde des transactions courantes, qui était équilibré en 2003, a affiché un déficit de 16 % en 2008. Bien que les exportations aient été dynamiques sous l'effet d'une forte reprise de l'activité dans le secteur minier, les importations se sont accrues plus rapidement en partie du fait de la reconstruction après le conflit. Les réserves internationales, qui représentaient en moyenne 3 semaines environ de couverture des importations en 2003-2005, sont tombées à une semaine en 2007-08 du fait de la vigueur de la demande intérieure. En 2009, en dépit d'une baisse des recettes d'exportation, le déficit des transactions courantes a reculé sous l'effet d'une réduction des rapatriements de revenus — provenant principalement des activités minières — et d'une augmentation des transferts officiels visant à atténuer l'impact de la crise financière mondiale. Les réserves internationales sont passées à 7 semaines d'importations, stimulées par les allocations générale et spéciale de DTS, les décaissements au titre de l'accord FEC actuel et la composante accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes, ainsi que par la réception de la première tranche de la prime à la signature de l'ACSC. Le déficit des transactions courantes devrait s'élargir en 2010, l'augmentation prévue des recettes d'exportation étant plus que contrebalancée par celle des importations liées aux grands projets d'investissement dans le secteur minier et l'infrastructure, qui sont financés en grande partie par des IDE et l'aide au développement. Les réserves internationales devraient atteindre 7,5 semaines d'importations à la fin de l'année.

14. L'application de la politique macroéconomique — bien qu'inégale depuis l'arrivée au point de décision — s'est améliorée en 2009. Les résultats de la politique macroéconomique ont été satisfaisants en 2003-04. Les recettes publiques sont passées de 7,7 % du PIB en 2001 à 9,5 % en 2004. L'accroissement des recettes, conjugué à l'accès regagné par la RDC au financement extérieur, a permis au gouvernement d'accroître les dépenses, notamment d'investissement, tout en évitant la monétisation du déficit budgétaire.

Cela a aidé la banque centrale à mieux contrôler les agrégats monétaires en tenant compte de son objectif de désinflation. Cependant, des dérapages budgétaires ont eu lieu dans la période précédant les élections de 2006, et l'application de la politique est restée inégale jusqu'à la fin de 2008. Les autorités ont accompli des progrès sensibles et établi des antécédents de bonne gestion macroéconomique dans le cadre du PSF. Les résultats se sont améliorés davantage dans le cadre du programme FEC actuel. Grâce à un gros effort de recettes, à l'augmentation de l'aide des donateurs et à un meilleur contrôle des dépenses, le déficit budgétaire intérieur de 2009 (base caisse et avant transferts officiels) a été maintenu à 2,5 % du PIB sur une base caisse, niveau inférieur de 0,6 point de pourcentage aux prévisions. Ce résultat, allié à une aide budgétaire extérieure plus élevée, a permis une accumulation sensible des dépôts de l'État à la banque centrale. L'amélioration de la position budgétaire et le relèvement du taux d'escompte de la banque centrale, porté de 40 % à 70 % en trois étapes, ont contribué à freiner la croissance de la monnaie centrale. L'application de la politique en 2010 est satisfaisante jusqu'à présent, et les objectifs et cibles pour fin juin du programme FEC actuel seront probablement atteints.

15. Les réformes structurelles ont été essentielles à l'amélioration de la gestion macroéconomique. En 2003-04, les autorités ont fait des progrès notables. Elles ont durci et simplifié les procédures d'engagement des dépenses, notamment par leur informatisation. Du côté des recettes, la capacité administrative de recouvrement des recettes a été reconstruite et les systèmes de collecte des données et de gestion de l'information ont été renforcés. Une nouvelle unité des gros contribuables a été établie, le suivi des exonérations a été renforcé et les procédures douanières ont été simplifiées. La capacité de la banque centrale d'assurer la conduite de la politique monétaire et de contrôler les banques commerciales a été renforcée. Le rythme des réformes structurelles, qui a ralenti durant la période 2005-08, s'est accéléré en 2009 dans le cadre du programme FEC actuel. En ce qui concerne l'administration des recettes, les autorités ont renforcé davantage les systèmes de gestion de l'information de la direction des douanes aussi bien que de celle des impôts, amélioré les procédures d'évaluation des importations, renforcé l'unité des gros contribuables (en particulier pour ce qui est du recouvrement des recettes auprès du secteur minier) et adopté un plan d'action visant à réduire et rationaliser les exonérations fiscales. Dans le domaine de la GFP, elles ont établi des procédures transparentes d'engagement et de paiement des dépenses urgentes, amélioré la planification et le suivi des engagements de dépense et progressé dans les réformes destinées à moderniser le cadre juridique et réglementaire du système de GFP. Les autorités ont également adopté un plan d'action définissant la stratégie et les objectifs des réformes de la GFP pour les années à venir. Pour ce qui est de la réforme du secteur financier, la BCC a été restructurée et réorganisée, première étape vers sa recapitalisation et son indépendance financière ultérieure. Le contrôle bancaire a été lui aussi renforcé, de même que la capacité de la banque centrale d'assurer la conduite de la politique monétaire.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–09

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 Est.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix							
PIB réel	5.7	6.6	7.8	5.6	6.3	6.2	2.8
Prix à la consommation, moyenne de la période	12.8	4.0	21.4	13.2	16.7	18.0	46.2
Prix à la consommation, fin de période	4.4	9.2	21.3	18.2	10.0	27.6	53.4
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (dollars EU)	24.6	35.9	13.8	13.5	161.2	7.2	-33.6
Importations, f.à.b. (dollars EU)	18.8	43.3	40.9	16.9	81.8	27.6	-26.3
Volume des exportations	4.6	18.5	-5.5	-12.5	55.5	6.3	0.6
Volume des importations	10.5	31.7	32.8	15.0	69.0	15.8	-17.9
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances de l'administration centrale							
Total des recettes (dons inclus)	9.7	11.5	16.6	19.5	17.0	20.8	23.7
dont : recettes intérieures	7.7	9.5	11.4	12.8	14.7	18.5	16.8
Total des dépenses	14.9	15.8	20.5	20.1	18.9	23.0	26.7
Solde budgétaire global (base des ordonnancements, dons inclus)	-5.2	-4.3	-3.9	-0.6	-1.9	-2.2	-3.0
Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus)	-2.7	-3.0	-10.3	-0.7	-2.5	-3.0	-3.9
Solde intérieur (base caisse)	-1.2	-1.3	-7.3	-1.0	-0.1	-0.3	-2.5
Épargne nationale brute	12.6	9.6	1.5	4.7	17.1	6.1	9.3
Investissement	12.2	12.8	13.8	13.2	18.2	22.0	19.4
Balance des paiements							
Solde des transactions courantes (transferts inclus)	0.0	-2.7	-12.3	-8.5	-1.1	-15.9	-10.1
Réserve officielle brutes (semaines d'importations de biens et services hors aide)	2.8	3.5	2.4	1.4	1.2	0.8	7.2

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI

C. Utilisation des économies budgétaires

Affectation des économies budgétaires dégagées par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée pendant la période intérimaire aux dépenses de lutte contre la pauvreté conformément au DSRP-I, avec pièces justificatives.

16. Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé au vu de l'évolution des dépenses publiques prioritaires, dont l'augmentation a dépassé l'allègement intérimaire de la dette accordé depuis 2003⁸. Cela vaut également lorsque, à la différence de la définition que les autorités donnent de ces dépenses dans la SCRIP, les dépenses sécuritaires sont exclues des dépenses prioritaires. Durant la période 2003–09, la RDC a reçu un allègement intérimaire de sa dette d'un montant de 1.308,8 millions de dollars EU, soit environ 187 millions de dollars EU par an, alors que les dépenses prioritaires hors sécurité ont dépassé les niveaux de 2003 de 250 millions de dollars par an. Les dépenses

⁸ Le gouvernement a commencé à déposer le montant de l'aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE dans un compte spécial du Trésor à la BCC en 2006 mais a cessé cette pratique en 2007 car elle s'est avérée lourde pour un système de GFP déjà surchargé et faisait double emploi étant donné la plus grande fiabilité du système de GFP nouvellement mis en place.

affectées par les autorités nationales à l'agriculture, à l'éducation et à la santé étaient très faibles à la fin de la guerre en 2003⁹. Les secteurs prioritaires, à l'exclusion de la sécurité, n'ont reçu que 0,4 % du PIB, alors que le montant affecté à la sécurité représentait 1,7 % du PIB. Depuis lors, les dépenses des autorités nationales dans les secteurs prioritaires (à l'exclusion de la sécurité) sont montées à 3,5 % du PIB. En pourcentage du total des dépenses nationales, ces dépenses sont passées de 4 % en 2003 à 18 % en 2008 et 2009 (voir le tableau 1). Pendant la période 2006-08, l'augmentation des dépenses prioritaires hors sécurité a dépassé l'allègement intérimaire de la dette et est tombée à un peu moins de 100 % en 2009 car l'allègement de la dette a plus que doublé.

17. La Constitution de 2006 délègue la responsabilité des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé aux provinces. Suite à un accord entre les autorités nationales et provinciales, les salaires dans les services publics, qui sont de loin la plus grosse composante des dépenses, continuent d'être administrés au niveau national pour la période 2008–10, même si ces services relèvent maintenant des administrations provinciales. L'administration de ces salaires au niveau national a permis le suivi des dépenses pour les services publics essentiels. Les données sur les dépenses au tableau 1 comprennent les dépenses salariales et non salariales.

18. Le système de GFP est suffisamment bien établi au niveau national pour assurer le suivi des dépenses prioritaires destinées à réduire la pauvreté. Bien qu'établis avec un certain retard, les états de suivi budgétaire (ESB), qui font apparaître une classification fonctionnelle des dépenses, sont disponibles sur une base mensuelle et fournissent des informations crédibles sur l'exécution du budget au niveau national (voir section D). Les faiblesses des systèmes de GFP des provinces concernant la collecte des données sur les dépenses prioritaires n'empêchent pas l'évaluation des dépenses sociales à l'heure actuelle, étant donné que, dans les dispositifs transitoires, la plupart de ces dépenses continuent d'être exécutées au niveau de l'administration centrale.

⁹ Les audits de ces comptes à la BCC ont été effectués par un cabinet indépendant en 2006 et 2010. Il a été procédé à la consolidation de leurs conclusions et de celles de la Cour des Comptes en 2010. Le rapport a réitéré les faiblesses de la GFP décrites à la section D et contient des recommandations visant à renforcer davantage la gestion de la chaîne de la dépense. Ces recommandations ont été prises en compte dans le plan d'action de réforme de la GFP du gouvernement.

Tableau 2. République démocratique du Congo -- Dépenses des ministères des secteurs prioritaires, 2003–09

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<u>En pourcentage du PIB</u>							
Santé	0.1	0.1	0.5	0.5	1.0	0.8	0.6
Éducation	0.2	0.2	1.4	2	2.5	2.8	2.1
Agriculture et développement rural	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.8
Secteurs de la sécurité (1)	1.7	2.8	3	2.5	3.8	4.2	4.5
<i>Pour mémoire</i>							
Total, hors dépenses de sécurité	0.4	0.4	2.0	2.9	3.8	4.0	3.5
Total, dépenses de sécurité incluses	2.1	3.2	5.0	5.4	7.6	8.2	8.0
PIB (FC, milliards)	2,299	2,611	3,431	4,114	5,148	6,526	8,729
<u>En pourcentage du total des dépenses</u>							
Santé	1.0	1.0	3.0	3.2	5.8	3.9	3.0
Éducation	2.3	1.9	9.3	11.6	14.3	13.1	10.8
Agriculture et développement rural	0.5	0.6	0.9	2.0	1.5	1.8	4.1
Police, Défense et Ministère de l'Intérieur	16.1	20.9	19.7	14.9	21.9	19.9	23.4
<i>Pour mémoire</i>							
Total, hors dépenses de sécurité	3.7	3.4	13.2	16.8	21.6	18.8	18.0
Total, dépenses de sécurité incluses	19.9	24.3	32.9	31.7	43.5	38.7	41.3
Total des dépenses publiques (FC, milliards)	242	345	520	699	904	1,381	1,700
<u>En millions de dollars EU</u>							
Santé	5.8	8.5	33.3	48.3	101.7	95.2	63.3
Éducation	13.6	16.1	101.5	172.8	250.7	320.7	225.4
Agriculture et développement rural	3.0	4.8	10.3	29.4	26.6	44.8	85.3
Police, Défense et Ministère de l'Intérieur	97	181	216	223	383	488	486
<i>Pour mémoire</i>							
Total, hors dépenses de sécurité	22.4	29.4	145.1	250.5	378.9	460.7	374.0
Total, dépenses de sécurité incluses	119.0	210.5	361.2	473.5	761.7	948.4	860.0
Allègement de la dette	90	121	225	156	163	178	376
Augmentation des dépenses depuis 2003 en % de l'allègement de la dette dans l'année en question (2)							
Total, hors dépenses de sécurité	–	6	54	146	219	246	94
Total, dépenses de sécurité incluses	–	76	107	227	395	465	197

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Note 1: Police, Défense et Ministère de l'Intérieur.

Note 2: (dépenses de l'année x – dépenses de l'année 2003) en pourcentage de l'allègement de la dette dans l'année x.

D. Gestion des dépenses publiques

Mise en place d'un système d'exécution budgétaire modernisé qui puisse fournir des informations sur la chaîne de la dépense allant de l'engagement au paiement et permette le suivi des arriérés.

19. Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé. Le système d'exécution budgétaire qui a été mis en place en 2003 est soutenu par une nouvelle nomenclature budgétaire. Les quatre phases du processus de dépense ont été restaurées dans le but spécifique de rationaliser le processus allant de l'engagement au paiement et de garantir la sécurité des transactions. La modernisation de la gestion des dépenses a abouti à

l'élaboration et à l'adoption d'un manuel de procédures et à l'automatisation de la chaîne de la dépense. À tout moment, le système peut non seulement renseigner sur l'état des postes de dépenses individuels, mais aussi, ce qui est plus important, produire des états de suivi (EBS) reposant sur différentes classifications budgétaires, qui fournissent des informations à jour sur chaque étape de la chaîne de la dépense, de l'engagement au paiement. Le système permet également de suivre les autorisations de paiement du Trésor et les paiements effectifs de la BCC, ce qui permet, à son tour, le suivi des arriérés. Sur la base de ces informations, le stock d'arriérés est déterminé et un plan d'apurement des arriérés est défini.

20. Au fil des ans, le système d'exécution budgétaire a fourni une base solide pour l'amélioration du contrôle du budget et de la gestion des dépenses, car les états de suivi sont utilisés par le Ministère du budget et par le Trésor pour la préparation de leurs plans d'engagements et de paiements trimestriels, respectivement. Bien que représentant une grande amélioration ces dernières années, les données sur les dépenses doivent être améliorées, en particulier pour ce qui est de leurs délais d'obtention et du champ des dépenses urgentes, ainsi que des dépenses des administrations provinciales. Dans le cadre du programme appuyé par l'accord FEC actuel, le Trésor et la BCC procèdent à un exercice mensuel de rapprochement des données pour rendre plus exhaustifs et fiables les états de suivi. En outre, le manuel des dépenses de 2003 a été révisé en février 2010 en vue d'une plus grande rationalisation de l'exécution budgétaire et d'une limitation plus rigoureuse des dépenses extrabudgétaires. Avec l'aide de l'AFRITAC centre et de la Banque mondiale, le gouvernement met en place un plan d'amélioration et un système pilote d'informatisation de la gestion budgétaire dans trois provinces (Sud-Kivu, Bandundu et Katanga), qui prépareront le terrain pour l'élaboration et l'application graduelle d'un système d'information de gestion des finances publiques pleinement intégré.

Adoption et application d'un système de comptabilité publique en partie double et d'un nouveau plan comptable.

21. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Pour commencer, les autorités ont mis en place un système de comptabilité en partie double à la fin de 2005 à la Direction du Trésor, avec la création de la Division de la comptabilité centrale (DCC) et l'élaboration et l'adoption d'un Plan comptable, d'une nomenclature comptable à 12 chiffres pour les recettes et les dépenses, et d'un manuel de procédures avec son application informatisée. De nouvelles unités comptables et une application comptable sur ordinateur ont été mises en place au sein de chaque service de recouvrement des trois régies (directions des impôts, des douanes et des recettes administratives), qui transmettent régulièrement les informations comptables à la division de la comptabilité du Trésor. Un manuel de procédures a été élaboré pour les aider dans leurs opérations. L'établissement de grands livres pour 2006, 2007 et 2008 a été, toutefois très difficile et a pris beaucoup de retard. L'assistance technique fournie par l'AFRITAC Centre a contribué à ce processus.

Établissement de rapports d'exécution budgétaire trimestriels reposant sur les classifications économique, administrative et fonctionnelle.

22. **Les services des deux estimations estiment que ce déclencheur a été observé.** La nomenclature budgétaire permet la présentation des rapports d'exécution selon diverses

classifications (à savoir économique, administrative et fonctionnelle) en conformité avec le Manuel de statistiques de finances publiques 2001 du FMI. La classification par source de financement (national/extérieur), par lieu géographique (administration centrale/administrations provinciales) est elle aussi disponible, outre la classification fondée sur les dépenses en faveur des pauvres, y compris l'utilisation des ressources de l'initiative PPTE. Le système permet d'établir des rapports regroupant différentes classifications. Malheureusement, la mise à jour et le rapprochement de ces rapports trimestriels prennent du temps en raison de la nécessité d'y inclure des dépenses qui ne suivent pas les procédures standard; celles-ci deviennent moins nombreuses avec l'adoption d'un nouveau manuel de gestion des dépenses. Les EBS sont transmis tous les trimestres au Ministère des finances, qui surveille l'exécution du budget. Les améliorations en cours de la gestion des dépenses qui sont décrites à la section D amélioreront la fiabilité et les délais de diffusion des rapports d'exécution budgétaire trimestriels, quelle que soit la classification disponible utilisée.

E. Gouvernance et prestations de services dans les secteurs prioritaires

Suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté

Achèvement d'un exercice de suivi budgétaire des dépenses de santé, d'éducation, de développement rural et d'infrastructure, consistant en un suivi de l'exécution des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté. Évaluation par les groupes d'utilisateurs de la qualité des services publics correspondants et évaluation par les fournisseurs de services des contraintes nuisant à l'efficacité de leurs prestations.

23. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Les autorités ont fait de gros efforts pour recueillir des informations sur les dépenses en faveur des pauvres et en assurer le suivi. Outre le suivi étroit des dépenses budgétaires de lutte contre la pauvreté, une enquête polyvalente a été effectuée dans trois provinces (Katanga, Bandundu et Sud-Kivu) fin 2009/début 2010 par l'Institut national de la statistique (INS) et le Bureau d'Études et Consulting International (BERCI), avec l'aide d'Agreer Études et Conseil (AGRER, cabinet de consultants dont le siège est à Bruxelles) et de l'Institut de la Banque mondiale. Les résultats de ces efforts ont été résumés dans deux rapports, l'un sur l'exécution des dépenses en faveur des pauvres et l'autre sur les résultats de l'enquête, tous deux établis dans le cadre d'un exercice de collaboration entre plusieurs administrations publiques. Bien qu'une enquête de suivi des dépenses publiques (ESDP) n'ait pu être effectuée dans sa totalité pour des raisons techniques¹⁰, les rapports ont offert une plateforme solide pour l'évaluation de la qualité des dépenses publiques en services sociaux. De même, une enquête de capacité sur les prestations de services n'a pas été menée dans sa totalité, mais l'enquête 2010 de BERCI/AGRER/INS a fourni des informations fiables sur la

¹⁰ Une ESDP complète aurait exigé un suivi détaillé des dépenses, de l'administration centrale aux niveaux administratifs les plus bas, auquel il était alors impossible de procéder en raison de l'absence de l'expertise nécessaire à la réalisation d'une opération aussi compliquée, de la complexité et de la nature évolutive de la structure administrative, qui va vers une plus grande décentralisation, de la taille de la RDC et des coûts qu'une telle enquête entraînerait. Dans le cas de la RDC, une ESDP complète prendrait plusieurs mois, voire un an. Les autorités ont exprimé leur intention de procéder à une telle enquête dans l'avenir proche.

qualité des services telle qu'elle est perçue par les utilisateurs et sur les goulets d'étranglement identifiés par les prestataires.

Suivi de l'exécution des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté

24. **L'exécution des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté est suivie à l'aide de l'EBS.** Cet état permet de comparer l'allocation budgétaire approuvée par le Parlement et celle qui est exécutée par les ministères sectoriels et les Ministères du budget et des finances. Les taux d'exécution budgétaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation étaient proches de 100 % en 2009, contre moins de 60 % en 2003. L'allocation budgétaire aux Ministères de l'agriculture et du développement rural a été faible mais elle a été pleinement exécutée pour la première fois en 2008.

25. **Le gouvernement a en outre créé un comité interministériel chargé de suivre et de hiérarchiser les dépenses publiques en faveur des pauvres (Comité Consultatif du Suivi des Dépenses Pro-Pauvres).** Ce comité a été établi au stade initial de l'application du DSRP pour suivre non seulement la distribution des ressources entre les ministères, mais aussi les allocations budgétaires en faveur des pauvres au sein des ministères. Il a cessé ses activités en 2006, année où le Ministère des finances (MDF) et le Ministère du plan ont commencé à obtenir des données sur la pauvreté directement de l'unité de la chaîne de la dépense, et cette fonction a été déléguée aux ministères d'exécution. Le taux d'exécution de ce budget en faveur des pauvres était de l'ordre de 85–95 % durant la période 2006–08 et de plus de 100% en 2009, niveau sensiblement supérieur au taux d'exécution budgétaire moyen de 66–75 %.

Prestations de services et gouvernance

26. **Conformément au déclencheur PPTE, le gouvernement a procédé à une évaluation quantitative des prestations de services réalisées à titre de dépenses prioritaires.** Avec l'aide internationale d'AGRER et de l'Institut de la Banque mondiale et l'assistance technique locale de BERCI, le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère du plan et de son INS, a lancé une vaste enquête auprès de groupes d'utilisateurs (électeurs sortant des bureaux de vote et ménages) de services publics en 2010. L'enquête a été stratifiée au niveau des districts et comportait neuf modules. Quatre types d'utilisateurs ont été interrogés : ménages (3.200), particuliers à la sortie des points de prestation de services (3.000), agents administratifs (800) et fournisseurs et gestionnaires d'entreprises (290). L'enquête n'a pas été un grand succès, étant donné les difficultés logistiques éprouvées à toucher les ménages et accéder aux services à travers le pays et le bref délai imparti pour achever le processus (environ 2 mois). La composante ménages de l'enquête était liée à une enquête à indicateurs multiples sous l'égide de l'UNICEF (MICS)¹¹ dans trois provinces

¹¹ Le MICS est un programme d'enquêtes mis au point par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue de fournir des données statistiquement rigoureuses et internationalement comparables sur la situation socioéconomique des enfants et des femmes (santé, éducation, travail, accès aux services publics et autres services sociaux, etc.). Le MICS de la RDC est exceptionnellement exhaustif et devrait être achevé en août 2010 au plus tard. La collecte des données sur le terrain tire presque à sa fin et la correction des erreurs commencera très prochainement.

(Katanga, Sud-Kivu et Bandundu). Les services d'infrastructure étaient considérés du point de vue des prestataires, tandis que l'enquête auprès des utilisateurs/ménages était centrée sur la gouvernance et les prestations de services dans les secteurs sociaux. Le rapport d'enquête établi par le Ministère du plan résume les principales conclusions sur la perception par les utilisateurs de la qualité des services ainsi que sur les goulets d'étranglement détectés par les prestataires. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous et sont généralement conformes aux attentes.

Évaluation par les groupes d'utilisateurs des services publics prioritaires

27. Les principaux résultats de l'enquête auprès des utilisateurs et des ménages peuvent être résumés comme suit : a) la RDC est encore vue par ses citoyens comme un État fragile où le niveau de corruption est élevé. La population a une piètre opinion de l'armée et de la police en partie du fait du faible niveau d'interaction entre elle et l'État (par ses administrations et institutions). Le gouvernement de la RDC est perçu comme étant peu résolu à lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance; b) en dépit de l'augmentation des dépenses en faveur des pauvres, l'accès aux services de base reste inadéquat (31 % des ménages ont accès à l'eau potable et 15 % à l'électricité – les ménages pauvres n'ont pas accès à l'électricité). En outre, la qualité des services reste au premier rang des préoccupations de la population, suivie du niveau élevé de leurs coûts (ce qui explique le faible taux de scolarisation en particulier). Les répondants se sont déclarés prêts à payer davantage pour de meilleurs services. c) Néanmoins, les utilisateurs et ménages ont constaté une amélioration sensible des prestations de services par rapport à 2003.

Évaluation par les fournisseurs de services des contraintes nuisant à l'efficacité de leurs prestations

28. L'enquête du Bureau d'Études, de Recherche et Consulting et Agrer Études et Conseils (BERCI/INS) a en outre recueilli des informations sur les contraintes auxquelles doivent faire face les fournisseurs de services publics. La méthodologie de sondage a consisté à enquêter sur toutes les infrastructures de services disponibles dans l'unité de sondage primaire (USP) et, s'il n'y en avait aucune dans l'USP, sur les services disponibles dans un rayon de 30 km. En outre, quatre entreprises étaient couvertes dans chaque USP. Les principales contraintes aux prestations de services qui ont été identifiées sont les suivantes : a) manque de financement, en particulier pour les dépenses récurrentes¹², b) absence d'investissement, c) salaires bas et personnel peu motivé, d) insuffisance de personnel qualifié, e) fréquence des grèves et f) faiblesse des structures institutionnelles, notamment absence d'une hiérarchie bien claire au sein des organisations de services.

29. Les principales recommandations du rapport sont les suivantes : accroître les ressources affectées aux ministères, secteurs et services par des transferts directs et améliorer l'efficacité institutionnelle par la décentralisation, b) relever les salaires, c) clarifier les rôles et responsabilités, d) lutter contre la corruption et la fraude en renforçant les contrôles, e)

¹² Cela a eu des effets plus directs sur le soutien logistique (immeubles, voitures, matériel fourni) et l'entretien des infrastructures.

accroître le nombre des effectifs et renforcer la formation et les performances, f) améliorer les capacités des administrations et g) régulariser le personnel « non officiel ». Le Ministère du plan a pleinement souscrit aux recommandations et prépare actuellement un plan d'action visant à remédier aux dysfonctionnements les plus notoires décrits ci-dessus.

30. Les services du FMI et de la Banque mondiale font observer que les rapports offrent de bonnes plateformes pour éclairer le gouvernement dans son action future. Il est possible d'exploiter davantage les données disponibles, action que les autorités ont promis de mener dans l'avenir proche. De même, il y aurait lieu d'accorder une plus grande attention et davantage de ressources à une analyse des prestations de services dans l'infrastructure (routes et énergie en particulier), étant donné l'importance de leur contribution à la réduction de la pauvreté. Enfin, il y a possibilité d'approfondir les travaux analytiques sur les entreprises publiques et de mieux comprendre les raisons du faible taux de décaissement des projets. Les efforts récemment déployés par les autorités dans le cadre du Projet de renforcement des capacités et de la gouvernance (PRCG) pour établir les fondements analytiques de la restructuration du secteur public, qui inclut, en particulier, le départ effectif des retraités dans certains ministères, sont des pas dans la bonne direction.

Adoption et application d'un nouveau code des marchés publics et des principaux décrets d'exécution

31. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé au vu de l'adoption d'une nouvelle loi sur les marchés publics et de son application suivant un processus jugé satisfaisant.** La nouvelle Loi sur les marchés publics, préparée avec l'aide de la Banque mondiale et de la Coopération canadienne, a été adoptée par le Parlement et signée par le Président le 27 avril 2010; elle porte amélioration du cadre juridique et réglementaire. La transparence est des plus évidentes, en ce sens que i) toutes les possibilités de contrat sont largement annoncées au public; ii) les décisions d'attribution des contrats doivent être publiées, en plus de la notification officielle aux soumissionnaires; iii) il y aura un mécanisme libre et indépendant d'examen des plaintes par le canal de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP); et iv) l'ARMP interviendra dans tous les aspects relatifs à la réglementation du nouveau système et devrait jouer un rôle de premier plan dans la limitation de l'interférence politique. Les éléments administratifs et institutionnels à l'appui du nouveau code ont été mis en place, dont les actes juridiques secondaires pertinents; la création et la dotation en personnel de la Direction des marchés publics (DGCMP), qui a pour responsabilité globale d'examiner les décisions sur les marchés publics sans y faire objection, notamment les documents de soumission pour les gros contrats; la nomination et la mise en place du Conseil de l'ARMP.

32. **Les autorités ont achevé la mise en place de toutes les mesures administratives visant à favoriser une application satisfaisante du nouveau code.** Il est actuellement procédé au recrutement du personnel de l'unité opérationnelle de l'organe réglementaire, qui comprend la Direction générale et l'Unité des plaintes des soumissionnaires. Cette unité, qui fait rapport au Conseil de l'ARMP, a pour principale responsabilité d'assurer que des procédures efficaces sont mises en place pour le règlement des différends et que, le cas échéant, toutes les plaintes déposées durant le processus de marchés publics sont résolues dans les règles. Avant la fin de juillet 2010, des cellules de gestion des marchés publics

(CGMP) seront établies dans sept ministères d'exécution (éducation, santé, infrastructure, budget, énergie, environnement et agriculture) et trois provinces pilotes (Bas Congo, Kinshasa, Province Orientale).

33. Pour faciliter l'application du Code, un manuel de procédures pour les organismes d'exécution, des documents standard de soumission et une description des conditions générales des contrats ont été établis, et le programme de formation à ces outils devrait débiter au plus tard à la fin de septembre 2010, peu après la sélection de la firme chargée de fournir l'assistance technique nécessaire.

34. Conformément à la Clause 83 de la Loi sur les marchés publics, le nouveau système de marchés publics entrera en vigueur six mois après l'approbation et la promulgation de la loi — c'est-à-dire pas plus tard qu'octobre 2010. En outre, le gouvernement s'est engagé à procéder, après un an d'application de la nouvelle loi sur les marchés, à un audit des marchés publics sous le contrôle et la supervision du Conseil de l'ARMP. De plus, l'ARMP évaluera l'application de l'ensemble du système de marchés publics au plus tard à la fin d'avril 2011.

35. Le Ministère du budget a communiqué aux services du FMI et de la Banque mondiale un rapport d'exécution détaillé fondé sur les éléments d'information reçus de l'ARMP, du COREF (*Comité d'Orientation des Réformes des Finances Publiques*) et du COREMAP (*Comité de Réforme des Marchés Publics*). Le rapport s'accompagne de pièces justificatives concernant i) la mise en place du Conseil de l'ARMP, ii) l'approbation finale des textes d'exécution qui comprennent principalement un manuel de procédures et le texte réglementant l'organisation et le fonctionnement de l'ARMP; iii) les progrès du processus de recrutement du personnel clé de l'unité opérationnelle de l'ARMP; et iv) les progrès du processus de sélection de la firme qui fournira une assistance technique à la nouvelle institution, notamment la formation de tous les intéressés aux questions relatives aux marchés publics dans le système de GFP qui inclut les marchés publics.

F. Stratégies applicables aux secteurs social et rural

Adoption de stratégies de développement sectoriel satisfaisantes et de plans d'exécution correspondants pour la santé, l'éducation et le développement rural.

Santé

36. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé, au vu de** la validation d'une Stratégie nationale de renforcement du système de santé (SNRSS) et d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011–15 par le Ministère de la santé et les partenaires au développement le 31 mars 2010. Le PNDS est le premier plan d'exécution pluriannuel de la SNRSS, adopté en 2006 et révisé en 2010. Pour réduire la fragmentation des services dans les zones de santé et les interventions verticales des partenaires, la SNRSS de 2006 avait insisté sur l'importance d'une approche intégrée pour la prestation de services de santé de base par la revitalisation des zones de santé et l'alignement des interventions des donateurs. La stratégie révisée vise à renforcer davantage ces aspects tant sur le plan opérationnel qu'institutionnel tout en accroissant l'internalisation par le gouvernement de la gestion des programmes de développement sanitaire. La stratégie révisée

comporte six axes stratégiques d'intervention et elle est centrée sur les secteurs directeurs dont les progrès détermineront le succès de la santé globale de la population : i) revitalisation des zones de santé; ii) renforcement de l'internalisation et du leadership du gouvernement; iii) développement des ressources humaines de santé; iv) réforme du secteur pharmaceutique; v) réforme du financement de la santé; vi) partenariats inter et intra-sectoriels; et vii) renforcement de la recherche en système de santé. La déclaration faite par le Groupe inter-bailleurs de santé (GIBS) à Kinshasa le jour de l'adoption de la stratégie témoigne de l'engagement politique pris par les donateurs d'aligner leurs interventions sur la stratégie du gouvernement. La révision de la SNRSS a suivi une approche participative faisant intervenir les délégués des provinces (ministres provinciaux de la santé et inspecteurs provinciaux de la santé). Elle tient compte des analyses et diagnostics effectués pour chaque province dans le processus d'élaboration du PNDS.

37. Le PNDS, dont le cycle de planification de cinq ans vise à le faire coïncider avec le DSRP de deuxième génération en cours de préparation, a été finalisé sous la direction du Premier ministre. Il définit quatre grands objectifs d'exécution : i) jeter les bases de la mise en place du « Chantier sanitaire » de la RDC et servir de cadre commun au gouvernement et à ses partenaires dans la poursuite des OMD; ii) rendre la SNRSS opérationnelle, centrée sur les soins de santé primaire face aux besoins de la population congolaise; iii) élaborer un outil stratégique pour guider la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur de la santé par l'établissement de nouvelles directions provinciales dotées d'une plus grande autonomie pour organiser les services de santé et gérer les ressources; et iv) établir les bases permettant de concilier les plans provinciaux et le cycle de planification national et servir de cadre de référence pour la préparation du budget annuel de la santé.

38. L'objectif d'ensemble du PNDS est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé général de la population et de maîtriser les maladies endémiques et transmissibles, tandis que l'objectif sectoriel est d'assurer l'accès de l'entière population, et surtout des groupes vulnérables, aux soins de santé primaire. Le Plan analyse en détail les principaux défis qui se posent à la RDC en matière de santé et identifie les actions concrètes à mener dans les cinq prochaines années. Le PNDS a été élaboré suivant une approche participative faisant intervenir tous les niveaux du système de santé – central, intermédiaire et périphérique – et sur la base des Plans provinciaux de développement sanitaire, qui étaient fondés sur les plans de développement des zones de santé dans leurs provinces respectives. L'application du PNDS reposera sur cette approche, permettant ainsi aux zones de santé de bénéficier de l'expérience des autres niveaux de la pyramide du système de santé. Le Plan aidera en outre les partenaires à aligner leurs interventions futures sur les priorités sectorielles. Cette stratégie devrait donner des résultats bien plus favorables face aux grands défis posés au pays dans le domaine de la santé (mortalité infantile, santé maternelle, incidence du paludisme, maladies respiratoires, VIH/SIDA), outre qu'elle renforcerait la base statistique permettant un suivi plus étroit des tendances dans le secteur.

Secteur de l'éducation

39. **Les services des deux institutions estiment que le déclencheur concernant le secteur de l'éducation a été observé.** Le Conseil des ministres a adopté, le 18 mars 2010, la Stratégie d'éducation de base¹³, ainsi qu'un plan d'action prioritaire. La stratégie, étudiée à fond également par la communauté des bailleurs de fonds et validée en atelier national, est bâtie sur une série d'éléments analytiques thématiques et tire profit des recommandations d'un comité indépendant de spécialistes et dirigeants locaux. Elle s'accompagne d'un cadre de dépenses à moyen terme qui aidera à assurer une exécution continue des politiques prioritaires ainsi que des dépenses budgétaires correspondantes. La préparation de la stratégie a nécessité l'organisation de consultations et d'ateliers auxquels ont participé des parties prenantes très diverses – associations de parents, associations d'enseignants, ONG, administrations locales, etc.

40. Le document de stratégie propose un cadre stratégique visant à assurer un accès plus équitable et durable à une éducation de base de qualité acceptable. À cette fin, il fixe trois objectifs stratégiques ; i) accroître l'accès et la rétention dans l'éducation de base; ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation de base, où l'État entend renforcer ses fonctions de réglementation et de contrôle de la qualité des services d'éducation fournis par les nombreux prestataires non publics; et iii) renforcer la gestion et la gouvernance du système — le but étant en même temps d'approfondir les responsabilités des autorités provinciales en matière de gestion de l'éducation. Guidé par les résultats de travaux de simulation, le document définit en outre un ensemble de mesures spécifiques visant à s'attaquer aux principaux facteurs qui ont nui, dans le passé, à l'efficacité et aux résultats du secteur de l'éducation. Ces mesures consistent notamment à : i) agir concrètement pour réduire les coûts directs de l'éducation pour les ménages, en particulier ceux des zones rurales; ii) permettre la participation de la communauté à la gestion des écoles et responsabiliser davantage tous les acteurs à l'égard des résultats éducatifs; iii) remanier la formation en cours d'emploi des enseignants pour améliorer la productivité de ces derniers et leur développement professionnel; et iv) mettre l'accent sur l'évaluation des connaissances acquises par les élèves. Un objectif à court terme d'importance pour le gouvernement est d'accroître sensiblement le taux de rétention, actuellement faible (environ 50 %), au cours des cinq prochaines années.

41. Le plan d'action prioritaire est centré sur la politique d'abolition des droits de scolarité envisagée et autres actions et/ou études critiques requises pour rendre davantage opérationnelles les options de politique décrites dans le document de stratégie. En particulier, il a déjà identifié les mesures, actions, cadre de suivi et ressources nécessaires pour amorcer une mise en place graduelle de la politique d'abolition des droits de scolarité dans l'enseignement primaire à partir de la prochaine année scolaire (septembre 2010).

¹³ L'éducation de base recouvre l'enseignement primaire et secondaire.

Secteur de l'agriculture et du développement rural

42. **Les services des deux institutions estiment que le déclencheur relatif à ce secteur a été observé.** Dans le cadre de la restructuration du Ministère de l'agriculture et de la création du Ministère du développement rural, entré en fonctions en 2008, un mécanisme de collaboration a été mis en place pour coordonner les efforts d'élaboration d'une nouvelle stratégie sectorielle au niveau de l'administration publique. L'établissement de Conseils de gestion agricole et rurale au niveau des districts a été la principale plate-forme du processus de participation au niveau des provinces. La Coopération belge, la FAO, la BAfD et la Banque mondiale ont contribué sensiblement au cours de l'année écoulée à ces activités. Les deux ministères de l'agriculture et du développement rural ont mis au point une stratégie pour le secteur de l'agriculture et du développement rural sur la base des résultats de l'examen analytique du secteur rural de 2006 et de la note de politique agricole de mai 2009. La stratégie représente la première tentative solide d'harmoniser les stratégies de développement agricole et rural et de définir un plan d'exécution à tous les niveaux. Un atelier de validation de la stratégie s'est tenu le 25 mars 2010, avec une large participation de nombreuses parties prenantes, y compris tous les donateurs intervenant dans ce secteur. La stratégie et le plan d'action ont été conjointement approuvés par les deux Ministres et adoptés par le Conseil des ministres le 30 avril 2010. La stratégie est conforme aux piliers du DSRP du pays et son objectif d'ensemble est de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire en relançant la production agricole et en assurant aux pauvres des zones rurales un meilleur accès aux services sociaux de base. Elle comporte cinq axes stratégiques : i) améliorer l'accès aux marchés en renforçant l'infrastructure rurale; ii) accroître la production végétale, animale, halieutique et artisanale; iii) améliorer l'accès au financement (et tout particulièrement au microfinancement); iv) renforcer la gouvernance et la capacité institutionnelle; et v) favoriser le développement des institutions rurales, en particulier des coopératives publiques, privées, de recherche, de vulgarisation et de village. Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, la stratégie vise à accélérer l'adoption de lois sur la gestion des ressources naturelles et la protection des produits végétaux et animaliers, travaux qui sont en cours sous la responsabilité de l'administration centrale.

43. **La stratégie de développement agricole et rural représente une vision commune des deux ministères,** étant donné la nature complémentaire de leurs activités. Sa mise en place assurera l'alignement des actions des donateurs sur les cinq axes agréés. Cette stratégie est en outre actuellement complétée par un ensemble de stratégies de développement provincial, agricole et rural et de plans d'actions qui faciliteront les liens géographiques et sectoriels. Ces plans provinciaux sont actuellement achevés avec l'aide de divers donateurs, dont la Banque mondiale. En outre, la stratégie sectorielle globale sera complétée par le Code agricole, qui a été récemment adopté par le Sénat et devrait être bientôt promulgué sous forme de loi. Le Code agricole définit de façon plus précise la stratégie de stimulation de la production agricole au niveau local, mais aussi sur une échelle plus vaste, incluant l'agro-industrie privée. Il s'articule autour de cinq chapitres stratégiques : i) sécurité de la propriété foncière; ii) accès aux sources d'énergie renouvelables; iii) accès à la recherche, à l'information, ainsi qu'à la formation et à la technologie; iv) infrastructure; et v) régime fiscal. L'application de cette stratégie sera assurée par une combinaison d'initiatives publiques-privées, dont le rôle explicite dévolu aux communautés organisées au niveau des districts au sein des Conseils agricoles et Bureaux de gestion (CARG), maintenant en place

dans la plupart des territoires. Un mécanisme de suivi et d'évaluation a également été défini dans la stratégie qui sera mise en place aux fins de la surveillance de son application.

G. Gestion de la dette

Installation et activation à part entière d'un système informatisé d'enregistrement de la dette recouvrant toutes les dettes contractées ou garanties par l'État, ainsi que les dettes des entreprises publiques non garanties par l'État, qui puisse : a) fournir des projections mensuelles du service de la dette et intégrer les données sur les décaissements effectifs et l'exécution des paiements de service de la dette; et b) faciliter la centralisation des informations sur la dette dans une unité unique. En outre, les projections mensuelles du service de la dette seront publiées à l'avance tous les trimestres.

44. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** La Direction générale de la dette publique (DGDP) est l'unité du Ministère des finances qui est chargée de l'analyse et de la gestion du portefeuille de la dette publique. Un Système informatisé de gestion de la dette et d'analyse financière (DMFAS) capable de produire des rapports sur la dette extérieure est opérationnel à la DGDP. Ce système, ainsi que le logiciel DSM+ pour la gestion et l'analyse de la dette, a été installé en 2005 avec l'aide financière conjointe de l'IDA et de la BafD et l'assistance technique de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). La capacité d'utiliser le système a été renforcée par une formation reçue de la CNUCED; mais une formation plus intense du personnel local est nécessaire pour qu'il soit tout à fait familiarisé aux fonctions plus avancées du système. Un problème qui existe depuis longtemps est le manque de coordination et de suivi de la politique d'endettement du gouvernement. Dans une première étape vers la résolution de ce problème, un Décret du Premier ministre (n° 08/04 en date du 26 février 2008) a fait de la DGDP le seul responsable de la centralisation et de la gestion de la dette publique; cette mesure a été suivie par l'élaboration d'un Plan d'action de mise en œuvre, auquel a souscrit le Ministère des finances. Le mandat légal confié à la DGDP ainsi que le Plan d'action fait régulièrement l'objet de publicité depuis novembre 2009 avec l'aide de la BafD et du PUAICF*** (Projet d'urgence d'atténuation des impacts de la crise financière). Le gouvernement prépare actuellement un rapport sur ces activités. Tout en attendant l'approbation de la stratégie officielle de gestion de la dette, le gouvernement, dans le cadre de son programme appuyé par l'accord FEC, a réaffirmé son engagement de s'abstenir de contracter des dettes non concessionnelles.

45. **Une base de données sur la dette bien documentée, couvrant la dette intérieure et extérieure, a été établie et est tenue à jour.** Les fichiers sur la dette dans la base de données contiennent des données sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, ainsi que des données provisoires sur les entreprises dans lesquelles l'État a une participation de plus de 50%, toutes présentées d'une manière conforme aux normes internationales. Les données sur la dette des entreprises publiques ont été recueillies à l'aide d'enquêtes en mars 2010. La base de données renferme en outre un volume élevé de données sur la dette intérieure¹⁴, en

¹⁴ Estimée à 1,3 milliard de dollars EU, dont la plus grande partie est en cours de négociation.

grande partie sous la forme d'arriérés de l'État remontant à la période de conflit dans les années 90. Les fichiers sur la dette contiennent à la fois des données agrégées et désagrégées sur l'encours total de la dette et sur la dette décaissée pour ce qui est de la dette intérieure et extérieure contractée ou garantie par l'État au 31 décembre 2009. Se fondant sur la base de données, la DGDP produit des rapports périodiques sur la dette avec relativement peu de retard. L'enregistrement des décaissements de prêts dans le système DMFAS s'est amélioré mais demeure un défi. Les données sur les paiements du service de la dette sont enregistrées sur une base mensuelle après rapprochement complet des comptes de la dette extérieure et de ceux de la Banque centrale et des ministères chargés du budget et des finances. Chaque trimestre, la DGDP établit les montants mensuels exigibles au titre du service de la dette et les communique au Ministère des Finances pour paiement.

46. La capacité institutionnelle de publication annuelle des données sur la dette publique est en cours de développement. Trois bulletins annuels de statistiques de la dette ont été publiés à la fin de 2008, en 2009 et en mars 2010. Ce dernier numéro, qui inclut des données sur la dette au 31 décembre 2009, est conforme aux normes internationales par sa portée et son contenu. Ces bulletins figurent sur le site internet du gouvernement. Il est envisagé de publier ces données sur une base semestrielle en 2010 et trimestrielle par la suite. La fonctionnalité du système DMFAS, la formation et l'expérience acquises par la DGDP au fil des ans, ainsi que la clarté du mandat qui lui a été confié par Décret du Premier ministre, à savoir la production de bulletins de statistiques de la dette, donnent des assurances solides que la gestion des données sur la dette publique a gagné du terrain en RDC.

47. Les autorités doivent consolider les progrès accomplis jusqu'à présent dans la gestion de la dette publique. Elles sont conscientes de la nécessité d'accroître la fonctionnalité du système DMFAS en l'intégrant électroniquement à la chaîne de la dépense. À cette fin, la DGDP a déjà préparé un projet d'acquisition du système DMFAS VI, qui permettra cette intégration par le biais d'une technologie fondée sur l'internet. Il en résultera une forte réduction du temps nécessaire pour effectuer les paiements au titre du service de la dette et enregistrer les transactions, ce qui réduira au minimum le risque de retard de paiement par inadvertance. Le projet a été préparé en collaboration avec la CNUCED et attend maintenant de recevoir des donateurs un financement d'environ 550.000 dollars EU. La DGDP a en outre établi une matrice des actions immédiates qui aideront à résoudre d'autres problèmes dans ce domaine, conformément au DeMPA; parmi ces actions figurent une plus grande participation de la DGDP aux négociations de ressources extérieures, la numérisation des documents, le renforcement de la capacité d'utilisation de la technologie de l'information, le renforcement des processus de gestion des données et le contrôle de la qualité. En collaboration avec les ministères du budget et du Trésor, la DGDP prépare également un plan d'action visant à renforcer la capacité de collecte des données sur la dette intérieure, y compris les arriérés des institutions et organismes hors de l'administration centrale.

III. ANALYSE ACTUALISÉE DE L'ALLÈGEMENT ET DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

48. L'encours de la dette extérieure admissible à l'initiative PPTE, en valeur actuelle (VA) à fin décembre 2002, a été révisé en hausse à la suite de l'exercice de rapprochement de la dette. Les services du FMI et de l'IDA, avec les autorités congolaises,

ont comparé le stock de la dette à fin décembre 2002 présenté dans le document du point de décision avec les données récentes des créanciers. Il en ressort que l'encours nominal de la dette s'est accru de 113 millions de dollars EU et se situe à 10.772 millions de dollars EU, et la VA de la dette, après allègement traditionnel, a été révisée à la hausse de 933 millions de dollars EU et portée à 8.801 millions de dollars EU (tableau 1). La révision est attribuable à l'évolution suivante de la dette extérieure.

- **Créanciers multilatéraux.** L'encours total de la dette multilatérale à fin décembre 2002 a augmenté de 46 millions de dollars EU en termes nominaux. Cette évolution tient principalement à l'addition de la dette envers la BDEGL, avec laquelle le gouvernement avait suspendu ses relations au moment de l'arrivée au point de décision. Y étaient inclus l'encours des prêts directs de la BDEGL à l'État, les garanties de l'État sur les prêts accordés à la BDEGL par le Groupe de la BAfD et un prêt direct non garanti de la BDEGL à une entreprise publique¹⁵. La VA correspondante à fin 2002 a été révisée à la hausse et portée de 3.077 à 3.196 millions de dollars EU sur la base de nouvelles informations disponibles au moment de la mission de rapprochement au point d'achèvement, ce qui a abouti à la révision de la VA de l'encours de la dette à fin 2002 envers un certain nombre de créanciers, dont le FMI et le Groupe de la BAfD¹⁶.
- **Créanciers du Club de Paris.** La plupart des révisions en hausse de la VA de l'encours de la dette au point de décision, après utilisation des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, sont attribuables aux révisions des créances du Club de Paris. La VA de la dette envers le Club de Paris à fin décembre 2002, après allègement traditionnel de la dette, a été révisée et portée de 4.318 à 4.944 millions de dollars EU. Cette augmentation de 626 millions de dollars EU ressort des données plus récentes obtenues par la mission de rapprochement au point d'achèvement¹⁷.
- **Autres créanciers bilatéraux officiels.** La valeur nominale de l'encours de la dette envers les autres créanciers bilatéraux officiels est passée de 11 millions de dollars EU

¹⁵ Parmi d'autres changements mineurs en termes nominaux figurent les révisions de l'encours de la dette envers le FIDA et le FAfD, dues à celles de la base de données utilisée au point de décision, découvertes au cours de la mission de rapprochement de la dette.

¹⁶ Des changements plus légers ont été apportés à la VA à fin 2002 de la dette envers l'IDA, le FIDA et la BEAC. En outre, l'encours de la dette envers la BDEGL, le FMI et le Groupe de la BAfD a été révisé. La VA de la dette envers la BAfD a été révisée à la hausse par rapport au niveau estimé au point de décision sur la base i) des changements apportés à la VA de la dette envers la BAfD du fait de la révision des estimations du montant des arriérés et des échéances courantes à fin 2002; et ii) des révisions de l'estimation de l'allègement au titre de l'initiative PPTE accordé par le Groupe de la BAfD sur le prêt octroyé par ce dernier pour l'apurement des arriérés de la RDC au moment de son arrivée au point de décision. Ces révisions ont été convenues entre la Banque mondiale et la BAfD en janvier 2004. Enfin, la VA de l'encours de la dette envers le FMI a été révisée à la baisse par rapport au niveau estimé au point de décision en raison des révisions apportées aux projections des paiements d'intérêts.

¹⁷ Les créances manquantes du Club de Paris sont maintenant incluses dans l'encours de la dette. La grosse différence au niveau des créances de la Belgique tient au changement de la méthodologie de la réduction du service de la dette en méthodologie de réduction de la dette pour l'octroi d'un allègement sur la base du procès-verbal de septembre 2002 du Club de Paris, ainsi qu'à l'inclusion des créances manquantes au point de décision.

à 448 millions de dollars EU et la VA correspondante de la dette à décembre 2002, après allègement traditionnel, a atteint 278 millions de dollars EU¹⁸.

- **Créanciers commerciaux.** L'augmentation de 337 millions de dollars EU de l'encours de la dette commerciale à fin décembre 2002 tient à l'inclusion de créances qui n'étaient pas précédemment incluses dans la base de données au point de décision.

49. **Les exportations de biens et services ont légèrement évolué.** L'estimation de la moyenne pour 2000-02 des exportations de biens et services entrant dans l'évaluation de l'assistance PPTE au point de décision est tombée de 1.038 à 1.033 millions de dollars EU par suite de la révision des données.

A. Révision de l'assistance PPTE et statut de la participation des créanciers

50. **L'assistance PPTE requise à la fin de 2002 en valeur actuelle a été révisée à la hausse de 6.311 millions de dollars EU, chiffre estimé au point de décision, à 7.252 millions de dollars EU.** Le facteur commun de réduction (FCR) a donc légèrement augmenté de 80,2 % à 82,4 % (tableau 5).¹⁹

51. **Au point d'achèvement, la RDC a reçu des assurances de financement des créanciers pour un montant équivalant à environ 96 % de la valeur actuelle révisée de l'assistance PPTE estimée au point de décision** (tableau 9). Tous les créanciers multilatéraux (l'IDA, le FMI et le Groupe la BAfD représentent 32,2 % du total de l'assistance PPTE) à deux exceptions près²⁰ et tous les créanciers du Club de Paris (56 % du total de l'assistance PPTE) ont confirmé leur participation. La Chine a offert une annulation pure et simple de certaines de ses créances en 2007.

Créanciers multilatéraux

52. **Le montant révisé de l'assistance PPTE renforcée des créanciers multilatéraux est de 2.633 millions de dollars EU en valeur actuelle à la fin de décembre 2002.** L'IDA, le Groupe de la BAfD, l'UE et le FMI ont offert un allègement de la dette PPTE sous forme d'opérations d'apurement des arriérés et d'un allègement intérimaire. Une partie de

¹⁸ Les créances incluent maintenant les données révisées sur la base d'informations plus récentes, qui recouvrent les créances détenues par la Roumanie, actuellement prises en compte dans le stock de dette.

¹⁹ Conformément à la « Communication d'informations dans le cadre de l'assistance de l'initiative PPTE », l'assistance en faveur de la RDC sera révisée à la hausse sur la base du nouveau facteur commun de réduction de 82,4 %.

²⁰ À fin décembre 2002 les autorités avaient accumulé 52,3 millions de dollars EU d'arriérés envers la BDEGL et elles sont en train de négocier avec la banque un allègement de la dette. La dette de la RDC envers la BEAC résulte de montants non réglés à l'issue d'opérations de compensation réalisées par la BEAC au nom de la Communauté économique de l'Afrique Centrale (CEAC), d'un montant de 30 millions de DTS en 1993, lorsqu'eut lieu le premier d'une série de rééchelonnements. La BEAC a par la suite rééchelonné la dette de la RDC à plusieurs occasions : en 1995, 2001, 2004 et 2008. Les autorités sont à jour avec le rééchelonnement le plus récent et devraient rembourser la totalité de la dette en décembre 2011.

l'assistance PPTE du FIDA, de la BADEA, de la BEAC et de la BEI a pris la forme de restructurations des arriérés.

- **FMI.** À la suite des révisions de la VA de la dette au point de décision et des changements apportés au facteur commun de réduction abordé plus haut, la part du FMI dans l'allègement de la dette en faveur de la RDC au titre de l'initiative PPTE s'élève à 337,5 millions de DTS (471,5 millions de dollars EU) en VA, un montant légèrement inférieur à celui calculé au point de décision (337,8 millions de DTS ou 472 millions de dollars EU). Sur ce montant, 57,2 millions de DTS (soit environ 79,9 millions de dollars EU) ont été fournis par le biais d'un élément concessionnel associé au décaissement d'un prêt au titre de la FEC (anciennement FRPC) après l'apurement des arriérés de la RDC envers le FMI en juin 2002, ce qui compte dans la contribution du FMI à l'assistance PPTE. Ce montant est néanmoins nettement inférieur aux 109,6 millions de DTS (153,1 millions de dollars EU) estimés au moment du point de décision²¹. Pour assurer que la RDC reçoive la totalité de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE, les services du FMI proposent que le montant de l'assistance sous forme de dons approuvé au point de décision (228,3 millions de DTS) soit relevé de 52 millions de DTS à 280,3 millions de DTS, puisque l'élément concessionnel associé au prêt au titre de la FEC était moins élevé que prévu et compte tenu de l'analyse révisée de la viabilité de la dette. Le FMI a déjà approuvé 49,1 millions de DTS sous la forme d'une assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE pour que la RDC puisse assurer le paiement du service de sa dette envers FMI. Les 231,2 millions de DTS restants (en VA) seraient décaissés au point d'achèvement moyennant une opération sur l'encours de la dette (voir tableau 10).
- **IDA.** L'allègement de la dette a été offert sous la forme d'un apurement des arriérés et d'une réduction du service de la dette pendant la période intérimaire pour un montant équivalant à 442,7 millions de dollars EU en valeur actuelle au point de décision, soit 52 % du total de l'allègement PPTE estimé au point de décision.²² L'IDA devrait

²¹ Cela reflète des taux d'intérêt inférieurs aux projections et un raccourcissement de la période de remboursement de la dette au titre de l'IADM au point d'achèvement.

²² L'apurement des arriérés de l'IDA s'élevait à 222,7 millions de dollars EU en valeur actuelle au point de décision. L'allègement de la dette de l'IDA au titre de l'initiative PPTE renforcée a été réalisé selon trois modalités. Premièrement, le 3 juillet 2002, les arriérés de la RDC exigibles par la BIRD et par l'IDA ont été apurés par le biais d'un prêt relais qui a été remboursé avec la première tranche du Crédit d'urgence à la reprise, ce qui s'est traduit par une réduction en valeur actuelle de 199,2 millions de dollars EU en termes de la fin de 2002 — dont 78,2 millions de dollars EU provenaient du traitement des arriérés exigibles par la BIRD et 121 millions de dollars EU du traitement des arriérés exigibles par l'IDA — qui a été appliquée à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée sur les créances exigibles par l'IDA. Deuxièmement, le 31 juillet 2001, les administrateurs ont approuvé un Don d'urgence à la reprise rapide d'un montant de 40 millions de DTS, équivalant à une réduction en valeur actuelle de 23,5 millions de dollars EU en termes de la fin de 2002, à appliquer à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée sur les créances exigibles par l'IDA. Troisièmement, les administrateurs ont approuvé un allègement intérimaire de la dette à compter d'août 2003, moyennant une réduction de 90 % du service de la dette exigible sur les décaissements et l'encours de la dette de l'IDA au 31 décembre 2002.

fournir le montant de l'allégement restant par le biais d'une réduction de 90 % du service de la dette de la RDC jusqu'en novembre 2027.

- **Groupe de la BAfD.** Un allégement de la dette équivalant à 571,6 millions de dollars EU, soit 57 % du total de l'allégement de la dette du Groupe de la BAfD, a été octroyé par le biais d'une restructuration des arriérés au point de décision et d'une réduction du service de la dette au cours de la période intérimaire. Le reste de l'allégement PPTE du Groupe de la BAfD devrait être offert moyennant une réduction de 80 % du service de la dette de la RDC du point d'achèvement jusqu'à juillet 2022.
- **Autres créanciers multilatéraux.** On trouvera au tableau 7 la synthèse des modalités d'assistance de tous les autres créanciers multilatéraux : BADEA, UE, BEI, FIDA, BEAC, BDEGL, SFI et FODI.

Créanciers bilatéraux et commerciaux

53. **Les créanciers du Club de Paris sont en principe convenus de fournir leur part d'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée** (estimée à 4.074 millions de dollars EU en valeur actuelle à la fin de décembre 2002, conformément à l'assistance révisée, tableau 5). Les principaux créanciers du Club de Paris sont les États-Unis et la France qui détiennent 15,5 % et 10,8 %, respectivement, de l'encours de la dette admissible à l'initiative PPTE à la fin de décembre 2002, suivis de la Belgique et du Japon qui détiennent environ 7 % du stock de la dette. Une assistance intérimaire a été fournie par le biais d'un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne au cours de la période intérimaire, ce qui a été convenu en novembre 2003. La Suisse a déjà fourni sa part d'allégement de la dette en annulant 100 % de ses créances en 2003. Plusieurs créanciers du Club de Paris fourniront aussi un allégement supplémentaire de la dette au-delà des obligations au titre de l'initiative PPTE, y compris une annulation de 100 % de l'encours de la dette (tableau 15). Cet allégement additionnel est estimé à environ 47 millions de dollars EU en valeur actuelle à la fin de décembre 2009.

54. **Les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris devraient offrir un allégement de la dette admissible à l'initiative PPTE à des conditions comparables à celles du Club de Paris.** La valeur actuelle de l'allégement PPTE attendu des créanciers qui ne font pas partie du Club de Paris à la fin de décembre 2002 est estimée à 229 millions de dollars EU. Le principal créancier qui ne fait pas partie du Club de Paris est les Émirats arabes unis qui détiennent 1,6 % de la dette admissible à l'initiative PPTE, suivis du Koweït (0,9 %), de la Chine, de la Serbie et du Monténégro (ex-Yougoslavie) et de Taïwan (0,4 % chacun). Les autorités ont négocié des efforts d'allégement pendant la période intérimaire avec certains créanciers bilatéraux²³ qui ne font pas partie du Club de Paris et œuvrent pour arriver à un accord sur la fourniture de l'allégement restant de la dette au point d'achèvement avec tous les créanciers ne font pas partie du Club de Paris.

²³ En 2007, la Chine a annulé les créances en cours, pour un montant de 29 millions de dollars EU en termes nominaux à la fin de décembre 2002 et l'Égypte a annulé 100% de ses créances en 2008. Israël a annulé environ 28 millions de dollars EU en 2007 et rééchelonné 6 millions de dollars EU, tandis que le Fonds koweïtien a annulé 100% des intérêts sur les arriérés en 2004.

55. **Plusieurs créanciers commerciaux ont offert un allègement à des conditions comparables à celles de l'initiative PPTE pendant la période intérimaire.** La dette commerciale a été répartie en créances détenues par le Club de Londres²⁴ et par les créanciers qui ne font pas partie du Club de Londres. Plusieurs créances manquantes sont maintenant incluses dans l'encours de la dette à la fin de décembre 2002 qui a pratiquement doublé par rapport au chiffre utilisé au point de décision. Pour la plupart de ces créances, les autorités ont réussi à obtenir un rééchelonnement à des conditions comparables à celles de l'Initiative PPTE. À la fin de décembre 2009, les créances détenues par les créanciers commerciaux ont chuté d'environ 400 millions de dollars EU à 214 millions de dollars EU en termes nominaux. Actuellement, la RDC est en train de négocier une opération de rachat appuyée par la Facilité de réduction de la dette (FRD) de l'IDA afin d'éteindre les créances commerciales admissibles à l'initiative PPTE à la fin de décembre 2009.

B. Éventuel complément d'assistance exceptionnel

56. **L'analyse d'allègement de la dette (AAD) a été actualisée à la fois par les services du FMI et de l'IDA et les autorités** sur la base des données de chaque prêt, des taux de change et des taux d'intérêt à la fin de décembre 2009 (tableau 6).²⁵ À la fin de décembre 2009, le stock nominal de la dette extérieure de la RDC s'élevait à 13.704 millions de dollars EU (tableau 8). Les créanciers multilatéraux représentaient 4.986 millions de dollars EU, soit 36,4 % du total de la dette nominale dont 5,8, 18,2 et 10,3 %, respectivement, étaient détenus par le FMI, l'IDA et le Groupe de la BAfD. Les créanciers du Club de Paris représentaient 54,5 % du total de l'encours de la dette nominale à la fin de décembre 2009, alors que les créanciers hors Club de Paris représentaient 7,5 % du total de la dette, les plus importants étant la Chine, le Koweït et les EAU.

57. La RDC n'est pas admissible au supplément d'aide. Le ratio de la valeur actuelle de la dette aux exportations à la fin de décembre 2009 — après fourniture de la totalité de l'assistance au titre de l'initiative PPTE engagée au point de décision — est actuellement estimé à 44,2 %, ce qui est inférieur de 53 points de pourcentage aux projections au moment du point de décision. Le ratio de la valeur actuelle de la dette aux exportations — après fourniture du total de l'allègement additionnel volontaire de la dette bilatérale au titre de l'initiative PPTE à la fin de décembre 2009 — chuterait jusqu'à 43,3 %, ce qui est inférieur au seuil des 150 % requis pour envisager un supplément d'aide conformément à l'initiative

²⁴ Les créances du Club de Londres qui figurent au tableau 1 n'incluent pas les créances de la Banque Belgo-luxembourgeoise pour les raisons qui sont décrites dans l'encadré [2].

²⁵ La présente section actualise l'analyse de viabilité de la dette à l'aide de la méthodologie d'analyse de réduction de la dette de l'initiative PPTE, tandis que l'appendice II présente une actualisation prospective à l'aide de la méthodologie du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR).

Encadré 2: Traitement des créances détenues par la Banque Belgoise

La Banque Belgoise¹ détient la plus grande partie des titres de créances extérieurs commerciaux de la RDC exigibles par le Club de Londres, dont la Banque Belgoise est membre. Les calculs effectués par les services du FMI sur la base des registres communiqués par la Union Bank of California (la banque gestionnaire des créanciers du Club de Londres qui ont des créances sur la RDC) indiquent qu'à la fin de 2009, les arriérés d'intérêts envers les créanciers du Club de Londres atteignaient le total de 546,3 millions de dollars EU, soit une dette totale de 897,3 millions de dollars EU, 91 % (816,5 millions de dollars EU) étant détenus par la Belgoise.

Sous l'angle du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la dette de la Belgoise est actuellement identifiée comme une «dette passive»². En avril 2008, des représentants de la Belgoise ont déclaré dans une lettre aux autorités de la RDC que la banque renonçait irrévocablement ce jour et à l'avenir à recouvrer ses créances³. Depuis lors, la Belgoise ne facture plus la RDC. C'est pourquoi la dette de la Belgoise est considérée comme étant « passive ». Ces questions se sont posées par le passé dans le cadre de l'initiative PPTE, bien que cela soit la première fois qu'un créancier privé intervienne⁴.

La dette passive est exclue de l'encours de la dette admissible à l'initiative PPTE. La raison d'être de ce traitement est d'éviter de gonfler inutilement le facteur commun de réduction, ce qui exigerait de tous les créanciers qu'ils offrent un allègement plus important de la dette puisqu'il s'agit d'une dette qui ne sera sans doute pas recouvrée. L'inconvénient de ce type de traitement est qu'une dette passive peut, en principe, devenir à nouveau active après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Dans ce cas, le détenteur de la dette anciennement passive pourrait être tenu d'offrir un allègement de la dette PPTE. Le débiteur ne serait néanmoins pas en mesure d'obtenir l'allègement additionnel qu'il aurait reçu des autres créanciers si le FCR avait été plus élevé⁵.

Au point de décision de l'initiative PPTE, la dette de la Belgoise n'était pas incluse dans l'encours de la dette admissible à l'initiative PPTE car, à ce stade, aucune information n'était disponible sur cette créance. Si la créance de la Belgoise était incluse dans les calculs, la valeur actuelle de la dette grimperait après un allègement traditionnel à la fin de 2002 de 8.801 millions de dollars EU à 9.019 millions de dollars EU, ce qui entraînerait un facteur commun de réduction plus élevé (82,8 % au lieu de 82,4 %) afin de ramener le ratio de la dette extérieure aux exportations à 150 %. Un facteur commun de réduction supérieur signifie que le montant de l'assistance offerte par les créanciers, autres que la Belgoise, passerait de 7.252 millions de dollars EU à 7.470 millions de dollars EU (en valeur actuelle). Pour le FMI et l'IDA, l'effort supplémentaire passerait de 2,4 millions de dollars EU à 4,4 millions de dollars EU (en valeur actuelle).

La créance de la Belgoise est actuellement examinée dans le contexte des négociations qui sont en cours entre les autorités de la RDC et la Belgoise. En septembre 2005, la RDC a bénéficié, de la part de l'IDA, d'un Don de préparation au titre de la FRD pour financer les services de conseils juridiques et financiers afin d'aider la RDC dans la préparation d'une opération de rachat de dette extérieure commerciale. Le don a atteint sa date d'expiration le 30 juin 2010.

¹En 1989, la Générale de Banque détenait une part majoritaire (55 % des fonds propres) de la Belgoise. En 1999, la Générale de Banque a été acquise par Fortis, qui exploitait la Belgoise en tant que succursale en Afrique subsaharienne. Au début de 2005, Fortis a mis la Belgoise en vente mais n'a pas été en mesure de trouver un acheteur adéquat. La Belgoise a cessé toutes ses opérations après octobre 2006. Elle n'a plus d'activité bancaire et n'est plus une institution de crédit mais elle existe encore en tant que personne morale sous la forme d'une société à responsabilité limitée conformément au droit belge et fait maintenant partie du groupe BNP Paribas Fortis group.

² Les *Directives de l'initiative PPTE* définissent la dette passive de la manière suivante : « Les autorités d'un pays débiteurs peuvent classer certaines obligations extérieures qui figurent dans leurs livres comme une dette passive sur la base des hypothèses suivantes : (i) le créancier concerné n'a pas reçu depuis longtemps de demandes officielles de reprendre les paiements au titre du service de la dette ou de régulariser les arriérés et/ou (ii) les autorités du pays débiteur et le créancier concerné se sont entendus informellement sur une dérogation temporaire ou indéfinie (sans clause de résiliation) au paiement du service de la dette sur la base des échéanciers initiaux de paiement ».

³La lettre a été signée par le Directeur général du FMI et le Président du conseil d'administration de la Belgoise.

⁴ Le concept du traitement de la dette passive avait à l'origine été élaboré à l'intention d'un créancier souverain qui aurait pu être consulté sur le traitement de la créance pendant les débats des Conseils d'administration du FMI et de l'IDA.

⁵Par exemple, lorsque la Mauritanie a atteint son point d'achèvement en 2002, les créances détenues par les États arabes et les agences publiques de développement ont été identifiées comme passives et par conséquent exclues du calcul du facteur commun de réduction. Par la suite, les créanciers ont demandé le remboursement de ces créances. Celles-ci sont actuellement en cours de négociation en vue d'un allègement de la dette conforme au facteur commun de réduction estimé au point d'achèvement pour la Mauritanie au titre de l'initiative PPTE renforcée.

Tableau 3. République démocratique du Congo -- Ventilation de l'augmentation du ratio VA de la dette/ exportations, fin décembre 2009¹

	Points de pourcentage	En pourcentage de la variation totale
Ratio VA de la dette/exportations (comme prévu au point de décision)	97.2	
Ratio VA de la dette/exportations (effectif)	44.2	
Variation imprévue du ratio	-53.0	100.0
1. Due aux modifications des paramètres	8.5	-16.1
<i>dont</i> : dues aux variations des taux d'actualisation	3.2	-6.0
<i>dont</i> : dues aux variations des taux de change	5.4	-10.2
2. Due à de nouveaux emprunts non prévus	-4.3	8.1
<i>dont</i> : dus à des décaissements plus faibles que prévu	-11.4	21.4
<i>dont</i> : dus à une réduction de la concessionnalité des prêts	7.0	-13.3
3. Due à des variations imprévues des exportations	-68.6	129.5
4. Due aux variations de l'allègement PPTE et autres facteurs ²	11.4	-21.5
Ratio VA de la dette/recettes (effectif)	44.2	
Allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE	-0.9	
Ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'aide PPTE et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE (effectif)	43.3	

Sources : estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée.

² Le dérapage du programme de la RDC au deuxième semestre de 2006 a influé sur l'hypothèse initiale concernant la date d'arrivée au point d'achèvement et l'allègement intérimaire attendu. Les révisions au point d'achèvement de la base de données sur la dette au point de décision et les modifications du calendrier d'octroi de l'aide intérimaire ont relevé ce ratio de 21,4 points de pourcentage.

PPTE renforcée (voir tableau texte 3).²⁶ Des exportations plus élevées que prévu et des emprunts nets moins importants que prévu expliquent en grande partie pourquoi la valeur actuelle du ratio de la dette aux exportations à la fin de 2009 est de 53 points de pourcentage inférieur à ce qui avait été prévu au moment du point de décision.²⁷

²⁶ Le supplément d'aide éventuel est calculé sur la base de la fourniture de l'allègement au-delà de l'initiative PPTE. Voir « L'initiative PPTE renforcée — considérations du point d'achèvement » www.imf.org et IDA/SecM2001-0539/1 (8/21/2001).

²⁷ Le chiffre réel pour la moyenne sur trois ans des exportations de services à la fin de 2009 est plus élevé que l'hypothèse du point de décision, qui a été estimée à l'aide du comparateur des données des pays.

C. Participation des créanciers à l'IADM

58. Sous réserve que la RDC atteigne le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée, le pays deviendrait admissible à un allègement supplémentaire de la dette et du Groupe de la BAfD au titre de l'IADM de l'IDA. Le FMI offrant également une assistance IADM, du fait du prolongement de la période intérimaire et de la révision de l'initiative PPTE, le solde estimé de la RDC sur le Compte général pour les opérations PPTE est suffisant pour couvrir le reste de la dette admissible à l'IADM. Même si toute la dette qui a été décaissée avant la fin de 2004 mais qui est encore exigible est annulée, aucune ressource ne sera donc nécessaire provenant du Fonds de fiducie de l'IADM-I. Qui plus est, l'initiative en faveur des pays moins développés de l'Union européenne prévoit un allègement complet de la dette pour certains prêts de l'Union européenne qui sont encore exigibles après l'assistance PPTE.

- **IADM de l'IDA.** L'IDA offrirait un allègement de la dette au titre de l'IADM pour un montant équivalant à 887 millions de dollars EU en termes nominaux (tableau 14). L'IDA offrirait une remise de la dette au titre de l'IADM moyennant une annulation irrévocable des obligations de la RDC au titre du service de la dette pour les crédits décaissés avant la fin de 2003 et encore exigibles à la fin de septembre 2010 après application de l'assistance PPTE. L'allègement de la dette au titre de l'IADM de l'IDA permettrait une économie moyenne de service de la dette (net de l'assistance PPTE) de 28,4 millions de dollars EU jusqu'en 2043.
- **IADM du Fonds africain de développement (FAfD).** Le FAfD offrirait un allègement de la dette à la RDC au titre de l'IADM pour un montant de 162,8 millions de dollars EU en termes nominaux à partir du point d'achèvement. Ce montant est calculé sur la base de la dette décaissée au 31 décembre 2004 et encore exigible le 1^{er} juillet 2010. Cela signifie que le pays pourrait réaliser une économie moyenne de service de la dette (net de l'assistance PPTE) de 3,9 millions de dollars EU par an jusqu'en 2053.
- **Initiative de l'Union européenne en faveur des pays moins développés.**²⁸ Par le biais de l'initiative en faveur des pays moins développés, l'UE offrira des ressources supplémentaires sous la forme d'une annulation de 100 % du futur service de la dette, à savoir 75,3 millions de dollars EU pour certains prêts qui dépassent l'allègement offert par le biais de l'assistance PPTE, une fois que la RDC aura atteint le point d'achèvement.

²⁸ L'initiative spéciale de l'UE prévoit un allègement complet de la dette en faveur des pays moins développés qui y sont admissibles pour tous les prêts spéciaux du Fonds de développement européen qui sont encore exigibles après l'application complète de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

D. Perspectives de viabilité de la dette

59. **Le cadre macroéconomique de référence suppose une forte reprise de l'activité économique à moyen terme appuyée par d'importants investissements dans les projets miniers et d'infrastructures publiques.** Les projections correspondent au cadre macroéconomique à moyen terme de l'accord FEC et les principales hypothèses sont résumées à l'encadré 3.

Encadré 3. RDC: Principales hypothèses macroéconomiques de référence

Les perspectives à moyen terme sont dominées par un rebondissement des cours mondiaux des produits de base (notamment le cuivre) et par une demande extérieure stimulée par la reprise économique mondiale, suivis par une forte reprise à moyen terme alimentée par un investissement de 3,2 milliards de dollars EU dans un projet minier auxquels s'ajoutent des investissements équivalant à 3 milliards de dollars EU dans les projets d'infrastructure envisagés dans le cadre de l'ACSC. D'après les projections, la **croissance du PIB réel** devrait progresser de 2,8% en 2009 à 6,8% en moyenne en 2010-15, puis revenir progressivement à 4,4% à long terme.

D'après les projections, **les recettes de l'État** (dons exclus) devraient rebondir de 17 % du PIB en 2009 à 20 % en 2010 puis augmenter progressivement jusqu'à pratiquement 24 % à long terme. Entre-temps, les dons chutent nettement de 11, 7 % du PIB en 2009 à 6,6 % en 2010 puis baissent progressivement pour atteindre moins de 4 % à long terme.

Le déficit du compte courant se creuse de manière marquée de 10 % du PIB en 2009 à plus de 20 % en 2010 -11, principalement à cause d'une augmentation importante des facteurs importés utilisés dans les projets miniers et d'infrastructures publiques. Il se rétrécit ensuite alors que les exportations minières croissent et que les importations liées aux investissements diminuent dans le temps, et descend progressivement jusqu'à moins de 4 % du PIB à la fin de la période de projection de 20 ans. Une grande partie du déficit du compte courant en 2010-11 est couverte par les investissements directs étrangers (IDE), qui augmentent de 5,7 % du PIB en 2000 à 8,6% en 2011, puis retombent rapidement à 5,6 % en 2013. Cette période d'expansion des IDE est imputable aux investissements étrangers dans une série de projets miniers qui sont prévus au cours des quelques années à venir (notamment ceux qui sont financés au titre de l'ACSC).

Le financement extérieur à court terme est dominé par des prêts décaissés en faveur de projets d'infrastructures publiques au titre de l'ACSC, qui représentent plus de la moitié des besoins d'emprunts bruts pour la période 2010-14. L'élément dons moyen des nouveaux emprunts augmente régulièrement de 20 % en 2010-11 jusqu'à plus de 48 % en 2015-16, puis baisse progressivement pour atteindre moins de 45 % à long terme.

60. **L'allégement complet de la dette, de toutes les sources, au point d'achèvement réduirait nettement le fardeau de la dette publique extérieure de la RDC.** À la fin de 2010, la valeur actuelle de l'indicateur de la dette aux exportations chuterait de 182,5 % après un allégement traditionnel de la dette à 57,5 % avec la fourniture d'un allégement supplémentaire de la dette offert dans le cadre des initiatives PPTE renforcée/IADM accompagnée d'une assistance bilatérale en sus de l'initiative PPTE qui est inférieur au seuil PPTE de 150 % (tableau 8).

61. **D'après les projections, si la totalité de l'allégement de la dette est accordé, les perspectives de la dette extérieure devraient nettement s'améliorer à long terme.** Les indicateurs de la dette **extérieure** commencent par empirer à moyen terme mais s'améliorent ensuite progressivement à plus long terme (graphique 2 et tableau 11). Ceci est essentiellement dû à une garantie de l'État sur les emprunts **extérieurs** pour les projets d'infrastructure publique dans le cadre de l'ACSC^{29 30}.

E. Analyse de sensibilité et viabilité de la dette à long terme

62. **L'indicateur de la dette extérieure aux exportations reste bien inférieur au seuil PPTE dans les deux différents scénarios : croissance inférieure des exportations et emprunts moins concessionnels** (tableau 9 et graphique 3). Dans le premier scénario, la valeur des exportations se maintient à son niveau de 2010 (croissance zéro) en 2011-12 comparé à l'expansion de 19 % dans le scénario de référence. Dans le deuxième scénario, l'élément dons moyen des nouveaux emprunts baisse à 23 % à la fin de la période de projection de 20 ans, comparé aux 45 % dans le scénario de référence. Les indicateurs de la dette extérieure empirer à moyen terme dans les deux scénarios, mais s'améliorent à plus long terme (graphique 3 et tableau 12). L'indicateur de la dette extérieure aux exportations reste bien inférieur au seuil de 150 % dans les deux cas.

63. **L'analyse de sensibilité souligne qu'il est indispensable de ne pas relâcher les efforts soutenus et continus pour diversifier l'économie afin de réduire le risque des chocs négatifs et de gérer prudemment la dette pour minimiser les vulnérabilités de la dette.** Bien que l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE, en sus de l'initiative PPTE et de l'IADM réduise nettement le fardeau de la dette de la RDC, l'analyse de la sensibilité montre clairement que le pays serait vulnérable à une baisse des exportations et à une augmentation des coûts d'emprunt plus marquées que ne le suppose le scénario de référence. Pour veiller à ce que la nouvelle dette ne dépasse pas le seuil PPTE, il sera crucial que les réformes structurelles destinées à promouvoir la croissance des exportations à long terme et à limiter les emprunts extérieurs à des sources hautement concessionnelles se poursuivent.

²⁹ On trouvera dans Rapport du FMI 10/88 (encadré 3) les détails de cet accord.

³⁰ Le Graphique 2 de l'appendice II illustre les conséquences du retrait de la garantie de l'État dans le cadre de l'AVD des pays à faible revenu.

IV. CONCLUSIONS

64. **Du point de vue des services du FMI et de l'IDA, la RDC a rempli les conditions arrêtées en juillet 2003 pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée.** Les autorités ont introduit les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des sept déclencheurs et ont résolument mis en œuvre les réformes en matière de gestion des finances publiques, de passation des marchés, de gouvernance et de gestion de la dette. Les principaux éléments du programme de réformes dans le cadre de l'initiative PPTE ont donc été mis en œuvre de manière satisfaisante.

65. **Les révisions apportées aux données de la fin de 2002 se sont traduites par un ajustement à la hausse du montant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.**

66. **Si la totalité de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et une assistance bilatérale additionnelle en sus de l'initiative PPTE et de l'IADM étaient accordées, la dette publique extérieure de la RDC serait nettement réduite.** En valeur actuelle à la fin de 2009, l'encours de la dette baisserait à 2,147 milliards de dollars EU au point d'achèvement.

67. **Compte tenu de ce qui précède, les services du FMI et de l'IDA recommandent que les administrateurs déterminent que la RDC a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.**

V. QUESTIONS À DÉBATTRE

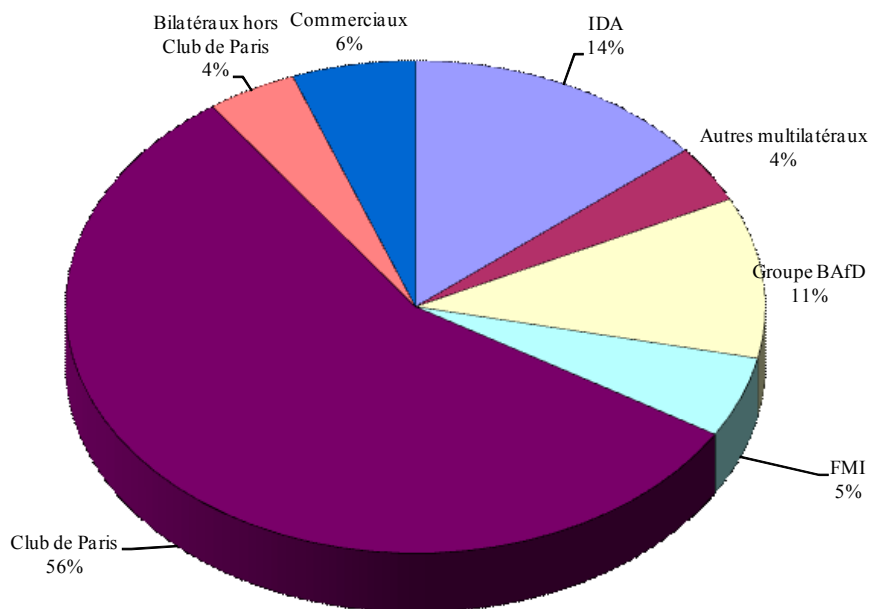
68. **Dans le cadre de l'examen du présent rapport, les administrateurs pourront débattre des questions suivantes :**

- **Point d'achèvement.** Les administrateurs conviennent-ils que la RDC a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée, eu égard à l'importance que donnait le document du point de décision à la nécessité d'enregistrer de bons résultats de façon continue ?
- **Révision des données.** Les administrateurs souscrivent-ils aux recommandations des services que la RDC reçoive le montant révisé d'assistance PPTE équivalant à 7.252 millions de dollars EU en VAN à la fin de décembre 2002 ?
- **Complément d'assistance.** Les administrateurs sont-ils d'accord avec la conclusion que le complément d'assistance n'est pas nécessaire ?
- **[Participation des créanciers].** Les administrateurs sont-ils d'accord que les créanciers de la RDC ont donné des assurances suffisantes de leur engagement irrévocable à apporter à ce pays une assistance au titre de l'initiative PPTE ?

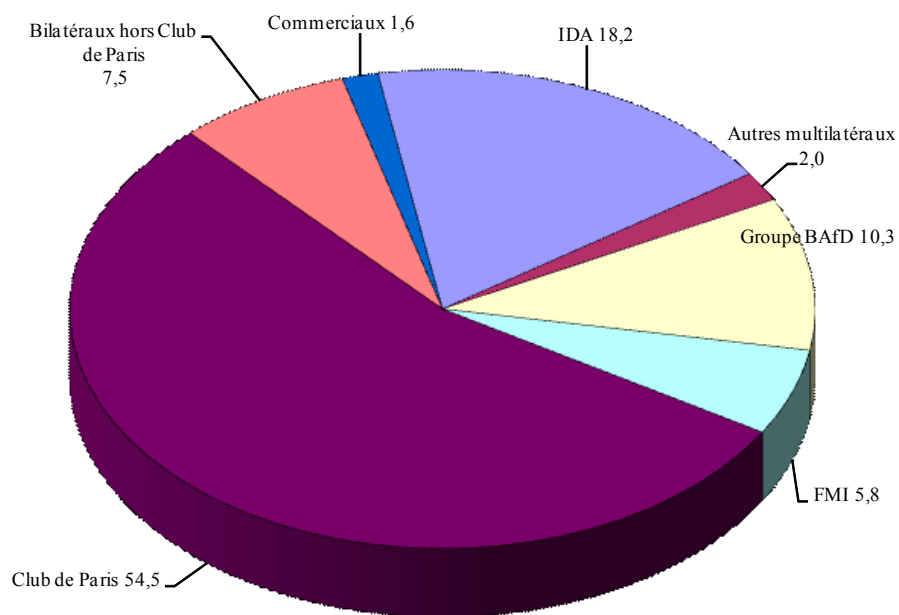
- **Assistance PPTE fournie par le FMI.** Les administrateurs du FMI sont-ils d'accord pour réviser à la hausse de l'assistance PPTE provenant du FMI et porter son montant de 228,3 millions de DTS à 280,3 millions de DTS ?
- **Allègement de la dette IADM/PPTE.** Les administrateurs conviennent-ils que la RDC devient admissible à bénéficier d'un allègement de la dette de la part du FMI, équivalant à environ 297,2 millions de DTS qui seront financés par le Compte général pour les opérations PPTE?

**Graphique 1. République démocratique du Congo :
composition du stock de dette extérieure
par groupe de créanciers,
fin décembre 2002 et 2009 (en pourcentage)**

Fin décembre 2002

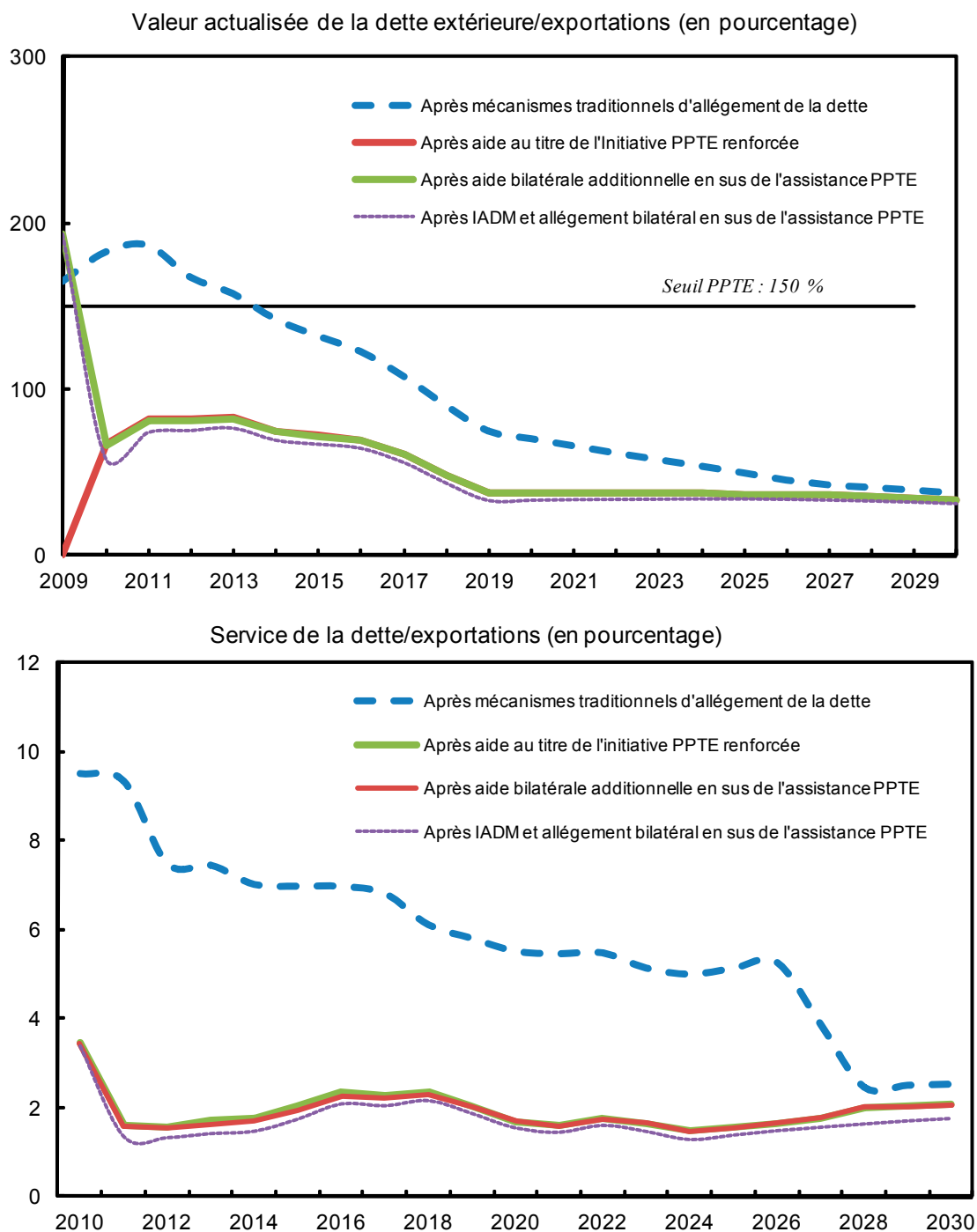


Fin décembre 2009



Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

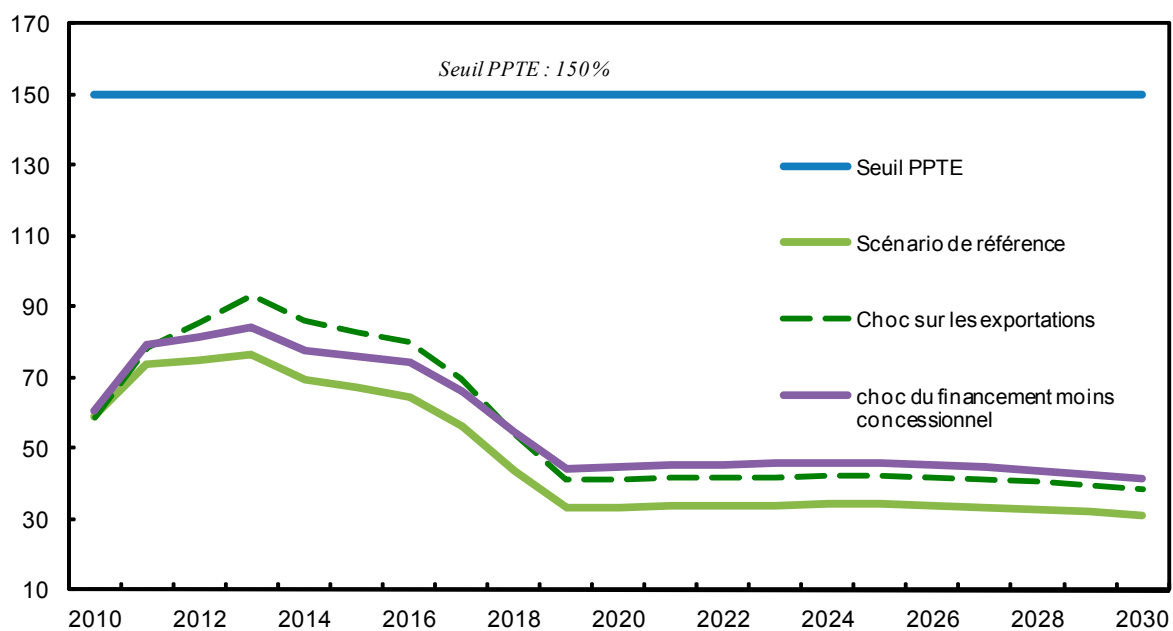
Graphique 2. République démocratique du Congo – Indicateurs de l'encours et du service de la dette extérieure du secteur public à moyen et à long terme, 2010–30



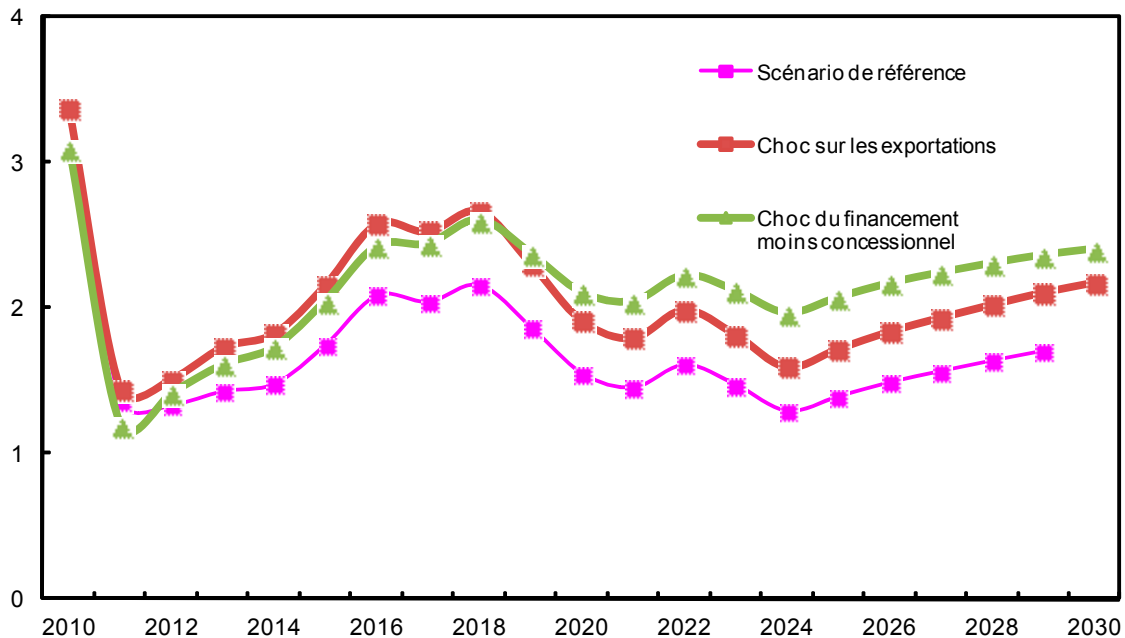
Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Graphique 3. République démocratique du Congo -- Analyse de sensibilité, 2010–30

Valeur actualisée de la dette extérieure/exportations (en pourcentage)



Service de la dette/exportations (en pourcentage)



Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Croissance nulle des exportations en 2011-12 par rapport au scénario de référence.² Financement moins concessionnel que dans le scénario de référence. L'élément-don des nouveaux emprunts baisse et se situe au-dessous de 24 % en 2030.

Tableau 4. République démocratique du Congo -- Révisions du stock nominal et de la valeur actualisée de la dette au point de décision, par groupes de créanciers, à fin décembre 2002 ¹

	Stock nominal de la dette à fin décembre 2002				VA de la dette avant rééchelonnement ²				VA de la dette après rééchelonnement ^{2,3}			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisée au point d'achèvement		Au point de décision		Révisée au point d'achèvement	
	Millions de \$EU	% du total	Millions de \$EU	% du total	Millions de \$EU	% du total	Millions de \$EU	% du total	Millions de %EU	% du total	Millions de %EU	% du total
Total	10,659.0	100	10,772	100	8,404	100	7,868	100	7,868	100	8,801	100
Créanciers multilatéraux	3,580	34	3,626	34	3,077	37	3,196	41	3,077	39	3,196	36
IDA	1,512	14	1,511	14	1,037	12	1,036	13	1,037	13	1,036	12
Groupe de la BAfD	1,136	11	1,138	11	1,128	13	1,225	16	1,128	14	1,225	14
FMI	571	5	571	5	588	7	572	7	588	7	572	7
Banque européenne d'investissement	25	0	25	0	25	0	25	0	25	0	25	0
Union européenne	205	2	206	2	170	2	170	2	170	2	170	2
FIDA	28	0	27	0	22	0	20	0	22	0	20	0
SFI	30	0	30	0	30	0	30	0	30	0	30	0
BADEA	22	0	22	0	22	0	22	0	22	0	22	0
Fonds de l'OPEP	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0
BDEGL	8	0	52	0	8	0	52	1	8	0	52	1
BEAC	43	0	43	0	46	1	42	1	46	1	42	0
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	7,079	66	7,146	66	5,328	63	6,442	82	4,791	61	5,605	64
Club de Paris	6,363	60	6,082	56	4,616	55	5,385	68	4,318	55	4,944	56
Avant date butoir	5,293	50	5,100	47	3,709	44	4,535	58	3,410	43	4,095	47
APD	805	8	1,205	11	538	6	922	12	378	5	874	10
Hors APD	4,488	42	3,895	36	3,171	38	3,612	46	3,033	39	3,221	37
Après date butoir	1,070	10	982	9	907	11	850	11	907	12	849	10
<i>par pays</i>												
Autriche	97	1	94	1	44	1	44	1	44	1	44	1
Belgique	1,361	13	760	7	591	7	708	9	523	7	595	7
Brésil	2	0	2	0	1	0	1	0	1	0	1	0
Canada	31	0	29	0	23	0	25	0	23	0	25	0
France	1,075	10	1,160	11	866	10	1,010	13	866	11	1,010	11
Allemagne	415	4	472	4	337	4	432	5	334	4	431	5
Italie	529	5	606	6	422	5	509	6	422	5	509	6
Japon	696	7	738	7	563	7	603	8	540	7	595	7
Pays-Bas	284	3	260	2	253	3	267	3	211	3	202	2
Norvège	19	0	19	0	10	0	11	0	10	0	11	0
Espagne	18	0	18	0	16	0	16	0	16	0	16	0
Suède	116	1	117	1	67	1	86	1	55	1	68	1
Suisse	11	0	10	0	10	0	10	0	10	0	10	0
Royaume-Uni	123	1	119	1	94	1	100	1	94	1	100	1
États-Unis	1,575	15	1,669	15	1,310	16	1,555	20	1,161	15	1,323	15
UE (prêt administré par l'IDA) ⁴	10	0	10	0	8	0	6	0	8	0	3	0
Créanciers bilatéraux hors Club de Paris	437	4	448	4	433	5	442	6	274	3	278	3
Burundi	4	0	4	0	4	0	4	0	1	0	1	0
Chine	39	0	39	0	35	0	35	0	34	0	33	0
Égypte	9	0	9	0	9	0	9	0	9	0	9	0
Israël	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	17	0
Koweït	95	1	98	1	95	1	96	1	41	1	42	0
Namibie	2	0	2	0	2	0	2	0	1	0	1	0
Roumanie	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0
Rwanda	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Arabie Saoudite	28	0	28	0	28	0	28	0	19	0	19	0
Serbie-et-Monténégro	48	0	40	0	48	1	40	1	37	0	32	0
Taiwan, Province chinoise de	37	0	38	0	36	0	37	0	36	0	37	0
Émirats arabes unis	155	1	171	2	155	2	171	2	77	1	85	1
Créanciers commerciaux	279	3	616	6	279	3	615	8	200	3	383	4
dont : Club de Londres ⁵	58	1	67	1	58	1	67	1	19	0	22	0

Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Informations fondées sur les données à fin décembre 2002 disponibles au point d'achèvement après entrée en vigueur de l'accord de septembre 2002 avec le Club de Paris.

² Y compris une opération sur le stock de la dette à fin décembre 2002 aux conditions de Naples; et une action comparable de la part des autres créanciers bilatéraux officiels sur la dette admissible (avant date butoir et hors APD).

³ La révision à la hausse de la VA de la dette envers les créanciers bilatéraux officiels tient à la meilleure documentation disponible au point d'achèvement.

⁴ Le prêt de l'Union européenne administré par l'IDA a été retiré de la dette multilatérale au point de décision et inclus dans la dette bilatérale.

⁵ Créances du Club de Londres, non compris celles de la Banque Belgo-luxembourgeoise. Pour de plus amples informations, voir l'encadré 2.

Tableau 5. République démocratique du Congo -- Aide estimée au point de décision (révisée)¹

(Millions de dollars EU, en VA à fin décembre 2002, sauf indication contraire)²

	Total	Multilatéraux	Bilatéraux	Commerciaux	Facteur de réduction commun ³ (Pourcentage)
Ratio VA de la dette/exportations, cible (en pourcentage)	150				
Aide (document du point de décision)	6,311	2,468	3,683	161	80.21
Aide (révisée)	7,252	2,633	4,303	315	82.40
Pour mémoire					
VA révisée de la dette à fin 2002 ⁴	8,801	3,196	5,222	383	
Moyenne des exportations sur trois ans ⁵	1,033				
Ratio VA révisée de la dette/exportations (%) ⁶	852				

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Suppose un partage proportionnel des charges, tel qu'il est décrit dans "HIPC Initiative: Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches". (www.imf.org et IDA/SEC M97-306;7/7/97), c'est-à-dire après application intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

² Aux taux d'actualisation rétrospectifs sur six mois à fin décembre 2002 et aux taux de change de fin décembre 2002.

³ Réduction de la VA de la dette envers chaque créancier en pourcentage de son engagement au point de décision (après opération hypothétique sur le stock à la fin de l'année de base aux conditions de Naples).

⁴ Y compris l'allègement traditionnel de la dette; une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples avec traitement comparable de la comparable de la part des créanciers non membres du Club de Paris.

⁵ Exportations de biens et services, selon la définition du Manuel de la balance des paiements du FMI, cinquième édition, 1993.

⁶ Après opération hypothétique sur le stock de la dette à fin décembre 2002 aux conditions de Naples.

Tableau 6. République démocratique du Congo -- Comparaison des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de change

	Taux d'actualisation ^{1 2} (Pourcentage annuel)		Taux de change ³ (Unités monétaires pour 1 dollar EU)	
	Au point de décision Fin décembre 2002	Au point d'achèvement Fin décembre 2009	Au point de décision Fin décembre 2002	Au point d'achèvement Fin décembre 2009
Monnaie				
Schilling autrichien	5.547	4.305	13.121	9.552
Franc belge	5.547	4.305	38.467	28.002
Dollar canadien	5.877	3.785	1.580	1.047
Franc CFA	5.547	4.305	625.495	902.660
Franc suisse	3.415	2.847	1.387	1.031
Yuan chinois	4.818	3.911	8.277	6.828
Deutsche Mark	5.547	4.305	1.865	1.358
Couronne danoise	5.775	4.565	7.082	5.190
Unité monétaire européenne	5.547	4.305	0.954	0.694
Peseta espagnole	5.547	4.305	158.659	115.498
Markaa finlandais	5.547	4.305	5.670	4.127
Franc français	5.547	4.305	6.255	4.553
Livre sterling	5.838	4.225	0.620	0.617
Punt irlandais	5.547	4.305	0.751	0.547
Lire italienne	5.547	4.305	1,846.353	1,344.072
Yen japonais	1.753	1.972	119.900	92.060
Dinar koweïtien	4.818	3.911	0.300	0.287
Franc luxembourgeois	5.672	4.305	38.467	28.002
Dollar namibien	5.120	3.911	11.800	7.380
Florin néerlandais	5.672	4.305	2.101	1.530
Couronne norvégienne	7.763	4.445	6.966	5.780
Escudo portugais	5.547	4.305	191.172	139.166
Ryal saoudien	4.818	3.911	3.745	3.750
Droits de tirage spéciaux	4.818	3.911	0.736	0.638
Couronne suédoise	6.113	4.440	8.825	7.117
Dhiram des Émirats arabes unis	4.818	3.911	3.673	3.673
Dollar des États-Unis	5.120	4.085	1.000	1.000
Pour mémoire :				
Date butoir du Club de Paris	30 juin 1983			

Sources : Banque centrale européenne; FMI, *International Financial Statistics*; OCDE; et estimations des services du FMI.

¹Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) moyens pour les monnaies respectives sur la période de six mois s'achevant en décembre 2009 pour le point d'achèvement et en décembre 2002 pour le point de décision.

² Pour toutes les monnaies de la zone euro, c'est le TICR pour l'euro qui est utilisé. Dans le cas des monnaies pour lesquelles le TICR n'est pas disponible, c'est le taux d'actualisation pour le DTS qui est pris à sa place.

³ Taux de change de fin de période.

Tableau 7. République démocratique du Congo -- État de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée

	Allègement de la dette en VA (millions \$EU)	En pourcentage de l'aide totale	S'est dit prêt à participer à l'initiative	Modalités d'allègement de la dette
IDA	854,0	0,0	Oui	L'allègement par apurement des arriérés et réduction du service de la dette durant la période intérimaire s'élève à 442,7 millions de \$EU en VA au point de décision, soit 52 % du total de l'allègement PPTE estimé au point de décision. L'IDA est censée accorder le reste de l'allègement par une réduction de 90 % du service de la dette de la RDC envers elle jusqu'à fin novembre 2027.
Groupe de la BAfD	1009,7	13,9	Oui	Un allègement de 571,6 millions de \$EU, soit 57 % de l'allègement total de la dette envers le Groupe de la BAfD, a été accordé sous la forme d'une restructuration des arriérés au point de décision et d'une réduction du service de la dette dans la période intérimaire. Le reste de l'allègement PPTE par le Groupe de la BAfD est censé prendre la forme d'une réduction de 80 % du service de la dette de la RDC du point d'achèvement à juillet 2022.
FMI	471,5	6,5	Oui	Un allègement de 106,3 millions de DTS en VA au point de décision a été accordé sous la forme d'une aide intérimaire de 49,1 millions de DTS au titre du service de la dette et d'un apport de 57,2 millions de DTS incorporé dans l'élément-don associé au décaissement du prêt FRPC après apurement des arriérés au point de décision. Au point d'achèvement, le FMI fournira l'aide PPTE restante, soit 231,2 millions de DTS en VA.
Banque européenne d'investissement	20,8	0,3	Oui	Un accord de remise de dette conditionnelle est en place. Il prévoit le recouvrement de la dette de la RDC sous la forme d'un allègement partiel par la BEI via sa contribution à l'initiative PPTE et le paiement du solde sans intérêt par la RDC sur une période de cinq ans. Un allègement de la dette sous la forme d'un moratoire d'intérêt a été également fourni au cours de la période intérimaire.
Union européenne	140,4	1,9	Oui	Une aide intérimaire de 25,1 millions de \$EU en VA au point de décision a été fournie par réduction de 100 % du service de la dette sur certains prêts dans la période intérimaire. L'élimination de 110,8 millions d'arriérés en VA a en outre été consentie au point de décision à titre de don. Le reste de l'aide PPTE sera fournie sous la forme d'une annulation de 100 % du service futur de la dette au titre de certains prêts au point d'achèvement jusqu'à ce que le niveau cible de l'aide PPTE soit atteint.
FIDA	16,3	0,2	Oui	Une aide de 1,2 million de \$EU a été accordée en VA au point de décision dans la période intérimaire sous la forme d'un don financé par des bailleurs de fonds pour régler 100 % du service de la dette au titre des échéances de 2003 et d'accords de restructuration des arriérés. Le reste de l'aide sera accordé au point d'achèvement sous la forme d'une réduction de 100 % des paiements du service de la dette admissible jusqu'à ce que la cible en VA soit atteinte. Le FIDA est censé en outre accorder un allègement par traitement concessionnel des arriérés de la RDC.
SFI	24,7	0,3	Oui	Durant la période intérimaire, la SFI a appliqué aux arriérés de la RDC des modalités de règlement qui lui ont permis d'assurer l'allègement PPTE visé.
BADEA	17,9	0,2	Oui	La BADEA a approuvé en janvier 2003 un accord de rééchelonnement de l'encours des arriérés, qui a été amendé en mars 2007. La BADEA a fourni un allègement de 0,2 million de \$EU en VA au point de décision suite à ce rééchelonnement.
Fonds de l'OEPEP	0,6	0,0	Oui	Le Fonds de l'OEPEP a accepté de fournir un allègement de la dette au point d'achèvement.
BDEGL	43,1	0,6	Non	La BDEGL ne s'est pas engagée à fournir un allègement PPTE; cependant, des négociations sont en cours avec les autorités congolaises.
BEAC	34,5	0,5	Non	Un allègement de 2,8 millions de \$EU en VA au point de décision a été accordé sous la forme d'une restructuration des arriérés en janvier 2001 et janvier 2004.
Total, créanciers multilatéraux	2633,5	36,3		
Créanciers du Club de Paris	4073,6	56,2	Oui	Les créanciers du Club de Paris fourniront un allègement aux conditions de Cologne. La Suisse a annulé 100 % de ses créances en 2003.
Créanciers hors Club de Paris ^{2/}	229,0	3,2		
Burundi	1,1	0,0	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Chine	27,0	0,4	Oui	A annulé ses créances APD après date butoir en 2007.
Égypte	7,2	0,1	Oui	A annulé 100% de ses créances en 2008.
Israël	14,4	0,2	Oui	A rééchelonné la dette en 2007.
Koweït	34,7	0,5	Non	Les arriérés d'intérêts ont été annulés en 2004.
Nambie	0,5	0,0	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Roumanie	1,3	0,0	Oui	A rééchelonné la dette en 2005.
Rwanda	0,2	0,0	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Arabie Saoudite	16,1	0,2	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Serbie-et-Monténégro	26,3	0,4	Non	Les créances ont été cédées à FG Hemisphere.
Taiwan, Province chinoise de	30,5	0,4	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Émirats arabes unis	69,8	1,0	Non	Négociations en cours; aucun accord n'a été signé.
Total, créanciers bilatéraux	4302,6	59,3		
Total, créanciers commerciaux	315,5	4,4		
dont : Club de Londres	18,2	0,3	Non	Voir l'encadré 2
dont : hors Club de Londres ^{3/}	297,2	4,1	Certains	Plusieurs créanciers commerciaux ont fourni un allègement dans la période intérimaire.
Total	7251,5	100,0		

Sources : autorités congolaises, et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

^{1/} Suivant les principes directeurs de l'initiative PPTE, la participation d'un créancier à une opération d'apurement des arriérés d'un PPTE vient en déduction de l'allègement de la dette qu'il est tenu de fournir.

^{2/} Les créanciers hors Club de Paris dont les créances représentent 0,7 % de la dette extérieure en VA après allègement traditionnel de la dette ont fourni un allègement au titre de l'initiative PPTE.

^{3/} Les créanciers hors Club de Londres dont les créances représentent environ 3,9 % de la dette extérieure en VA après allègement traditionnel de la dette ont fourni un allègement au titre de l'initiative PPTE.

Tableau 8. République démocratique du Congo -- Valeur nominale et actualisée de l'encours de la dette extérieure à fin décembre 2009¹
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Situation légale ²				Valeur actualisée de la dette ³		
	Dette nominale	En % du total	VA de la dette	En % du total	Après allég. Init. P.PTE renforcée	Après allég. bilatéral additionnel	Après allég. bilatéral additionnel
	(en % de la dette totale)						
Total	13.704.9	100.0	11,925.5	100.0	2,749.6	2,695.7	100.0
Institutions multilatérales	4,986.0	36.4	3,564.7	29.9	1,856.8	1,856.8	68.9
IDA	2,496.8	18.2	1,536.8	12.9	966.2	966.2	35.8
Groupe de la BAfD	1,415.0	10.3	1,086.7	9.1	524.7	524.7	19.5
FMI	799.8	5.8	699.0	5.9	254.1	254.1	9.4
Banque européenne d'investissement	34.3	0.3	34.3	0.3	16.2	16.2	0.6
Union européenne	93.0	0.7	73.5	0.6	66.0	66.0	2.4
FIDA	32.8	0.2	24.3	0.2	20.7	20.7	0.8
SFI	5.5	0.0	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0
BADEA	16.3	0.1	13.8	0.1	0.0	0.0	0.0
Fonds de l'OPEP	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BDEGL	80.2	0.6	80.2	0.7	8.9	8.9	0.3
BEAC	12.3	0.1	10.9	0.1	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	8,718.9	63.6	8,360.8	70.1	892.8	839.0	26.6
Club de Paris ⁴	7,475.2	54.5	7,141.4	59.9	121.3	76.4	2.8
Après date butoir	1,021.3	7.5	994.0	8.3
Avant date butoir	6,453.9	47.1	6,147.5	51.5
APD	1,484.8	10.8	1,218.9	10.2
Hors APD	4,969.1	36.3	4,928.5	41.3
<i>par pays :</i>							
Autriche	133.5	1.0	90.5	0.8
Belgique	773.8	5.6	742.0	6.2
Brésil	1.4	0.0	1.4	0.0
Canada	54.4	0.4	57.6	0.5
France	1,535.8	11.2	1,515.0	12.7
Allemagne	713.8	5.2	737.1	6.2
Italie	754.5	5.5	674.6	5.7
Japon	968.8	7.1	796.1	6.7
Pays-Bas	402.3	2.9	428.8	3.6
Norvège	22.4	0.2	17.5	0.1
Espagne	13.0	0.1	13.0	0.1
Suède	142.1	1.0	111.0	0.9
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0
Royaume-Uni	136.7	1.0	108.0	0.9
États-Unis	1,813.4	13.2	1,842.1	15.4
UE (prêt administré par l'IDA)	9.5	0.1	6.9	0.1
Autres créanciers bilatéraux officiels	1,029.3	7.5	1,011.7	8.5	648.9	640.0	23.7
Après date butoir	691.0	5.0	673.4	5.6	611.0	602.1	22.3
Avant date butoir	338.3	2.5	338.3	2.8	37.8	37.8	1.4
APD	27.1	0.2	27.1	0.2	5.6	5.6	0.2
Hors APD	311.1	2.3	311.1	2.6	32.2	32.2	1.2
<i>par pays :</i>							
Angola ⁵	20.0	0.1	18.3	0.2	18.3	18.3	0.7
Burundi	4.6	0.0	4.6	0.0	0.4	0.4	0.0
Chine ⁵	539.0	3.9	531.5	4.5	540.3	531.5	19.7
Égypte	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde ⁵	32.3	0.2	25.6	0.2	25.6	25.6	0.9
Israël	2.5	0.0	2.5	0.0	2.7	2.7	0.1
Koweït ⁵	93.8	0.7	92.1	0.8	17.0	17.0	0.6
Namibie	2.9	0.0	2.9	0.0	0.2	0.2	0.0
Roumanie	0.3	0.0	0.3	0.0	0.4	0.3	0.0
Rwanda	1.4	0.0	1.4	0.0	0.1	0.1	0.0
Arabie Saoudite	27.1	0.2	27.1	0.2	5.6	5.6	0.0
Serbie-et-Monténégro	64.5	0.5	64.5	0.5	8.0	8.0	0.3
Taiwan, Province chinoise de	31.5	0.2	31.5	0.3	9.3	9.3	0.3
Émirats arabes unis	209.3	1.5	209.3	1.8	20.8	20.8	0.8
Créanciers commerciaux ⁶	214.4	1.6	207.7	1.7	122.6	122.6	4.5
dont : Club de Londres ⁷	80.8	0.6	80.8	0.7	5.6	5.6	0.2

Sources : autorités congolaises, et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Informations fondées sur les dernières données à fin décembre 2009 disponibles au point d'achèvement avant la signature des accords bilatéraux se rapportant à l'accord de février 2010 avec le Club de Paris.

² Y compris les flux aux conditions de Cologne ainsi que les annulations accordées dans la période intérimaire par les créanciers du Club de Paris. L'encours de la dette à décembre 2009 (sur la base des données disponibles au point d'achèvement) ne tient pas compte de la signature des accords bilatéraux se rapportant à l'accord de février 2010 avec le Club de Paris.

³ Dans l'hypothèse d'un décaissement intégral de l'aide P.PTE à fin décembre 2009.

⁴ Les créanciers du Club de Paris fournissent leur part de l'aide en tant que groupe. Les modalités d'allègement effectives sont définies au cas par cas.

⁵ Dans la période intérimaire, la RDC a emprunté 33,5 millions de \$EU à l'Inde (dont 32,5 millions ont été décaissés), 530,5 millions de \$EU à la Chine, 20,0 millions de \$EU à l'Angola et 6,4 millions de \$EU au Koweït.

⁶ Des annulations et rééchelonnements comparables à ceux relevant de l'initiative P.PTE ont été accordés par certains créanciers commerciaux dans la période intérimaire.

⁷ Les créances du Club de Londres reposent sur les estimations fournies par les autorités. Ces créances n'incluent pas celles de la Banque Belgoise. (Voir encadré 2)

Tableau 9. République démocratique du Congo -- Valeur actualisée de la dette extérieure¹
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Effectifs 2009	Projections										Moyenne		
		2010	2011	2012	2013	2014	2019	2024	2029	2030	2009-19	2020-30		
I. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette²														
1. VA de la dette totale (2+4)	10 263	11 698	12 713	13 516	13 997	13 512	9 797	9 224	8 683	8 717	12 370	9 056		
2. VA de l'encours de la dette	10 263	10 010	9 720	9 458	9 134	8 430	6 488	4 134	2 202	2 045	8 479	3 752		
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	6 646	6 572	6 485	6 378	6 163	5 591	4 474	2 740	1 195	1 114	5 672	2 405		
Club de Paris	5 371	5 312	5 241	5 155	5 050	4 956	4 168	2 497	1 054	1 003	4 885	2 187		
Autres créanciers bilatéraux officiels	817	802	786	765	720	307	175	135	86	72	477	123		
Créanciers commerciaux	458	458	458	457	393	329	131	108	55	39	311	94		
Créanciers multilatéraux	3 617	3 437	3 235	3 080	2 970	2 838	2 013	1 394	1 007	931	2 806	1 348		
IDA	1 578	1 578	1 578	1 568	1 545	1 515	1 354	1 116	774	706	1 497	1 037		
Groupe de la BAfD	1 087	1 059	1 024	979	926	863	483	127	94	88	830	161		
FMI	699	557	403	309	282	249	0	0	0	0	269	0		
Banque européenne d'investissement	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34		
Union européenne	73	69	64	60	55	50	25	6	0	0	50	6		
FIDA	40	40	40	40	41	40	36	30	24	23	39	29		
SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BADEA	13	12	11	9	7	6	0	0	0	0	6	0		
Fonds de l'IOPEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BDEGL	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80		
BEAC	13	6	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0		
II. Après aide au titre de l'initiative PPTE renforcé³														
1. VA de la dette totale (2+4)	12 025	4 305	5 582	6 609	7 355	7 129	4 847	6 355	7 463	7 572	6 885	6 524		
2. VA de l'encours de la dette	12 025	2 617	2 589	2 551	2 492	2 047	1 538	1 264	983	900	2 993	1 220		
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	8 625	802	770	739	698	283	159	127	101	94	1 171	122		
Club de Paris	7 368	53	51	50	46	37	7	5	2	2	698	4		
Autres créanciers bilatéraux officiels	1 049	639	626	606	579	182	96	67	45	40	390	63		
Créanciers commerciaux	207	111	94	83	73	64	56	55	53	53	83	55		
Créanciers multilatéraux	3 400	1 814	1 819	1 812	1 794	1 764	1 378	1 138	882	806	1 822	1 098		
IDA	1 546	986	1 006	1 020	1 026	1 025	1 026	987	774	706	1 066	929		
Groupe de la BAfD	1 049	517	503	485	463	437	307	127	94	88	475	146		
FMI	676	202	207	214	221	228	0	0	0	0	200	0		
Banque européenne d'investissement	0	13	10	7	4	0	0	0	0	0	3	0		
Union européenne	73	67	64	60	55	50	25	6	0	0	50	6		
FIDA	31	21	21	22	22	23	20	17	13	13	23	16		
SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BADEA	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Fonds de l'IOPEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BDEGL	0	9	7	5	4	2	0	0	0	0	2	0		
BEAC	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
3. VA de la dette totale après apport du total de l'aide ⁴	2 750	4 304	5 583	6 609	7 355	7 129	4 847	6 355	7 463	7 572	6 042	6 524		
Créanciers multilatéraux	1 857	1 814	1 819	1 812	1 794	1 764	1 378	1 138	882	806	1 681	1 098		
Créanciers bilatéraux	770	691	677	656	625	219	103	72	48	41	393	67		
Créanciers commerciaux	123	111	94	83	73	64	56	55	53	53	76	55		
Hypothèse retenue au point de décision	2 225	2 374	2 524	2 669	2 856	3 054	4 086	2 152	3 101	2 159		
III. Après allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE⁵														
1. VA de la dette totale (2+4)	12 025	4 258	5 537	6 564	7 314	7 096	4 840	6 350	7 462	7 571	6 860	6 520		
2. VA de l'encours de la dette	12 025	2 570	2 544	2 506	2 451	2 014	1 531	1 260	981	899	2 968	1 216		
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	8 625	755	725	694	658	250	153	122	99	93	1 146	118		
Club de Paris	7 368	6	6	6	5	4	1	1	0	0	673	1		
Autres créanciers bilatéraux officiels	1 049	639	626	606	579	182	96	67	45	40	390	63		
Créanciers commerciaux	207	111	94	83	73	64	56	55	53	53	83	55		
Créanciers multilatéraux	3 400	1 814	1 819	1 812	1 794	1 764	1 378	1 138	882	806	1 822	1 098		
IDA	1 546	986	1 006	1 020	1 026	1 025	1 026	987	774	706	1 066	929		
Groupe de la BAfD	1 049	517	503	485	463	437	307	127	94	88	475	146		
FMI	676	202	207	214	221	228	0	0	0	0	200	0		
Banque européenne d'investissement	0	13	10	7	4	0	0	0	0	0	3	0		
Union européenne	73	67	64	60	55	50	25	6	0	0	50	6		
FIDA	31	21	21	22	22	23	20	17	13	13	23	16		
SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BADEA	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Fonds de l'IOPEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BDEGL	0	9	7	5	4	2	0	0	0	0	2	0		
BEAC	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
3. VA de la dette totale après apport du total de l'aide ⁴	2 705	4 258	5 537	6 564	7 314	7 096	4 840	6 350	7 462	7 571	6 012	6 520		
Créanciers multilatéraux	1 857	1 814	1 819	1 812	1 794	1 764	1 378	1 138	882	806	1 681	1 098		
Créanciers bilatéraux	725	644	632	612	584	186	96	67	46	40	363	63		
Créanciers commerciaux	123	111	94	83	73	64	56	55	53	53	76	55		
IV. Après aide IADM et allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE														
1. VA de la dette totale (2+4)	12 025	3 684	4 955	5 976	6 723	6 501	4 226	5 737	6 984	7 144	6 318	5 945		
2. VA de l'encours de la dette	12 025	1 995	1 962	1 918	1 859	1 419	917	647	504	473	2 426	641		
Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux ⁶	8 625	755	725	694	658	250	153	122	99	93	1 146	118		
Créanciers multilatéraux	3 400	1 240	1 237	1 224	1 202	1 169	764	525	405	380	1 280	523		
IDA	1 546	500	513	522	525	522	510	465	359	336	609	437		
Groupe de la BAfD	1 049	428	413	394	372	344	209	37	32	32	380	64		
FMI	676	202	207	214	221	228	0	0	0	0	200	0		
Banque européenne d'investissement	0	13	10	7	4	0	0	0	0	0	3	0		
Union européenne	73	67	64	60	55	50	25	6	0	0	50	6		
FIDA	31	21	21	22	22	23	20	17	13	13	23	16		
SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BADEA	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Fonds de l'IOPEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
BDEGL	0	9	7	5	4	2	0	0	0	0	2	0		
BEAC	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
Créanciers multilatéraux	1 299	1 240	1 237	1 224	1 202	1 169	764	525	405	380	1 089	538		
Créanciers bilatéraux et commerciaux ⁵	848	755	725	694	658	250	153	122	99	93	439	121		
3. VA de la dette totale après apport du total de l'aide ⁴	2 147	3 683	4 955	5 976	6 723	6 501	4 226	5 737	6 984	7 144	5 420	5 945		
Créanciers multilatéraux	1 299	1 240	1 237	1 224	1 202	1 169	764	525	405	380	1 089	538		
Créanciers bilatéraux et commerciaux ⁵	848	755	725	694	658	250	153	122	99	93	439	121		
Pour mémoire :														
4. VA des nouveaux emprunts	...	1 689	2 993	4 058	4 863	5 082	3 309	5 090	6 481	6 672	4 281	5 304		

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Il s'agit seulement de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État; elle est actualisée par application du taux d'intérêt commercial de référence moyen pour la monnaie en question, calculé sur la période de six mois précédant la date la plus récente pour laquelle des données effectives sont disponibles (décembre 2009).

² Suppose une opération sur le stock de la dette à fin décembre 2009 aux conditions de Naples (réduction de 67 % de la VA) et une action au moins comparable de la part des autres créanciers bilatéraux officiels et des créanciers commerciaux.

³ VA de la dette, dans l'hypothèse d'un allègement conditionnel en juillet 2010.

⁴ VA de la dette totale, à supposer que l'allègement était fourni dans sa totalité à fin décembre 2009.

⁵ Y compris l'allègement additionnel accordé sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre de l'initiative PPTE renforcé, telles que spécifiées au

⁶ Correspond à la situation après allègement bilatéral additionnel de la part des créanciers du Club de Paris.

Tableau 10. République démocratique du Congo -- Service de la dette extérieure après application intégrale des mécanismes d'allègement de la dette

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2024	2029	2030	Moyenne annuelle	
										2010-2019	2020-2030
Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette ¹											
Total service dette, y comp. nouveaux emprunts	610,9	637,9	605,1	662,9	667,6	758,1	854,2	547,9	581,1	696,3	765,4
Total du service de l'encours de la dette	607,9	633,6	595,3	647,6	647,9	623,2	684,7	222,6	223,9	646,7	548,1
Créanciers multilatéraux	307	322	267	216	235	232	129	114	111	260,7	149,1
IDA	61,7	61,8	72,3	84,2	90,7	87,7	112,8	101,2	98,6	81,6	101,9
Groupe de la BAfD	59,3	66,7	74,8	82,3	90,4	99,4	10,9	10,4	10,3	86,0	42,5
FMI	168,9	176,4	109,7	39,3	43,3	36,5	0,0	0,0	0,0	81,5	0,0
Banque européenne d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Union européenne	7,9	7,3	7,3	7,3	7,3	6,0	3,0	0,5	0,0	7,1	2,7
FIDA	1,0	1,1	1,1	1,1	1,4	2,1	2,1	2,0	1,7	1,6	2,0
SFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	1,2	2,3	2,1	2,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0
Fonds de l'OEPEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BDEGL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BEAC	6,6	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0
Créanciers bilatéraux officiels	301,2	311,5	328,1	366,1	347,5	389,5	549,5	94,3	97,0	352,9	390,6
Club de Paris	270,6	280,9	292,1	307,4	292,5	374,8	538,4	78,8	80,4	314,4	376,7
Autres créanciers bilatéraux officiels	30,6	30,6	36,0	58,6	55,0	14,7	11,1	15,5	16,6	38,5	13,9
Créanciers commerciaux	0,0	0,0	0,0	65,2	65,2	2,1	6,5	14,2	16,3	33,1	8,4
Après aide initiative PPTE renforcée											
Total service dette, y comp. nouveaux emprunts	221,5	109,5	126,9	151,7	168,9	263,8	251,4	446,4	475,1	205,8	321,6
Total du service de l'encours de la dette	218,4	105,1	117,1	136,4	149,3	128,9	81,9	121,0	117,9	156,2	104,3
Créanciers multilatéraux	110,0	61,6	73,2	84,8	95,3	117,3	75,7	113,4	110,2	110,8	96,2
IDA	18,5	18,5	25,4	33,9	40,7	39,5	60,5	101,2	98,6	33,7	66,5
Groupe de la BAfD	22,6	29,3	33,0	36,3	39,7	34,0	10,9	10,4	10,3	34,7	25,6
FMI	61,9	2,8	1,6	1,5	1,4	36,5	0,0	0,0	0,0	32,4	0,0
Banque européenne d'investissement	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0
Union européenne	2,2	5,1	7,3	7,3	7,3	6,0	3,0	0,5	0,0	6,3	2,7
FIDA	0,7	0,3	0,3	0,3	0,6	1,4	1,4	1,3	1,3	0,9	1,4
SFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de l'OEPEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BDEGL	0,5	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0
BEAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers bilatéraux officiels	93,5	23,8	30,9	40,8	43,9	11,3	5,8	6,9	7,1	37,6	7,6
Club de Paris	74,7	2,4	2,8	7,1	10,4	0,9	0,8	0,7	0,5	13,2	0,7
Autres créanciers bilatéraux officiels	18,8	21,4	28,2	33,7	33,5	10,4	5,0	6,2	6,5	24,4	6,9
Créanciers commerciaux	15,0	19,7	12,9	10,8	10,1	0,3	0,4	0,7	0,7	7,8	0,5
Après allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE ²											
Total service dette, y comp. nouveaux emprunts	220,7	107,1	124,3	145,4	159,8	262,9	250,7	445,7	474,7	200,6	320,9
Total du service de l'encours de la dette	217,6	102,7	114,5	130,1	140,2	128,1	81,2	120,4	117,5	151,1	103,6
Créanciers multilatéraux	110,0	61,6	73,2	84,8	95,3	117,3	75,7	113,4	110,2	110,8	96,2
Créanciers bilatéraux officiels	92,7	21,4	28,3	34,5	34,7	10,4	5,1	6,3	6,6	32,4	7,0
Club de Paris	73,8	0,0	0,2	0,8	1,3	0,0	0,1	0,1	0,1	8,0	0,1
Autres créanciers bilatéraux officiels	18,8	21,4	28,2	33,7	33,5	10,4	5,0	6,2	6,5	24,4	6,9
Créanciers commerciaux	15,0	19,7	12,9	10,8	10,1	0,3	0,4	0,7	0,7	7,8	0,5
Après aide IADM et allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE											
Total service dette, y comp. nouveaux emprunts	216,2	92,3	107,4	126,5	140,0	243,8	219,9	373,4	404,9	183,5	280,9
Total du service de l'encours de la dette	213,1	87,9	97,6	111,2	120,4	108,9	50,4	48,1	47,7	133,9	63,6
Créanciers multilatéraux	105	47	56	66	75	98	45	41	40	93,7	56,1
IDA	14,4	6,3	11,2	17,4	23,1	22,4	38,6	37,3	37,0	18,6	33,5
Groupe de la BAfD	22,1	26,7	30,4	33,8	37,5	31,9	2,0	2,0	2,0	32,6	18,6
FMI	61,9	2,8	1,6	1,5	1,4	36,5	0,0	0,0	0,0	32,4	0,0
Banque européenne d'investissement	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0
Union européenne	2,2	5,1	7,3	7,3	7,3	6,0	3,0	0,5	0,0	6,3	2,7
FIDA	0,7	0,3	0,3	0,3	0,6	1,4	1,4	1,3	1,3	0,9	1,4
SFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de l'OEPEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BDEGL	0,5	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0
BEAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers bilatéraux officiels ²	92,7	21,4	28,3	34,5	34,7	10,4	5,1	6,3	6,6	32,4	7,0
Créanciers commerciaux	15,0	19,7	12,9	10,8	10,1	0,3	0,4	0,7	0,7	7,8	0,5
Pour mémoire :											
Service de la dette : nouveaux emprunts	3,1	4,4	9,8	15,3	19,7	134,9	169,5	325,4	357,2	49,6	217,3
Allègement nominal de la dette											
Au titre de l'initiative PPTE renforcée	389,5	528,4	478,2	511,2	498,6	494,3	602,8	101,6	106,0	490,5	443,8
Au titre de l'IADM	4,5	14,8	16,8	18,9	19,8	19,1	30,8	72,3	69,8	17,2	40,0

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Suppose une opération sur le stock de la dette à fin décembre 2009 aux conditions de Naples (réduction de 67 % de la VA) et une action au moins comparable de la part des autres créanciers bilatéraux officiels.

² Y compris l'allègement additionnel fourni sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre de l'initiative PPTE renforcée.

Tableau 11. République démocratique du Congo -- Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2009-30¹
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Effectifs		Estimation								Moyennes annuelles	
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2024	2029	2030	2010 - 2019	2020 - 2030
Après allègement traditionnel de la dette												
Ratio VA de la dette/PIB	93,7	95,9	96,4	94,8	90,1	80,2	39,7	26,3	17,6	16,5	74,5	24,9
Ratio VA de la dette/exportations 2 5	165,0	182,5	186,6	167,5	157,7	142,3	75,2	54,1	39,7	37,9	136,6	51,7
Ratio VA de la dette /exportations (dette existante seul)	165,0	156,2	142,7	117,2	102,9	88,8	49,8	24,2	10,1	8,9	92,4	22,5
Ratio VA de la dette/recettes 5	548,8	488,5	484,5	459,2	418,3	355,2	172,6	112,7	74,6	69,7	347,2	107,0
Ratio service de la dette/exportations ⁵	...	8,6	7,7	6,9	7,0	6,6	5,5	4,8	2,4	2,4	6,8	4,2
Ratio service de la dette/recettes ³	...	25,5	24,3	20,6	19,8	17,5	13,4	10,4	4,7	4,6	18,6	9,1
Après aide au titre de l'initiative PPTE renforcée												
Ratio VA de la dette/PIB	109,7	35,3	42,3	46,4	47,3	42,3	19,6	18,1	15,1	14,3	37,0	17,3
Ratio VA de la dette/exportations 2 5	193,3	67,2	81,9	81,9	82,8	75,1	37,2	37,2	34,1	32,9	67,7	36,2
Ratio VA de la dette /exportations (dette existante seul)	193,3	40,8	38,0	31,6	28,1	21,6	11,8	7,4	4,5	3,9	23,5	7,1
Ratio VA de la dette/recettes 5	642,9	179,8	212,8	224,6	219,8	187,4	85,4	77,7	64,1	60,6	171,3	74,2
Ratio service de la dette/exportations ⁵	...	3,1	1,3	1,4	1,6	1,7	1,9	1,4	1,9	2,0	2,0	1,7
Ratio service de la dette/recettes ³	...	9,2	4,2	4,3	4,5	4,4	4,6	3,1	3,8	3,8	5,3	3,6
Après allègement additionnel en sus de l'aide bilatérale PPTE												
Ratio VA de la dette/PIB	109,7	34,9	42,0	46,1	47,1	42,1	19,6	18,1	15,1	14,3	36,8	17,3
Ratio VA de la dette/exportations 2 5	193,3	66,4	81,3	81,4	82,4	74,7	37,1	37,2	34,1	32,9	67,3	36,2
Ratio VA de la dette /exportations (dette existante seul)	193,3	40,1	37,3	31,1	27,6	21,2	11,7	7,4	4,5	3,9	23,2	7,0
Ratio VA de la dette/recettes 5	642,9	177,8	211,0	223,0	218,6	186,5	85,3	77,6	64,1	60,6	170,4	74,1
Ratio service de la dette/exportations ⁵	...	3,1	1,3	1,4	1,5	1,6	1,9	1,4	1,9	2,0	1,9	1,7
Ratio service de la dette/recettes ³	...	9,2	4,1	4,2	4,3	4,2	4,6	3,1	3,8	3,8	5,2	3,6
Après IADM⁵												
Ratio VA de la dette/PIB	109,7	30,2	37,6	41,9	43,3	38,6	17,1	16,3	14,1	13,5	33,4	15,7
Ratio VA de la dette/exportations 2 5	193,3	57,5	72,7	74,1	75,7	68,5	32,4	33,6	31,9	31,1	60,9	32,9
Ratio VA de la dette /exportations (dette existante seul)	193,3	31,1	28,8	23,8	20,9	14,9	7,0	3,8	2,3	2,1	16,8	3,7
Ratio VA de la dette/recettes 5	642,9	153,8	188,8	203,1	200,9	170,9	74,5	70,1	60,0	57,2	154,2	67,3
Ratio service de la dette/exportations ⁵	...	3,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,8	1,2	1,6	1,7	1,7	1,5
Ratio service de la dette/recettes ³	...	9,0	3,5	3,6	3,8	3,7	4,3	2,7	3,2	3,2	4,7	3,1
Pour mémoire :												
(en millions de dollars EU)												
VA de la dette après allègement traditionnel de la det	10 263	11 698	12 713	13 516	13 997	13 512	9 797	9 224	8 683	8 717	12 581	9 056
Service de la dette après allègement traditionnel	...	611	638	605	663	668	758	854	548	581	696	765
VA de la dette après aide au titre initiative PPTE	12 025	4 305	5 582	6 609	7 355	7 129	4 847	6 355	7 463	7 572	6 371	6 524
Service de la dette après aide au titre initiative PPTE	...	221	110	127	152	169	264	251	446	475	206	322
VA de la dette après allègement bilatéral additionnel	12 025	4 258	5 537	6 564	7 314	7 096	4 840	6 350	7 462	7 571	6 343	6 520
Service de la dette après allègement bilatéral addition	...	221	107	124	145	160	263	251	446	475	201	321
VA de la dette après IADM et allègement bilatéral ad	12 025	3 684	4 955	5 976	6 723	6 501	4 226	5 737	6 984	7 144	5 747	5 945
Service de la dette après IADM et allègement bilatéra	...	216	92	107	126	140	244	220	373	405	183	281
PIB	10 958	12 200	13 193	14 249	15 539	16 841	24 687	35 093	49 441	52 959	17 922	38 450
Exportations de biens et services ⁵	5 021	7 097	8 322	8 782	9 528	10 170	13 763	17 937	22 977	24 121	10 550	19 053
Exportations de biens et services (moy. mobile sur 3	6 221	6 409	6 814	8 067	8 878	9 494	13 037	17 060	21 897	22 993	9 771	18 123
Recettes publiques ³	1 870	2 395	2 624	2 943	3 347	3 804	5 675	8 183	11 645	12 500	3 956	8 993

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Tous les indicateurs de la dette se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire.

² Sur la base de la moyenne des exportations sur les trois années précédentes (par exemple, moyenne des exportations sur 2005-07 pour le ratio VA de la dette/exportations de 2007).

³ Par recettes, on entend les recettes de l'administration centrale, hors dons.

⁴ Suppose l'octroi d'un allègement au titre de l'IADM.

⁵ Selon la définition du Manuel de la balance des paiements du FMI, cinquième édition, 1993.

Tableau 12. République démocratique du Congo -- Analyse de sensibilité, 2010-30¹
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections									Moyenne	
	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2024	2029	2030	2010 - 2019	2019 - 2030
A. Scénario de référence											
Ratio VA de la dette/exportations ²	57,5	72,7	74,1	75,7	68,5	32,4	33,6	31,9	31,1	60,9	32,9
Ratio service de la dette/exportations	3,4	1,4	1,3	1,4	1,5	1,9	1,3	1,7	1,8	1,9	1,5
Ratio service de la dette/recettes	9,0	3,5	3,6	3,8	3,7	4,3	2,7	3,2	3,2	4,7	3,1
Pour mémoire (millions de dollars EU)											
VA de la dette	3 683	4 955	5 976	6 723	6 501	4 226	5 737	6 984	7 144	5 747	5 945
dont : nouvelle dette	1 689	2 993	4 058	4 863	5 082	3 309	5 090	6 481	6 672	4 281	5 304
Service de la dette	216	92	107	126	140	244	220	373	405	183	281
dont : nouvelle dette	3	4	10	15	20	135	169	325	357	50	217
Exportations de biens et services, moyenne sur 3 ans	6 409	6 814	8 067	8 878	9 494	13 037	17 060	21 897	22 993	9 771	18 123
Exportations de biens et services ³	7 097	8 322	8 782	9 528	10 170	13 763	17 937	22 977	24 121	10 550	19 053
Recettes publiques	2 395	2 624	2 943	3 347	3 804	5 675	8 183	11 645	12 500	3 956	8 993
B. Analyse de sensibilité											
B-1. Choc sur les exportations⁴											
Ratio VA de la dette/exportations ²	57,5	77,4	84,2	92,1	84,7	40,1	41,6	39,5	38,4	71,8	40,7
Ratio service de la dette/exportations	3,4	1,4	1,5	1,7	1,8	2,3	1,6	2,1	2,2	2,2	1,9
Ratio service de la dette/recettes	9,0	3,5	3,6	3,8	3,7	4,3	2,7	3,2	3,2	4,7	3,1
Pour mémoire (millions de dollars EU)											
VA de la dette	3 683	4 955	5 976	6 723	6 501	4 226	5 737	6 984	7 144	5 747	5 945
dont : nouvelle dette	1 689	2 993	4 058	4 863	5 082	3 309	5 090	6 481	6 672	4 281	5 304
Service de la dette	216	92	107	126	140	244	220	373	405	183	281
dont : nouvelle dette	3	4	10	15	20	135	169	325	357	50	217
Exportations de biens & services, moyenne sur 3 ans	6 409	6 406	7 099	7 300	7 675	10 539	13 791	17 702	18 588	8 181	14 651
Exportations de biens et services ³	7 097	7 099	7 100	7 703	8 222	11 126	14 500	18 575	19 500	8 702	15 403
Recettes publiques	2 395	2 624	2 943	3 347	3 804	5 675	8 183	11 645	12 500	3 956	8 993
B-2. Choc du financement moins concessionnel⁵											
Ratio VA de la dette/exportations ²	59,2	78,0	80,5	83,1	76,8	43,4	45,3	42,4	41,2	68,9	44,1
Ratio service de la dette/exportations	3,1	1,2	1,4	1,6	1,7	2,4	2,0	2,4	2,4	2,1	2,2
Ratio service de la dette/recettes	9,2	3,8	4,2	4,6	4,6	5,8	4,3	4,7	4,6	5,6	4,7
Pour mémoire (millions de dollars EU)											
VA de la dette	3 795	5 317	6 495	7 377	7 290	5 663	7 722	9 275	9 470	6 582	7 961
dont : nouvelle dette	1 800	3 355	4 576	5 518	5 871	4 746	7 075	8 772	8 997	5 116	7 319
Service de la dette	220	99	124	153	176	327	352	543	580	224	419
dont : nouvelle dette	7	11	26	42	55	218	302	495	532	90	355
Exportations de biens & services, moyenne sur 3 ans	6 409	6 814	8 067	8 878	9 494	13 037	17 060	21 897	22 993	9 771	18 123
Exportations de biens et services ³	7 097	8 322	8 782	9 528	10 170	13 763	17 937	22 977	24 121	10 550	19 053
Recettes publiques	2 395	2 624	2 943	3 347	3 804	5 675	8 183	11 645	12 500	3 956	8 993

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Tous les indicateurs de la dette se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État après son allègement total (y compris allègement au-delà de l'initiative PPTE et au titre de l'ADM).

² Sur la base de la moyenne des exportations sur les trois années précédentes (par exemple, moyenne des exportations sur 2005-07 pour le ratio VA de la dette/exportations de 2007).

³ Exportations de biens et services, selon la définition du Manuel de la balance des paiements du FMI, cinquième édition, 1993.

⁴ Croissance nulle des exportations en 2011-12 par rapport au scénario de référence.

⁵ Financement moins concessionnel que dans le scénario de référence. L'élément-don des nouveaux emprunts baisse et se situe au-dessous de 24 % en 2030.

Tableau 13. République démocratique du Congo -- Octroi de l'aide du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2003-15 1/
(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
	Août-déc							Janv-juin	Juil-déc					
I. Allègement de la dette avant IADM (au titre Initiative PPTE seulement) 2/														
Service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI (projections) 3/	1.2	2.5	2.7	2.8	44.7	89.1	99.8	52.7	52.7	110.7	69.3	24.6	27.1	42.3
Principal	-	-	-	-	42.0	86.7	97.3	52.7	52.7	110.7	68.7	24.0	26.7	41.9
Intérêts 4/	1.2	2.5	2.7	2.8	2.7	2.4	2.5	0.1	-	-	0.6	0.5	0.5	0.4
Assistance PPTE -- dépôts sur le Compte général pour les opérations PPTE du pays membre														
Aide intérimaire	1.1	1.1	1.1	-	-	-	45.7							
Décaissement au point d'achèvement								281.6						
Aide au point d'achèvement 5/								231.2						
Intérêts au point d'achèvement 6/								50.4						
Aide du FMI -- calendrier des tirages sur le Compte général pour les opérations PPTE du pays membre	0.6	1.1	1.14	0.59	0.01	0.0	14.6	15.5	52.7	110.7	68.7	24.0	26.7	24.4
Aide du FMI sans intérêts	0.6	1.1	1.13	0.56	-	-	14.6	15.5	52.4	104.8	63.0	18.6	8.0	-
Revenus d'intérêt (estimations) 6/	-	0.005	0.01	0.03	0.01	0.0	0.0	0.0	0.3	5.9	5.7	5.4	18.7	24.4
Service de la dette exigible sur les obligations courantes envers le FMI après apport de son aide	0.6	1.4	1.52	2.173	44.74	89.1	85.2	37.2	-	-	0.6	0.5	0.5	17.8
Calendrier d'octroi de l'aide du FMI (en % de l'aide totale; sur la base des flux)	0.2	0.4	0.4	0.2	-	-	5.2	5.5	18.7	37.4	22.5	6.6	2.8	-
Part du service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI couverte par l'aide PPTE (en %)	48.0	45.0	42.9	21.3	0.0	0.0	14.6	29.5	100.0	100.0	99.1	97.9	98.3	57.8
Proportion (en %) de chaque remboursement arrivant à échéance dans la période qui est à effectuer au moyen de l'aide PPTE sur le principal déposé dans le Compte général	50.4	50.7	50.7	20.3	-	-	34.8	29.5	99.5	94.7	91.7	77.4	29.9	-
II. Allègement de la dette après IADM (au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM)								297.2						
Dette avant date butoir IADM au point d'achèvement (projections)7/								248.1						
Allègement octroyé (sur la base des stocks) 8/:								248.1						
Compte de fiducie IADM-I								-						
Compte général pour les opérations PPTE								248.1						
Octroi du reste de l'allègement PPTE de la dette après date butoir IADM (base stocks):								49.1						
III. Service de la dette exigible sur oblig. envers FMI après allègement PPTE et IADM														
Principal	0.6	1.4	1.5	2.2	44.7	89.1	85.2	37.2	-	-	0.4	0.4	0.4	27.9
Intérêts	-	-	-	-	42.0	86.7	82.7	37.1	-	-	-	-	-	27.5
Intérêts	0.6	1.4	1.5	2.2	2.7	2.4	2.5	0.1	-	-	0.4	0.4	0.4	0.4

Source : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'aide du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée s'élève au total à 337,5 millions de DTS (471,5 millions de \$EU) en VA, niveau légèrement inférieur au montant calculé au point de décision (337,8 millions de DTS, soit 472,0 millions de \$EU) en raison des révisions de la dette. Sur ce montant, 57,2 millions de DTS (soit environ 79,9 millions de \$EU) ont été décaissés au titre de l'élément concessionnel associé au décaissement d'un prêt FEC (ancienne FRPC) après l'apurement par la RDC de ses arriérés envers le FMI en juin 2002, ce qui vient en déduction de la contribution du FMI à l'aide PPTE. Le montant de l'élément concessionnel est sensiblement inférieur aux 109,6 millions de DTS (153,1 millions de \$EU) supposés au point de décision, principalement du fait que les taux d'intérêt ont été inférieurs aux prévisions et que le délai de remboursement a été raccourci en raison de l'octroi d'un allègement du stock de la dette dans le cadre de l'IADM au point d'achèvement. Pour assurer que la RDC reçoit dans sa totalité la part de l'aide provenant du FMI dans le cadre de l'initiative PPTE, les services du FMI proposent que le montant de l'aide sous forme de don approuvé au point de décision (228,3 millions de DTS) soit relevé de 52 millions de DTS et porté à 280,3 millions de DTS au vu du niveau plus faible que supposé de l'élément concessionnel associé au prêt FEC et compte tenu des révisions de la dette.

2/ Estimation de l'aide PPTE fournie en l'absence d'une décision au titre de l'IADM.

3/ Données effectives jusqu'à fin avril 2010. Les obligations postérieures à avril 2010 sont fondées sur les échéanciers en vigueur à partir de la fin d'avril 2010. Les obligations au titre des intérêts excluent les commissions nettes sur DTS et les prélèvements.

4/ À compter du 7 janvier 2010, les charges d'intérêt sur les prêts concessionnels sont suspendues jusqu'au 31 décembre 2011. Le FMI reverra les taux d'intérêt pour toutes les facilités concessionnelles à la fin de 2011 et tous les deux ans par la suite. Après 2011, les charges d'intérêt prévues sont fondées sur un taux de 0,25 % par an pour l'encours du crédit FEC.

5/ Le produit d'un décaissement final de 231,2 millions de DTS sera déposé sur le Compte général pour les opérations PPTE de la République démocratique du Congo au point d'achèvement en juin 2010.

6/ Y compris les revenus d'intérêt estimés sur : a) les montants détenus dans le Compte général pour les opérations PPTE de la République démocratique du Congo; et b) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés mais non encore décaissés. Les revenus d'intérêt sont estimés sur la base des taux d'intérêt pris comme hypothèse, qui grimperont graduellement pour s'établir à 4,5 % en 2015; les revenus d'intérêt effectifs peuvent être plus élevés ou plus faibles.

7/ Associée aux décaissements effectués avant le 31 décembre 2004.

8/ En raison de la durée prolongée de la période intérimaire et de la révision de l'aide PPTE, le solde estimé du Compte général pour les opérations PPTE est suffisant pour couvrir la dette admissible à l'IADM. En conséquence, il ne sera pas nécessaire de recourir aux ressources du Compte de fiducie IADM-I. Les ressources PPTE qui resteront une fois couverte la dette admissible à l'IADM seront utilisées pour couvrir une partie de la dette contractée entre fin 2004 et le point d'achèvement.

Tableau 14. République démocratique du Congo -- Octroi de l'aide de l'IDA au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2010-44 1/
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Chiffres cumulés		
																					2012-23	2010-44		
I. Allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée																								
Service de la dette avant assistance PPTE ¹	61.7	61.8	72.3	84.2	90.7	90.1	89.6	89.0	88.5	87.7	87.0	86.1	95.4	106.8	112.8	110.9	109.2	107.3	105.1	101.2	98.6	1,067.5	2,813.6	
dont : principal	43.1	43.4	54.3	66.7	73.7	73.7	73.7	73.7	73.5	73.3	72.9	82.7	94.9	101.6	100.4	99.5	98.3	96.9	93.7	91.8				
dont : intérêts	18.6	18.3	18.0	17.5	17.0	16.5	15.9	15.4	14.8	14.3	13.2	12.6	12.0	11.2	10.5	9.7	9.0	8.2	7.5	6.8		180.9	316.9	
Service de la dette après assistance PPTE ¹	18.5	18.5	25.4	33.9	40.7	40.4	40.2	40.0	39.7	39.5	39.2	39.0	45.6	53.8	60.5	59.9	59.4	69.4	105.1	101.2	98.6	477.5	1,946.2	
dont : principal	8.6	8.6	15.6	24.2	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2	31.1	38.0	46.5	53.5	53.4	53.3	62.8	96.9	93.7	91.8		373.7	1,737.7	
dont : intérêts	10.0	9.9	9.8	9.7	9.5	9.3	9.0	8.8	8.6	8.3	8.1	7.9	7.6	7.3	6.9	6.5	6.1	6.7	8.2	7.5	6.8		103.8	208.5
Économies sur le service de la dette envers l'IDA ²	43.2	43.2	46.9	50.3	50.0	49.7	49.4	49.1	48.7	48.2	47.8	47.1	49.8	53.0	52.4	50.9	49.8	37.9	0.0	0.0	0.0	590.0	867.4	
dont : principal	34.5	34.8	38.7	42.5	42.5	42.5	42.5	42.5	42.5	42.3	42.1	41.8	44.8	48.3	48.1	47.0	46.2	35.6	0.0	0.0	0.0	512.9	759.1	
dont : intérêts	8.7	8.4	8.2	7.9	7.5	7.2	6.9	6.6	6.3	5.9	5.6	5.3	5.0	4.7	4.3	3.9	3.6	2.3	0.0	0.0	0.0	77.1	108.3	
II. Allègement au titre de l'IADM 3/																								
Projections de l'encours des crédits de l'IDA à la date de mise en œuvre (stocks) ⁴																					2,467.5			
Crédits de l'IDA restant après IADM																					844.8			
Réduction du stock de la dette sur crédits admissibles ³⁵																					1,622.7			
Grâce à l'allègement PPTE ⁶																					735.7			
Grâce à l'IADM																					887.0			
Service de la dette exigible après allègement PPTE et IADM	14.4	6.3	11.2	17.4	23.1	23.0	22.8	22.7	22.6	22.4	22.3	22.2	26.9	33.0	38.6	38.3	38.1	37.8	37.5	37.3	37.0	308.2	981.6	
Pour mémoire :																								
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'aide PPTE (en %)	70.0	70.0	64.8	59.8	55.1	55.1	55.1	55.1	55.1	55.0	54.9	54.7	52.2	49.6	46.4	45.9	45.6	35.3	-	-	-	55.3	30.8	
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'aide PPTE et IADM (en %)	76.6	89.7	84.5	79.3	74.6	74.5	74.5	74.5	74.5	74.4	74.3	74.2	71.8	69.1	65.8	65.5	65.2	64.8	64.3	63.2	62.4	71.1	65.1	
Allègement du service de la dette envers l'IDA au titre de l'IADM (en DTS) ⁷	2.7	8.0	9.3	10.8	11.5	11.5	11.4	11.3	11.3	11.2	11.1	11.0	12.3	13.7	14.4	14.2	14.0	20.7	44.3	41.9	40.4	136.4	632.7	

Source : estimations des services de l'IDA.

1/ Le principal et les intérêts dus à l'IDA correspondent aux projections proportionnelles de la dette décaissée et de l'encours de la dette à fin décembre 2009, converties en \$ EU.

2/ Aide au titre de l'initiative PPTE renforcée de janvier 2010 à novembre 2027.

3/ Le stock de la dette et le service de la dette en DTS sont convertis en dollars EU au taux de change de fin 2009.

4/ Encours de la dette au 30 septembre 2010.

5/ Dette décaissée au 31 décembre 2003 et demeurant exigible à fin septembre 2010.

6/ L'IDA a fourni un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE sous la forme d'une annulation des arriérés envers elles et des prêts de la BIRD qui étaient échus à la date de l'arrivée du pays au point de décision.

7/ Pour les crédits libellés en DTS, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé au service de la dette sur les crédits libellés en DTS moins l'allègement PPTE en dollars sur ces crédits. L'allègement PPTE est converti en son équivalent en DTS, à partir de juillet 2009, par application du taux de change de référence d'IDA 15, soit 1,524480 dollar EU pour 1 DTS. Pour les crédits libellés en dollars EU, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé au service de la dette sur les crédits libellés en dollars EU moins

l'allègement PPTE en dollars sur ces crédits. Les montants d'allègement IADM qui en résultent sont convertis en leurs équivalents en DTS au taux de change de référence d'IDA 15.

Tableau 15. Octroi par les créanciers du Club de Paris d'un allègement de la dette dans le cadre d'initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE ¹

Pays couverts	APD (en pourcentage)			Hors APD (en pourcentage)		Octroi de l'allègement	
	Dettes avant date butoir	Dettes après date butoir	Dettes avant date butoir	Dettes après date butoir	Point de décision (en pourcentage)	Point d'achèvement	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Australie	PPTE	100	100	100	100		
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE ²	- 3/	- 3/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 ^{4/}	100	100 ^{4/}	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux ^{5/}	Stock
Finlande	PPTE	100	- 6/	100	- 6/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 ^{7/}	100	100 ^{7/}	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 ^{8/}	100	100	-	90-100 flux ^{8/}	Stock ^{8/}
Norvège	PPTE	9/	9/	10/	10/	-	-
Russie	PPTE	- 11/	- 11/	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	100	Cas par cas	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 12/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 13/	- 13/	90-100 ^{14/}	-	90-100 flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 ^{15/}	100 flux ^{15/}	Stock
États-Unis	PPTE	100	100	100	100 ^{16/}	100 flux	Stock

Source : Secrétariat du Club de Paris.

¹ Les colonnes (1) à (7) indiquent l'allègement fourni suivant une méthodologie spécifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et doivent être considérées comme un tout pour chaque créancier. Dans la colonne (1), "PPTE" désigne les pays admissibles qui répondent effectivement aux conditions requises pour bénéficier de l'initiative PPTE. La mention de "100 %" dans le tableau indique que l'allègement fourni dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sera complété à 100 % par une initiative bilatérale.

² Canada : y compris Bangladesh. Le Canada a accordé un moratoire du service de la dette à janvier 2001 sur toutes les dettes décaissées avant fin mars 1999 à 13 des 17 PPTE ayant des obligations de service de la dette envers le Canada. Les pays admissibles sont : Bénin, Bolivie, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie. Une annulation de 100 % sera accordée au point d'achèvement. À la date de juillet 2004, le Canada avait offert le Canada avait offert une annulation de stock au Bénin, à la Bolivie, au Guyana, au Sénégal et à la Tanzanie. 3 100 % des créances APD ont déjà été annulés pour les PPTE, à l'exception de la dette du Myanmar envers le Canada.

⁴ Le Danemark annule 100 % de ses prêts APD et hors APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

⁵ France : annulation de 100 % du service de la dette au titre des créances commerciales surbutoir à mesure qu'elles arrivent à échéance, à partir du point de décision. L'État antérieures à la date une fois que les pays auront atteint le point d'achèvement, le produit de l'allègement de la dette au titre des créances APD sur l'État sera versé sur un compte spécial et servira à des projets de développement spécifiques.

⁶ Finlande : pas de créances postérieures à la date butoir.

⁷ Italie : annulation de 100 % de toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et hors APD) contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants arrivant à échéance dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de dette restant.

⁸ Pays-Bas : 100 % de l'APD (la dette antérieure et postérieure à la date butoir sera annulée au point de décision); pour la dette hors APD : dans certains cas particulier (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés (base flux) au point de décision; tous les autres PPTE recevront un allègement intérimaire pouvant aller jusqu'à une réduction de 90 % des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront d'une annulation de 100 % du stock restant de la dette antérieure à la date butoir.

⁹ La Norvège a annulé toutes ses créances APD.

¹⁰ Du fait de la méthodologie que la Banque mondiale et le FMI utilisent actuellement pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Norvège a reporté après le point d'achèvement les décisions d'accorder ou non une annulation de 100 %.

¹¹ La Russie n'a pas de créances APD

¹² La Suède n'a pas de créances APD.

¹³ La Suisse a annulé toutes ses créances APD.

¹⁴ Dans certains cas particulier (République centrafricaine, Libéria, République du Congo, Sierra Leone, Togo), la Suisse annulera 100 % du stock de dette restant au point d'achèvement; tous les autres PPTE recevront un allègement de la dette aux conditions du Club de Paris.

¹⁵ Royaume-Uni : annulation totale "au-delà de 100 %" de toutes les dettes des PPTE au point de décision, et remboursement au point de décision de tout service de la dette assuré avant le point de décision.

¹⁶ États-Unis : 100 % de la dette hors APD postérieure à la date butoir contractée avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Tableau 16. Initiative PPTE -- État d'avancement des dossiers des pays admissibles à l'initiative

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Cible Objectif		Niveaux d'aide 1/				% de réduction de la VA de la dette 2/	Allègement total estimé du service de la dette nominale (millions de \$EU)	
			VA de la dette/		(Millions de dollars EU, valeur actualisée)						
			Export.	Recettes publiques	Bilatérale et		Multilatérale				
					Total commerciale	Total	FMI	Banque mondiale			
(en pourcentage)											
Point d'achèvement atteint dans le cadre renforcé (28)											
Afghanistan	Juil. 07	Janv. 10	150		582	446	136	-	76	51	1,280
Bénin	Juil. 00	Mars 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
<i>Cadre initial</i>	Sept. 97	Sept. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
<i>Cadre renforcé</i>	Fév. 00	Juin 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
<i>Cadre initial</i>	Sept. 97	Juil. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
<i>Cadre renforcé</i>	Juil. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
<i>Complément</i>	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Burundi	Août 05	Janv. 09	150		833	127	706	28	425	92	1,366
Cameroun	Oct. 00	Avr. 06	150		1,267	879	322	37	176	27	4,917
Rép. centrafricaine.	Sept. 07	Juin 09	150		578	186	362	27	207	68	804
Congo, Rép. du	Mars 06	Janv. 10		250	1,575	1,462	113	8	47	31	1,738
Éthiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
<i>Cadre renforcé</i>	Nov. 01	Avr. 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
<i>Complément</i>		Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Gambie	Déc. 00	Déc. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Fév. 02	Juil. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
<i>Cadre initial</i>	Déc. 97	Mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
<i>Cadre renforcé</i>	Nov. 00	Déc. 03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Haiti	Nov. 06	Juin 09	150		140	20	120	3	53	15	213
Honduras	Juil. 00	Mars 05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Déc. 00	Oct. 04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Malawi					1,057	171	886	45	622		1,628
<i>Cadre renforcé</i>	Déc. 00	Août 06	150		646	164	482	30	333	44	1,025
<i>Complément</i>	...	Août 06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
<i>Cadre initial</i>	Sept. 98	Sept. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
<i>Cadre renforcé</i>	Sept. 00	Mars 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Juin 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
<i>Cadre initial</i>	Avr. 98	Juin 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
<i>Cadre renforcé</i>	Avr. 00	Sept. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Janv. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
<i>Cadre renforcé</i>	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
<i>Complément</i>	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
<i>Cadre renforcé</i>	Déc. 00	Avr. 05	150		452	56	397	44	228	71	839
<i>Complément</i>	...	Avr. 05	150		243	9	235	20	154	53	477
São Tomé-et-Principe					124	31	93	1	47	128	263
<i>Cadre renforcé</i>	Déc. 00	Mars 07	150		99	29	70	-	24	83	215
<i>Complément</i>	...	Mars 07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Juin 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mars 02	Déc. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
<i>Cadre initial</i>	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
<i>Cadre renforcé</i>	Fév. 00	Mai 00	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Avr. 05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900
Point de décision atteint dans le cadre renforcé (7)											
Tchad	Mai 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Côte d'Ivoire	Mars 09	Flottant		250	3,005	2,311	694	38	402	24	3,129
Congo, Rép. Démocratique	Juil 03	Flottant	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Déc. 00	Flottant	150		416	212	204	12	93	85	790
Libéria	Mars 08	Flottant	150		2,846	1,420	1,426	732	375	91	4,008
Togo	Nov. 08	Flottant		250	270	120	150	0.3	98	19	360
Total de l'aide fournie/engagée					42,597	21,786	20,682	3,406	3/ 9,728		70,529

Sources : décisions des Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents PPTE préliminaires et calculs des services.

1/ Il s'agit des niveaux d'aide aux points de décision ou d'achèvement respectifs des pays, selon le cas.

2/ En pourcentage de la valeur actualisée de la dette au point de décision ou d'achèvement (selon le cas), après pleine application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

3/ Soit 2181,98 millions de DTS au taux de change de 0,640563 DTS pour 1 dollar EU au 27 janvier 2010.

APPENDICE I
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

GESTION DE LA DETTE

1. **La DGDP est un département du Ministère des finances responsable de l'analyse et de la gestion du portefeuille de la dette publique.** Au moment de sa création en 1976, la DGDP était un organe public autonome ; toutefois, à la suite de l'évolution récente du cadre juridique jusqu'en 2009, cet organisme a été intégré dans le Ministère des finances.

Cadre juridique

2. **Si la responsabilité du portefeuille de la dette publique a été centralisée à la DGDP, l'intégration de cet organe dans le Ministère des finances signifie qu'il faut aussi l'inclure dans les nouvelles procédures, ce qui peut donner lieu à de longs retards dans le partage de l'information et la prise de décision.** Un effort concerté a aussi dû être déployé pour sensibiliser les organes de l'État, les entreprises publiques, les administrations provinciales et le public en général au rôle de la DGDP. Les informations recueillies ont permis de constater que depuis novembre 2009, le mandat juridique et le plan d'action ont régulièrement été expliqués à l'aide d'un financement extérieur et que l'administration publique est en train de préparer un rapport d'avancement sur ces activités.

Capacité des services

3. **Six membres du personnel ont été formés à l'utilisation du logiciel DMFAS lors de son installation, mais aucune formation exhaustive n'a eu lieu depuis lors et les responsables de la gestion de la dette ne connaissent encore très bien certaines des fonctions plus avancées du système.** L'erreur humaine reste un problème courant dans la saisie et le retrait des données, car les instructions sont fréquemment communiquées par écrit et le personnel du back office n'est souvent pas au fait des conventions financières. Les risques opérationnels pourraient être minimisés si le personnel se voyait offrir une formation additionnelle. La DGDP a mis au point un manuel de procédures qui régirait le processus de saisie et de retrait de l'information ; mais ce document n'a pas encore été approuvé et ne semble pas actuellement être suivi de près. Il est possible que les insuffisances relevées dans les services soient aussi imputables au départ d'employés essentiels bien formés.

Stratégie de la dette et coordination de la politique

4. **La DGDP ne dispose pas actuellement d'une stratégie approuvée de gestion de la dette, bien qu'elle suive en principe les pratiques couramment acceptées, telles que la maximisation de la dette concessionnelle avec un élément dons d'au moins 35 %.** La mise au point d'une stratégie exhaustive de gestion de la dette est inscrite dans la matrice des réformes et devra être approuvée par le Ministère des finances. Il serait souhaitable que la DGDP élabore un plan d'action pour améliorer la coordination avec les autorités monétaires et budgétaires. Actuellement, la capacité de la DGDP à fournir au Ministère du budget des

projections fiables et ponctuelles de la dette est limitée par sa capacité à recevoir ces données venant d'autres organes et à en faire la synthèse dans des délais appropriés.

Créances enregistrées et communiquées

5. **Les frictions de la chaîne des dépenses sont telles que les informations relatives aux paiements mettent du temps à atteindre la BCC, ce qui peut causer des retards dans les paiements et les commissions, même si l'ordonnancement a été donné plus d'un mois avant la date du paiement.** La DGDP n'est avertie d'un paiement qu'à posteriori ce qui entraîne une actualisation tardive des registres de paiement. Pour assurer l'exactitude, la DGDP n'enregistre officiellement les paiements que lorsque les créanciers confirment qu'ils les ont bien reçus, ce qui se traduit par un retard supplémentaire dans l'enregistrement des données car certains créanciers ne répondent pas dans les délais. C'est l'une des raisons pour lesquelles la base de données de la dette continue à présenter des incohérences. Même si les Ministères des finances et du budget, ainsi que la banque centrale et le Trésor se réunissent une fois par mois pour rapprocher les données de paiement, une nouvelle version du DMFAS basé sur Internet relierait électroniquement la DGDP à ces organes et réduirait le temps nécessaire pour effectuer un paiement. La DGDP a jeté les bases d'une mise à niveau avec l'assistance de la CNUCED et attend un financement suffisant des donateurs.

6. **Dans le cas des décaissements, le problème de l'exactitude de l'enregistrement dans les livres est encore plus aigu et est la principale raison pour laquelle une majorité des données de décaissements doivent être actualisées pendant la mission de rapprochement de la dette.** Les décaissements sont effectués directement en faveur de l'utilisateur final et ne passent pas par la DGDP de quelque manière que ce soit. Si les entités bénéficiaires doivent normalement rendre compte des décaissements à la DGDP, il arrive souvent qu'elles ne le fassent pas. Un effort est actuellement en cours pour centraliser ces données par le biais d'une plate-forme au Ministère de la planification; celle-ci n'est toutefois pas complètement fonctionnelle.

7. **Trois bulletins statistiques annuels de la dette ont été publiés à la fin de 2008, en 2009 et en mars 2010.** Le dernier, qui inclut les données de la dette évaluée au 31 décembre 2009, est conforme aux normes internationales et aux pratiques courantes du FMI et de l'IDA pour ce qui est du champ d'application et de la teneur de l'information. Ces bulletins sont disponibles sur le site Web de l'administration publique.

APPENDICE II

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE À L'AIDE DU CADRE DES PAYS À FAIBLE REVENU

1. Comme dans le cas des AVD des pays à faible revenu (PFR) les plus récentes réalisées en décembre 2009, la RDC devrait continuer à courir des risques importants de surendettement après réception de l'allègement de la dette de la part de tous les créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM. La valeur actuelle (VA) de l'indicateur de la dette extérieure au PIB dépasse le seuil qui dépend des politiques dans le scénario de référence et les perspectives de la dette extérieure restent vulnérables aux chocs négatifs. Le dépassement est néanmoins relativement peu important et passager et est principalement imputable à l'inclusion d'une dette liée à une garantie de l'État sur des emprunts extérieurs en vue de financer des projets d'infrastructures publiques dans le cadre de l'ACSC, garantie qui ne sera vraisemblablement pas appelée. Sans la garantie, les indicateurs de la dette extérieure resteraient bien inférieurs à leurs seuils respectifs et les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette semblent donc gérables.

I. CONTEXTE

2. **La présente analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PFR) de la RDC évalue la dynamique de la dette publique et extérieure à l'aide d'un cadre prospectif de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.** Cette AVD-PFR fait appel à la base de données de la dette rapprochée préparée aux fins de l'AVD au point d'achèvement de l'initiative PPTE et tient compte de l'impact de cette initiative, de l'assistance bilatérale additionnelle en sus de l'initiative PPTE et de l'allègement au titre de l'IADM dans le scénario de référence. L'AVD-PFR et l'AVD-PPTE partagent les mêmes hypothèses macroéconomiques dans le scénario de référence et les autres scénarios mais présentent des différences dans quatre domaines principaux : (i) le taux d'actualisation pour l'AVD-PFR est fixé à 4 %, comparé aux moyennes de six mois spécifiques à la monnaie des taux d'intérêt commerciaux de référence pour l'AVD-PPTE; (ii) l'AVD-PFR fait appel à des projections de taux de change tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* plutôt qu'aux taux de change réels à la fin de 2009 qu'utilise l'AVD-PPTE; (iii) les exportations utilisées pour les indicateurs du fardeau de la dette dans l'AVD-PFR sont les dernières projections plutôt que les moyennes des trois dernières années et (iv) la référence de l'AVD-PFR suppose que l'assistance de l'IDA est offerte sous la forme de prêts concessionnels plutôt que principalement de dons comme c'est le cas pour l'AVD-PPTE.

Dans le cadre de l'AVD-PPTE la VA de la dette extérieure contractée et garantie par l'État de la RDC s'élève à 2,4 milliards de dollars EU (23,8 % du PIB) à la fin de 2009, en supposant que la totalité de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM a été délivrée. Environ les trois cinquièmes de cette dette serait exigible par des créanciers multilatéraux, le reste

étant dû à part pratiquement égale aux créanciers bilatéraux et commerciaux (18 et 20 % respectivement). Le gros de la dette extérieure envers les créanciers commerciaux est une garantie de l'État sur des prêts aux fins de projets d'infrastructures publiques offerte aux termes de l'ACSC.¹

3. La RDC a déployé des efforts de bonne foi pour normaliser ses relations avec tous les créanciers extérieurs. Le pays n'a pas accumulé d'arriérés envers les créanciers internationaux depuis le début de l'accord actuel au titre de la FEC en juillet 2009.² En février 2010, le Club de Paris a accepté de rééchelonner la dette de la RDC à des conditions exceptionnelles qui permettent de réduire le service de la dette (arriérés compris) de près de 97 % au cours de la période qui va de juillet 2009 à juin 2012 (la période couverte par l'accord actuel au titre de la FEC). Les autorités de la RDC ont ensuite demandé des conditions comparables aux autres créanciers. Elles ont maintenu le contact avec leurs créanciers afin de les tenir informés de l'évolution de la situation avec le Club de Paris et, plus généralement, du processus menant au point d'achèvement de l'initiative PPTE et ont entamé des négociations en vue de paiements intérimaires au titre du service de la dette qui prennent en compte leurs capacités budgétaires limitées.

VI. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

4. Le scénario de référence de cette AVD prend comme hypothèse une forte reprise de l'activité économique à moyen terme appuyée par des investissements importants dans les projets miniers et d'infrastructures publiques. En particulier, il suppose que la situation de la sécurité se stabilise et que les autorités adoptent des politiques macroéconomiques prudentes et font des progrès sensibles dans les réformes structurelles clés, notamment le renforcement du recouvrement des impôts, l'amélioration de la préparation et de l'exécution du budget et la réforme de la fonction publique. Les perspectives à court terme sont dominées par un rebondissement des cours mondiaux des produits de base (en particulier le cuivre) et par une demande extérieure stimulée par la reprise économique mondiale ; vient ensuite une solide reprise à moyen terme alimentée par un investissement de 3,2 milliards de dollars EU dans un projet minier auquel s'ajoutent des investissements équivalant à 3 milliards de dollars EU dans les projets d'infrastructure envisagée dans le cadre de l'ACSC. D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait progresser de 2,8 % en 2009 à un taux moyen de 6,8 % en 2010-15, puis revenir progressivement à 4,4 % à long terme.

5. D'après les projections, les recettes de l'État (dons exclus) devraient rebondir de 17 % du PIB en 2009 à 20 % en 2010 puis augmenter progressivement jusqu'à

¹ On trouvera dans le document Rapport du FMI 10/88 (encadré 3) et IDA IDA/SecM2010-0285 (encadré 2) les grandes lignes de cet accord.

² Voir analyse de la non-accumulation des arriérés extérieurs dans le rapport des services du FMI.

pratiquement 24 % à long terme. Entre-temps, les dons chutent nettement de 11,7 % du PIB en 2009 à 6,6 % en 2010 puis baissent progressivement pour atteindre moins de 4 % à long terme.

6. Le déficit du compte courant se creuse de manière marquée de 10 % du PIB en 2009 à plus de 20 % en 2010-11, principalement à cause d'une augmentation importante des facteurs importés utilisés dans les projets miniers et d'infrastructures publiques. Il se rétrécit ensuite alors que les exportations minières croissent et que les importations liées aux investissements diminuent dans le temps, et descend progressivement jusqu'à moins de 4 % du PIB à la fin de la période de projection de 20 ans. Une grande partie de l'augmentation de ce déficit en 2010-11 est couverte par les IDE nets qui augmentent de 5,7 % du PIB en 2008 à 8,6 % en 2011, puis retombe rapidement à 5,6 % en 2013. Cette période d'expansion des IDE est imputable aux investissements étrangers dans une série de projets miniers prévus au cours des quelques années à venir (notamment ceux qui sont financés au titre de l'ACSC).

7. Le financement extérieur à court terme est dominé par des prêts décaissés en faveur de projets d'infrastructures publiques au titre de l'ACSC, qui représentent plus de la moitié des besoins d'emprunt bruts pour la période 2010-14. L'élément dons moyen des nouveaux emprunts est en augmentation régulière, de 20 % en 2010-11³ jusqu'à plus de 48 % en 2015-16, puis baisse progressivement pour se replier à moins de 45 % à long terme. Ce profil est le résultat de trois facteurs : (i) des prêts d'infrastructures publiques décaissés dans le cadre de l'ACSC en 2010-14 dont l'élément dons est très inférieur (2 %) à celui des autres sources de financement extérieur ; (ii) des achats du FMI dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC dont l'élément dons est moins élevé que celui des fonds fournis par d'autres créanciers multilatéraux et (iii) le fait que le pays tente progressivement de ne plus dépendre exclusivement du financement extérieur des créanciers multilatéraux et souhaite privilégier le financement des créanciers bilatéraux alors que l'économie se développe.

8. Le scénario de référence suppose que le point d'achèvement de l'initiative PPTE est atteint en [juin] 2010. Si l'on suppose que tous les créanciers offrent un allègement de la dette au titre des initiatives PPTE/IADM, la valeur actuelle de la dette extérieure contractée et garantie par l'État à la fin de 2009 serait égale à 2,4 milliards de dollars EU, un montant équivalant à 24,1 % du PIB, 52,6 % des exportations et 141,1 % des recettes de l'État (dons exclus). En 2009, les trois indicateurs de la dette extérieure sont bien inférieurs

³ L'élément dons moyen des nouveaux emprunts est bien inférieur aux 35 % requis pour que l'emprunt soit considéré comme concessionnel aux termes de l'accord actuel au titre de la FEC. Ceci est dû au fait que la méthode de calcul de la concessionnalité utilisée pour évaluer l'élément don moyen aux termes d'un programme du FMI fait appel à un taux d'actualisation beaucoup plus élevé que celui qui est utilisé dans l'AVD-PPTE. Par exemple, des infrastructures publiques financées aux conditions de l'ACSC ont un élément dons équivalant à 38 % sur la base du facteur d'actualisation approprié de 6,4 %, comparé à un élément dons de 2 % seulement sur la base d'un facteur d'actualisation de 4 % utilisé dans l'AVD-PFR.

aux seuils qui dépendent de la politique, à savoir 30 %, 100 % et 200 % respectivement.⁴ Par contraste, dans l'AVD-PFE la plus récente,⁵ la valeur actuelle de la dette extérieure contractée et garantie par l'État à la fin de 2009 était équivalente à 11,5 milliards de dollars EU dans le scénario de référence, qui supposait que les créanciers offriraient un allègement PPTTE intérimaire mais ne prenait pas comme hypothèse que le point d'achèvement serait atteint. Dans ce scénario, les trois indicateurs de la dette extérieure étaient bien supérieurs aux seuils en 2009 (104 % du PIB, 256 % des exportations et 572 % des recettes de l'État) et pour la plus grande partie de la période de projection sur 20 ans, ce qui fait apparaître le surendettement de la RDC.

9. **Dans le scénario de référence, un indicateur du fardeau de la dette extérieure dépasse le seuil qui dépend de la politique** (Graphique 1). D'après les projections, la valeur actuelle du fardeau de la dette extérieure devrait sensiblement monter à moyen terme, pour atteindre 6,7 milliards de dollars EU en 2016, près de trois fois son niveau de 2009. L'indicateur de la dette extérieure au PIB dépasse le seuil des 30 % sur une période de six ans (2011-16) et atteint une moyenne de 36 % en 2012-15.

10. **La nette progression des indicateurs de la dette extérieure à moyen terme est principalement due à des emprunts contractés et garantis par l'État pour financer des projets d'infrastructure dans le cadre de l'ACSC.** Dans un autre scénario (une situation fictive), dans lequel le gouvernement de la RDC n'a pas offert de garantie de l'État, tous les indicateurs de la dette extérieure seraient bien inférieurs à leurs seuils respectifs (Graphique 2). Les prêts d'infrastructures publiques sont remboursés grâce aux bénéfices d'exploitation d'un projet minier également financé par l'ACSC.⁶ C'est pourquoi, l'inclusion d'une garantie de l'État dans le scénario de référence donne lieu à une importante surestimation du risque de surendettement.

11. **Les projections de référence sont soumises à d'importants risques de dégradation.** La RDC étant fortement dépendante des exportations minières, le compte courant et les perspectives économiques globales restent très vulnérables à des chocs négatifs des termes de l'échange. De plus, une mauvaise gouvernance, des questions de sécurité non résolues, une faible capacité de mise en œuvre et un soutien des donateurs moins élevé que prévu pourraient aussi nettement empirer les perspectives de la dette extérieure.

⁴ Avec une note EPIP (*Évaluation politique et institutionnelle des pays*) de 2,80 en 2006–08, la RDC est classée parmi les pays dont le cadre de politique économique est déficient.

⁵ Réalisée en novembre 2009 (Rapport du FMI 10/88 et IDA/SecM2010-0285).

⁶ Les calculs basés sur un modèle de revenus générés par le projet minier mis au point par les autorités de la RDC prévoient que les bénéfices d'exploitation nets du projet minier permettraient de rembourser la totalité des prêts d'infrastructures publiques d'ici à 2018,16 ans avant que la garantie de l'État puisse être appelée. Qui plus est, il faudrait que les bénéfices d'exploitation nets baissent de 65 % du montant projeté dans le scénario de référence pour causer l'appel de la garantie de l'État.

12. **Les perspectives de la dette extérieure sont vulnérables à d'importants chocs négatifs.** Les trois indicateurs du fardeau de la dette dépassent les seuils dans les tests de résistance les plus extrêmes. Le profil de la dette est plus vulnérable à deux chocs en particulier : (i) des conditions moins concessionnelles du financement extérieur et (ii) une baisse marquée des exportations en 2010-11 (Graphique 1). S'agissant de ce dernier choc, l'indicateur de la dette extérieure aux exportations dépasse largement le seuil et il se maintient à ce niveau pendant la plus grande partie de la période de projection de 20 ans, ce qui peut s'expliquer par l'ampleur importante du choc des exportations. Dans ce test de résistance, les exportations baissent de près de 38 % en 2011-12, au lieu d'enregistrer une augmentation de 19 % comme dans le scénario de référence. Dans un test de résistance moins extrême dans lequel la croissance des exportations est égale à zéro en 2011-12, les indicateurs de la dette extérieure aux exportations ne franchiraient pas le seuil. Dans le scénario historique, les indicateurs du fardeau de la dette extérieure baissent rapidement, ce qui reflète le fait que le pays n'avait pas accès au financement extérieur pendant la période du conflit, ce qui a empêché le déficit du compte courant hors intérêts de se creuser.

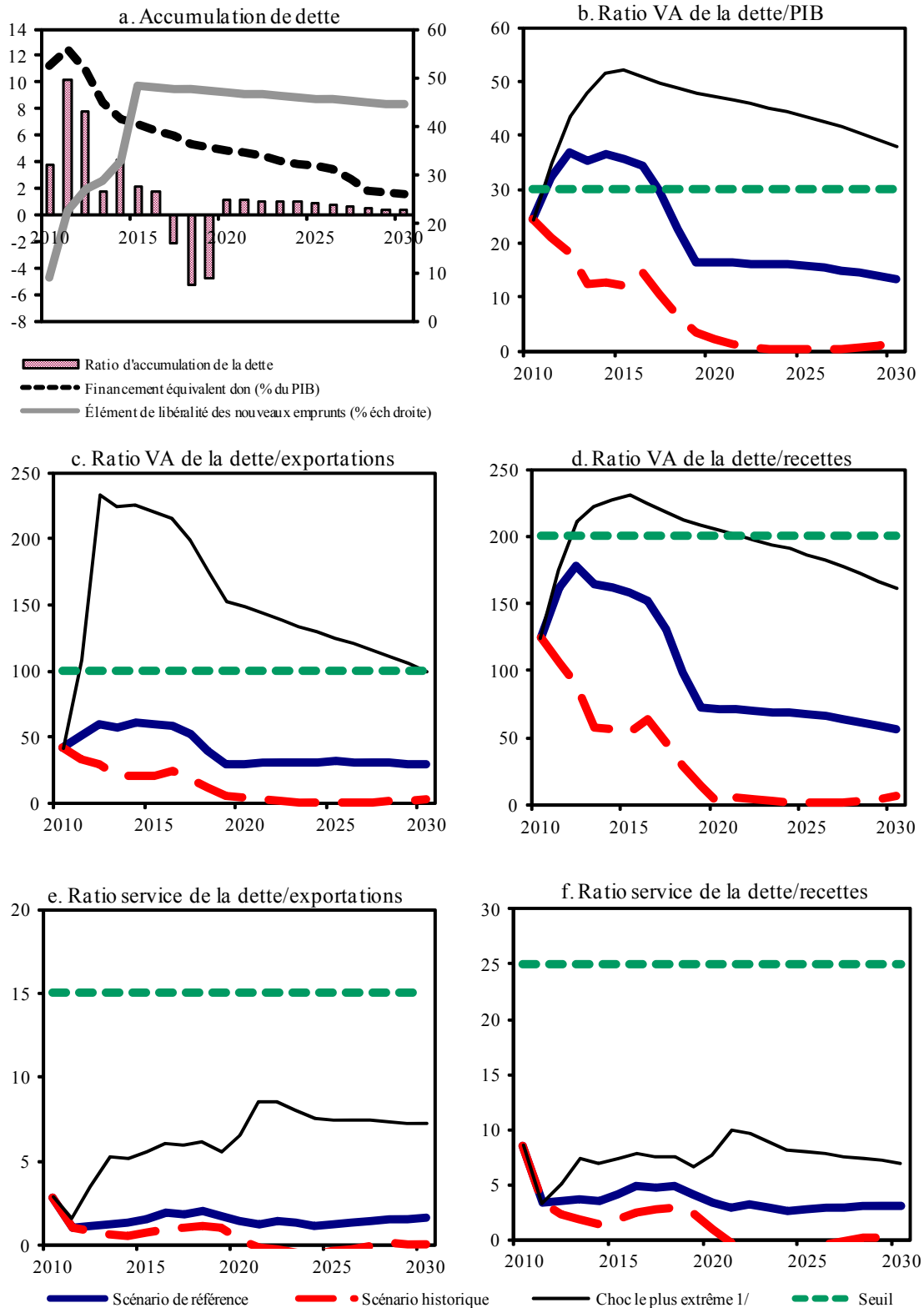
VII. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

13. **La dette intérieure de la RDC est relativement peu importante et c'est pourquoi l'analyse de viabilité de la dette extérieure qui précède s'applique à l'ensemble de la dette de l'État, même si les indicateurs du fardeau de la dette sont légèrement supérieurs** (Graphique 3). Bien que les informations sur la dette intérieure soient peu nombreuses, les autorités ont récemment fourni une estimation actualisée des créances équivalant à 1,2 milliard de dollars EU à la fin de 2009 (11 % du PIB). Ces créances concernent essentiellement des fournisseurs, des entreprises publiques et des employés de la fonction publique qui remontent à la période de conflit des années 90. Les autorités sont en train de mettre au point une stratégie pour faire face à ces créances.

VIII. CONCLUSIONS

14. **L'AVD-PPTE indique que la RDC court un risque élevé de surendettement après avoir bénéficié de l'allègement de la dette de tous les créanciers au titre de l'initiative renforcée PPTE et de l'IADM.** L'indicateur de la dette extérieure au PIB dépasse le seuil qui dépend de la politique dans le scénario de référence. Ce dépassement est relativement mineur et éphémère et il est principalement dû à une garantie de l'État sur des prêts d'infrastructures publiques dans le cadre de l'ACSC. Toutefois les projections sont soumises à des risques importants de dégradation, ce qui fait pencher la balance vers un classement « risque élevé ».

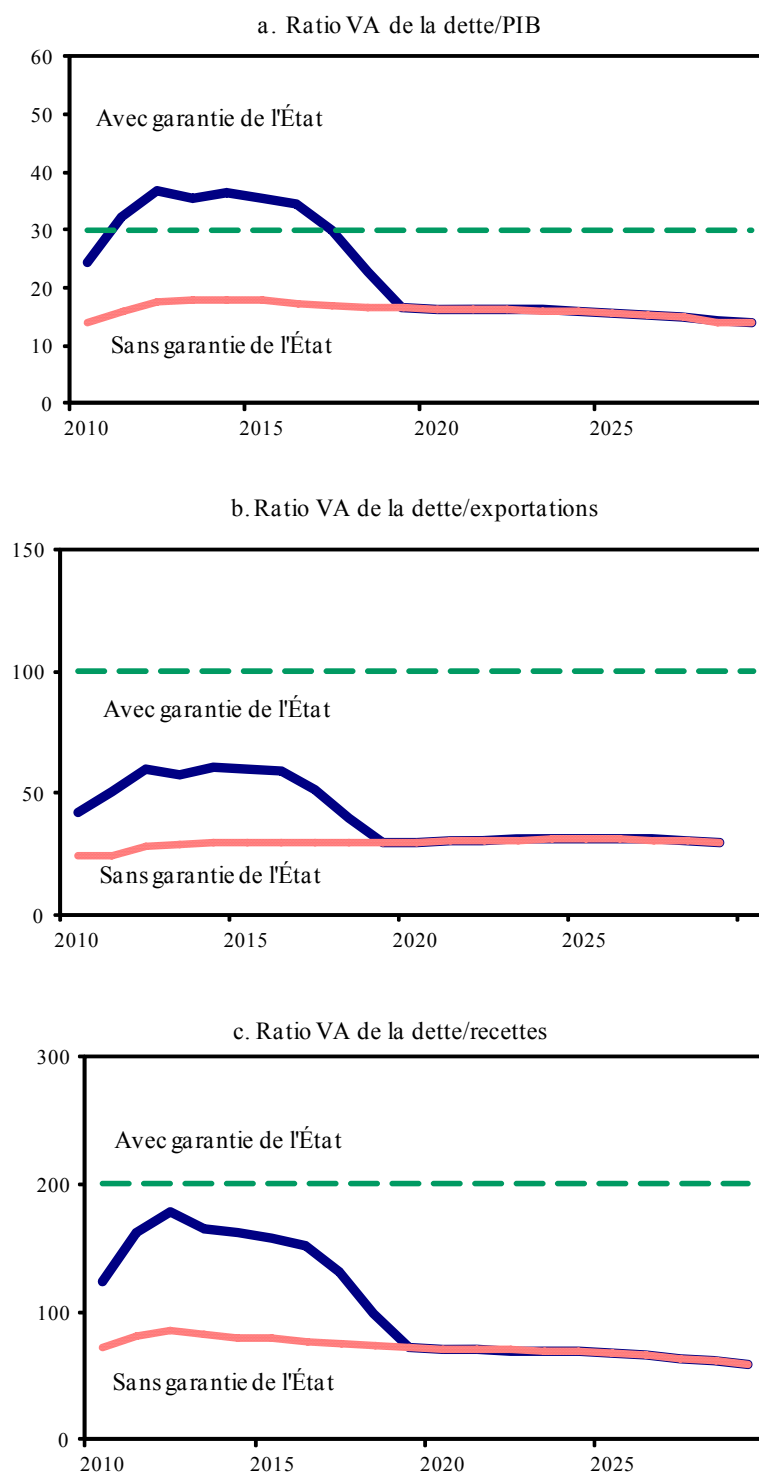
Graphique 1. RDC : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2010-2030 1/



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

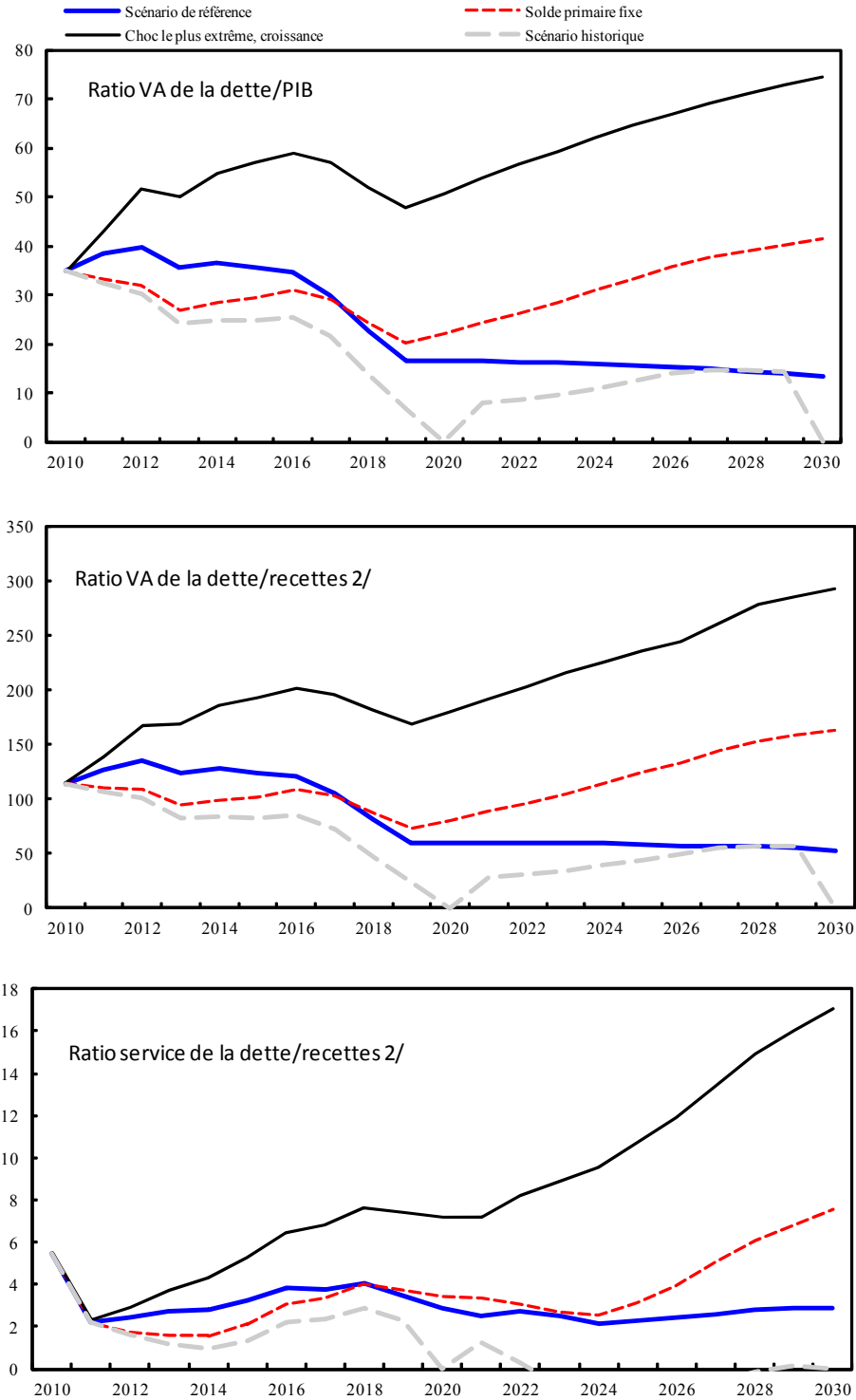
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2020. Au graphique b. il correspond à un choc des termes; au graphique c., à un choc des exportations; au graphique d., à un choc des termes; au graphique e., à un choc des exportations; et au graphique f., à un choc des termes.

Graphique 2. Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État avec et sans garantie des projets d'infrastructure publics, 2010-2030



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3.RDC : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2010-2030 1/



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1. Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2030 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Moyenne historique	Écart type	Projections									
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2030			
												Moyenne	2020	2030	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	125,7	132,5	21,1			25,5	35,0	41,1	43,6	45,2	44,7			26,5	20,6
dont dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	125,7	132,5	21,1			25,5	35,0	41,1	43,6	45,2	44,7			26,5	20,6
Variation de la dette extérieure	-22,9	6,8	-111,3			4,4	9,5	6,1	2,5	1,6	-0,5			-0,2	-1,0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-20,2	-16,0	12,6			13,4	11,3	8,4	5,4	0,2	-1,0			1,3	-1,4
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts	-2,5	12,7	7,1	4,7	4,6	20,4	21,3	17,8	13,2	7,3	6,3			7,2	3,8
Déficit de la balance des biens et des services	3,4	15,1	15,9			19,7	20,0	15,8	15,5	9,5	8,4			9,0	4,0
Exportations	65,2	61,3	45,8			58,2	63,1	61,6	61,3	60,4	59,5			54,8	45,5
Importations	68,6	76,4	61,7			77,9	83,0	77,4	76,8	69,9	67,8			63,9	49,5
Transferts courants nets (négatif = entrée)	-8,6	-10,6	-12,8	-7,4	2,8	-7,3	-6,6	-6,3	-6,1	-6,0	-5,9			-5,4	-4,3
dont officiels	-7,4	-8,8	-11,7			-6,6	-5,9	-5,5	-5,4	-5,3	-5,2			-4,7	-3,6
Autres flux du compte extérieur courant (négatif = entrée nette)	2,7	8,2	3,9			8,0	8,0	8,2	3,9	3,8	3,8			3,6	4,2
IDE net (négatif = entrée)	-3,7	-14,8	-5,7	-5,0	4,0	-6,6	-8,6	-7,4	-5,6	-5,4	-5,3			-5,0	-4,6
Dynamique endogène de la dette 2/	-13,9	-13,9	11,3			-0,4	-1,5	-2,0	-2,3	-1,8	-2,0			-0,9	-0,7
Contribution du taux d'intérêt nominal	3,9	3,1	3,6			0,6	0,2	0,2	0,8	0,9	0,9			0,2	0,2
Contribution de la croissance du PIB réel	-8,2	-6,7	-4,0			-1,0	-1,6	-2,2	-3,0	-2,7	-2,9			-1,2	-0,9
Contribution des variations des prix et des taux de change	-9,7	-10,3	11,7		
Résiduel (3-4) 3/	-2,7	22,8	-124,0			-9,0	-1,8	-2,3	-2,9	1,4	0,5			-1,5	0,4
dont financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
VA de la dette extérieure 4/	24,1			24,4	32,2	36,8	35,4	36,6	35,6			16,4	13,3
en pourcentage des exportations	52,6			42,0	51,0	59,7	57,8	60,6	59,9			29,9	29,1
VA de la dette extérieure CGE	24,1			24,4	32,2	36,8	35,4	36,6	35,6			16,4	13,3
en pourcentage des exportations	52,6			42,0	51,0	59,7	57,8	60,6	59,9			29,9	29,1
en pourcentage des recettes publiques	141,1			124,3	161,7	178,1	164,6	161,9	157,8			71,2	56,2
Ratio service de la dette/exportations (%)	12,9	12,0	18,5			2,9	1,0	1,2	2,4	6,8	11,3			1,4	1,6
Ratio service dette CGE/exportations (%)	12,9	12,0	18,5			2,9	1,0	1,2	1,3	1,3	1,6			1,4	1,6
Ratio service dette CGE/recettes (%)	57,2	39,9	49,7			8,5	3,3	3,5	3,6	3,5	4,1			3,4	3,1
Total besoins bruts de financement (millions \$ EU)	215,5	609,4	1075,6			1884,7	1766,2	1582,5	1411,2	1021,2	1399,6			812,4	6,8
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise ratio d'endettement	20,4	5,8	118,4			16,0	11,8	11,7	10,7	5,7	6,8			7,4	4,9
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,3	6,2	2,8	3,5	4,6	5,4	7,0	6,8	8,1	6,7	7,0			6,8	4,7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	7,0	8,9	-8,1	6,4	8,7	5,6	1,1	1,2	0,9	1,6	1,6			2,0	2,6
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	3,0	2,9	2,6	1,7	1,3	3,4	0,8	0,6	2,1	2,3	2,2			1,9	0,9
Croissance des exportations de B&S (valeur \$ EU, en %)	138,3	8,7	-29,4	22,9	44,5	41,4	17,3	5,5	8,5	6,7	7,0			14,4	5,7
Croissance des importations de B&S (valeur \$ EU, en %)	83,7	28,8	-23,6	27,2	27,3	40,4	15,3	0,7	8,1	-1,4	5,4			11,4	15,2
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	8,8	22,8	27,2	28,9	33,0	48,4			28,2	47,1
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	14,7	18,5	17,1			19,6	19,9	20,7	21,5	22,6	22,6			23,1	23,6
Flux d'aide (millions \$ EU) 7/	429,4	359,5	874,4			1394,3	1891,0	1804,7	1587,9	1494,8	1540,7			1600,1	1113,2
dont : dons	225,6	267,5	764,6			1294,3	1303,6	1206,2	1049,6	951,9	974,8			1008,8	617,0
dont : prêts concessionnels	203,8	92,0	109,8			100,0	587,4	598,5	538,4	542,9	565,9			591,3	496,2
Financement équivalent dons (% du PIB) 8/			11,3	12,5	10,9	8,5	7,3	6,8			4,9	1,6
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			61,4	58,8	63,0	66,5	69,0	81,0			80,4	75,2
<i>o/w Concessional loans</i>															
PIB nominal (millions \$ EU)	10028	11595	10958			12200	13193	14249	15539	16841	18297			26530	52959
Croissance nominale du PIB en dollars	13,7	15,6	-5,5			11,3	8,1	8,0	9,1	8,4	8,6			8,9	7,5
VA de la dette extérieure CGE (en millions de dollars EU)	2388,4			2806,4	4050,7	5070,9	5327,4	5971,6	6333,2			4271,5	6893,4
(VA-VAT-1)/PIBI-1 (%)			3,8	10,2	7,7	1,8	4,1	2,1			5,0	1,1
Envois bruts de fonds (en millions de dollars EU)
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	24,1			24,4	32,2	36,8	35,4	36,6	35,6			16,4	13,3
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	52,6			42,0	51,0	59,7	57,8	60,6	59,9			29,9	29,1
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	18,5			2,9	1,0	1,2	1,3	1,3	1,6			1,4	1,6

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure du secteur public et du secteur privé.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho g)$ fois le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègements de dette); les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements pour changements de valeur. Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Repose sur l'hypothèse que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons octroyés directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA de la dette nouvelle).

Tableau 2.RDC. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2010-2030 (en pourcentage)

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	24	32	37	35	37	36	16	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2010-30 1/	24	21	18	12	13	12	2	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	24	35	43	48	51	52	47	38
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	24	33	42	40	41	40	19	15
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	24	45	71	68	68	65	41	23
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	24	32	38	37	38	37	17	14
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	24	37	48	46	46	45	24	16
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	24	39	50	48	49	47	25	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	24	44	51	49	50	49	23	18
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	42	51	60	58	61	60	30	29
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2010-30 1/	42	33	30	20	21	20	4	3
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	42	55	71	78	85	88	86	83
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	42	49	58	56	59	58	29	28
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	42	108	233	224	226	221	149	100
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	42	49	58	56	59	58	29	28
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	42	59	77	74	77	75	44	35
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	42	62	73	71	73	72	41	34
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	42	49	58	56	59	58	29	28
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	124	162	178	165	162	158	71	56
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2010-30 1/	124	106	89	58	57	53	0	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	124	175	211	222	228	231	205	161
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	124	167	201	186	183	179	81	64
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	124	228	346	317	300	289	176	96
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	124	160	185	170	168	164	74	59
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	124	188	230	212	205	199	105	68
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	124	197	241	222	215	209	108	72
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	124	220	245	226	223	218	99	78
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	3	1	1	1	1	2	1	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2010-30 1/	3	1	1	1	0	1	0	0
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	3	1	2	6	6	7	5	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	3	1	1	1	1	2	1	2
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	3	2	3	5	5	6	7	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	3	1	1	1	1	2	1	2
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	3	1	1	2	2	2	2	2
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	3	1	1	2	2	2	2	2
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	3	1	1	1	1	2	1	2
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	8	3	3	4	4	4	3	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2010-30 1/	8	3	2	2	1	2	1	0
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	8	3	7	17	17	17	12	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	8	4	4	4	4	5	4	4
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	8	3	5	7	7	7	8	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	8	3	4	4	4	4	4	3
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	8	3	4	5	5	5	5	4
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	8	3	5	5	5	5	5	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	8	5	5	5	5	6	5	4
<i>Pour mémoire:</i>								
Élément de libéralité supposé sur financement résiduel (financement requis en sus du sc. de réf.) 6/	30	30	30	30	30	30	30	30

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (valeur en dollars EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non créateurs d'endettement.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts plus élevé de 2 points de pourcentage que dans le scénario de référence, avec des périodes de grâce et des échéances identiques à celles du scénario de référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations demeurent définitivement au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau du scénario de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Comprend les transferts officiels et privé et FIDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie locale, qui ne peut dépasser 100%.

6/ S'applique à tous les scénarios de vulnérabilité sauf A2 (financement moins favorable) pour lesquels les conditions de tous les emprunts nouveaux sont celles précisées à la note 2.

Tableau 3. RDC. Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2007-2030
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Moyenne	Écart type	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2010-15	2020	2030	Moyenne 2016-30
Dettes du secteur public 1/	125,9	145,0	34,3			36,0	41,1	43,9	43,6	45,2	44,7		26,5	20,6	
dont : libellée en devises	125,7	132,5	21,1			25,5	35,0	41,1	43,6	45,2	44,7		26,5	20,6	
Variation de la dette du secteur public	-23,3	19,1	-110,7			1,6	5,2	2,8	-0,3	1,6	-0,5		-0,2	-1,0	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-31,5	0,8	-1,0			-3,7	4,6	2,4	0,8	0,0	-1,7		-0,5	-0,5	
Déficit primaire	-1,7	-1,0	-0,2	1,6	2,9	3,3	8,5	6,1	4,4	3,3	1,7	4,5	1,2	0,7	
Recettes et dons	17,0	20,8	24,0			30,4	30,1	29,4	28,5	28,5	28,7		27,5	25,3	
dont : dons	2,2	2,3	7,0			10,6	9,9	8,5	6,8	5,7	5,3		3,8	1,2	
Dépenses primaires (hors intérêts)	15,2	19,8	23,9			33,7	38,6	35,5	33,0	31,8	30,4		28,7	26,0	
Dynamique automatique de la dette	-26,6	4,5	4,1			-5,4	-3,8	-3,7	-3,6	-3,2	-3,5		-1,6	-1,3	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-14,1	-13,9	7,9			-4,6	-3,5	-3,3	-3,6	-3,2	-3,4		-1,6	-1,3	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-5,3	-6,6	11,9			-2,9	-1,2	-0,7	-0,3	-0,4	-0,4		-0,4	-0,3	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-8,8	-7,3	-4,0			-1,8	-2,3	-2,6	-3,3	-2,7	-3,0		-1,2	-0,9	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-12,6	18,4	-3,8			-0,8	-0,3	-0,4	0,0	-0,1	-0,1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-3,1	-2,7	-4,9			-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Produit des privatisations (négligé)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Allègement de la dette (PPTe et autres)	-3,1	-2,7	-4,9			-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Résiduel, y compris variations des actifs	8,2	18,3	-109,7			5,3	0,5	0,4	-1,2	1,6	1,2		0,3	-0,5	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	0,2	12,5	37,3			34,9	38,3	39,6	35,4	36,6	35,6		16,4	13,3	
dont : libellée en devises	0,0	0,0	24,1			24,4	32,2	36,8	35,4	36,6	35,6		16,4	13,3	
dont : dette extérieure	24,1			24,4	32,2	36,8	35,4	36,6	35,6		16,4	13,3	
VA des engagements conditionnels (non incl. dans dette sect. pub.)	
Besoins de financement bruts 2/	6,7	6,4	8,3			5,0	9,1	6,8	5,2	4,1	2,7		1,9	1,5	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	1,4	60,4	155,0			114,5	127,1	134,7	124,2	128,3	124,2		59,7	52,5	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	1,6	68,0	218,3			175,7	189,1	189,0	162,7	160,1	152,5		69,2	55,1	
dont : dette extérieure 3/	141,1			123,0	158,8	175,5	162,7	160,1	152,5		69,2	55,1	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	49,6	35,5	35,3			5,5	2,2	2,4	2,7	2,8	3,2		2,8	2,9	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	57,2	39,9	49,7			8,4	3,3	3,4	3,6	3,5	4,0		3,3	3,0	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	21,6	-20,1	110,5			1,7	3,3	3,3	4,8	1,7	2,3		1,3	1,8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	6,3	6,2	2,8	3,5	4,6	5,4	7,0	6,8	8,1	6,7	7,0	6,8	4,7	4,4	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	3,0	2,9	2,6	1,7	1,3	3,4	0,8	0,6	0,6	0,5	0,5	1,1	0,9	0,9	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique dépréciation)	-9,3	16,5	-2,6	-4,1	19,9	-4,0	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	17,9	18,9	33,3	105,7	184,1	24,3	12,6	9,7	8,0	8,5	7,9	11,8	6,7	6,9	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée déflateur PIB, en %)	-0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	8,8	22,8	27,2	28,9	33,0	48,4	28,2	47,1	44,5	

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette brute de l'État.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. RDC. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2010-2030

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	35	38	40	35	37	36	16	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	35	32	30	24	25	25	0	0
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	35	33	32	27	28	29	22	41
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	35	39	41	38	40	40	30	62
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	35	43	51	50	55	57	51	75
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	35	34	34	30	32	31	12	10
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	35	35	35	33	37	39	30	48
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2011	35	49	49	42	43	42	22	19
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2011	35	48	49	45	45	44	24	19
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	115	127	135	124	128	124	60	53
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	115	107	101	83	84	83	0	0
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	115	110	108	94	100	102	80	164
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	115	129	138	131	139	140	107	242
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	115	139	167	169	186	193	180	293
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	115	114	116	106	111	108	45	41
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	115	113	114	112	127	132	108	189
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2011	115	161	165	148	151	146	78	74
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2011	115	160	167	156	159	154	85	74
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	5	2	2	3	3	3	3	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	5	2	2	1	1	1	0	0
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	5	2	2	2	2	2	3	8
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	5	2	2	3	3	4	4	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	5	2	3	4	4	5	7	17
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	5	2	2	2	2	3	2	2
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	5	2	2	2	2	3	4	10
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2011	5	3	4	4	4	5	5	6
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2011	5	2	4	4	4	4	4	5

Sources: autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est égale au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.